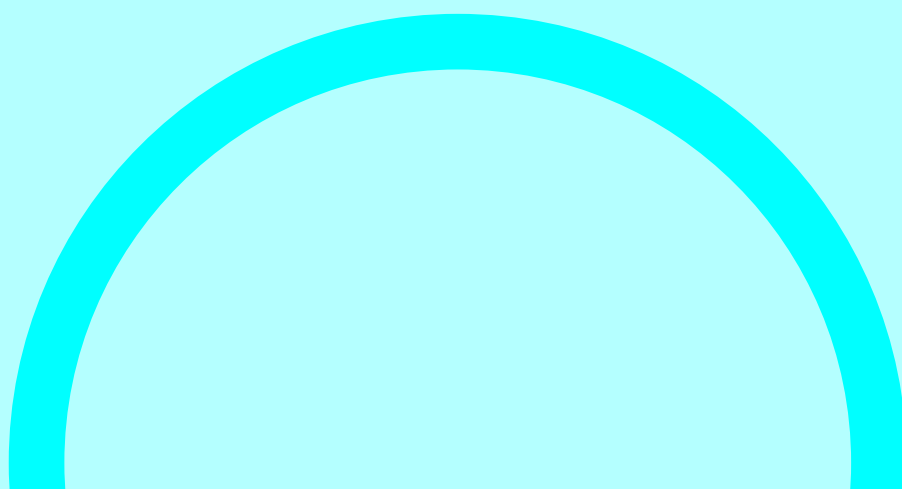


RAPPORT ANNUEL 2022



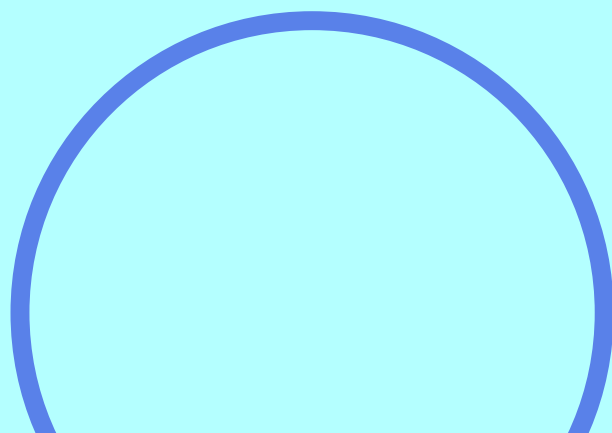
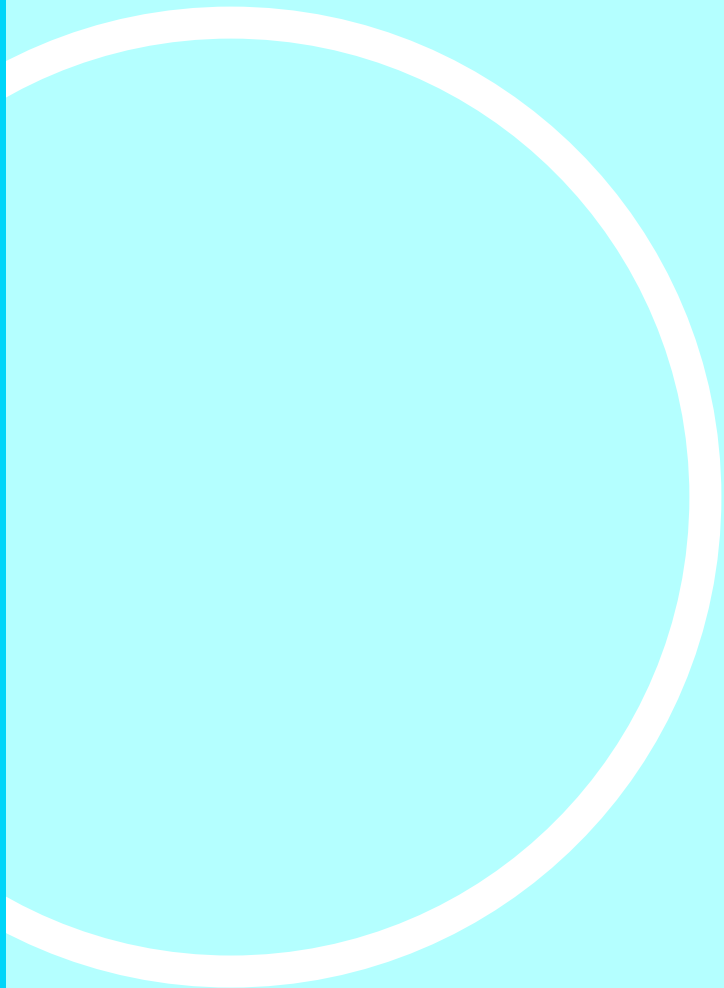
SOMMAIRE

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 1. | INTRODUCTION | 4 |
| 1.1 | LA DIRECTION | 5 |
| 1.2 | CONTEXTE SÉCURITAIRE | 6 |
| 2. | VIVRE BRUXELLES EN TOUTE SÉCURITÉ | 9 |
| 2.1 | ENRICHIR LA CONNAISSANCE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET GESTION DE CRISE | 11 |
| 2.1.1 | Recherches et analyses | 11 |
| 2.1.2 | Informations opérationnelles et veille de phénomènes | 15 |
| 2.2 | COORDONNER LES POLITIQUES ET ORCHESTRER LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ | 19 |
| 2.2.1 | Subsides | 19 |
| 2.2.2 | Résolutions, projets et plateformes | 44 |
| 2.2.3 | Appui technologique | 58 |
| 2.3 | REPRÉSENTER LA RÉGION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ | 64 |
| 2.3.1 | Point International | 64 |
| 2.3.2 | Point Communication | 65 |



| | | |
|------------|--|-----------|
| 3. | SAFE SOUS LA LOUPE | 68 |
| 3.1 | LES COLLABORATEURS DE SAFE.BRUSSELS | 69 |
| 3.1.1 | Organigramme | 70 |
| 3.1.2 | Point Human Capital | 71 |
| 3.1.3 | Plan diversité | 73 |
| 3.1.4 | Actions bien-être | 76 |
| 3.2 | LES PARTENAIRES DE SAFE.BRUSSELS | 77 |
| 3.2.1 | Explications | 77 |
| 3.2.2 | Infrastructures | 77 |
| 3.3 | BUDGET ET DÉPENSES | 78 |
| 3.3.1 | Recettes | 78 |
| 3.3.2 | Dépenses | 80 |
| 3.3.3 | Cour des comptes et certification du compte général 2022 | 81 |
| 4. | LEXIQUE | 82 |
| 5. | ANNEXES | 84 |
| 5.1 | PUBLICATIONS DE SAFE.BRUSSELS | 85 |
| 5.2 | MESURES DU PGSP | 86 |

INTRODUCTION



LA DIRECTION

Sophie Lavaux, Directeur général et Haut fonctionnaire



Yves Bastaerts - Directeur général adjoint



CONTEXTE

BPS a opéré un changement d'identité pour devenir safe.brussels qui vise à clarifier le message vers l'extérieur et à mieux faire connaître ses réalisations concrètes, missions et objectifs au grand public tout en insistant davantage sur la dynamique partenariale avec les acteurs et intervenants du secteur.

Safe.brussels est soumis à l'autorité directe du Ministre-Président et du Haut fonctionnaire. La gestion quotidienne de l'organisme est confiée à un Directeur général et un Directeur général adjoint. Madame Sophie Lavaux, cumule les fonctions de Directeur général et de Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise à la suite de l'adoption, le 7 juin 2022 par le Gouvernement, d'une ordonnance lui donnant plein mandat, fonction qu'elle exerçait *ad interim* depuis son arrivée chez BPS en juillet 2021. Et pour répondre aux besoins fonctionnels du Ministre-Président et du Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise dans le cadre du suivi d'événements ou d'une gestion de crise, safe.brussels a mis en place une direction opérationnelle dès le milieu de l'année 2022.

Safe.brussels est à la fois un outil à la disposition des autorités et un service public attentif aux besoins de ses différents partenaires, des citoyens bruxellois et des visiteurs de la Région. Sa mission, « *coordonner les politiques de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale* », se décline en 5 axes :

1

Enrichir la connaissance publique concernant la prévention et la sécurité ;

2

Coordonner les politiques et orchestrer les acteurs de la prévention et de la sécurité ;

3

Soutenir l'exercice des compétences du Ministre-Président et du Haut fonctionnaire en matière de sécurité civile et d'ordre public ;

4

Développer des services de première ligne pour et avec les citoyens ;

5

Représenter la région et promouvoir les métiers de la prévention, de la sécurité et des secours.

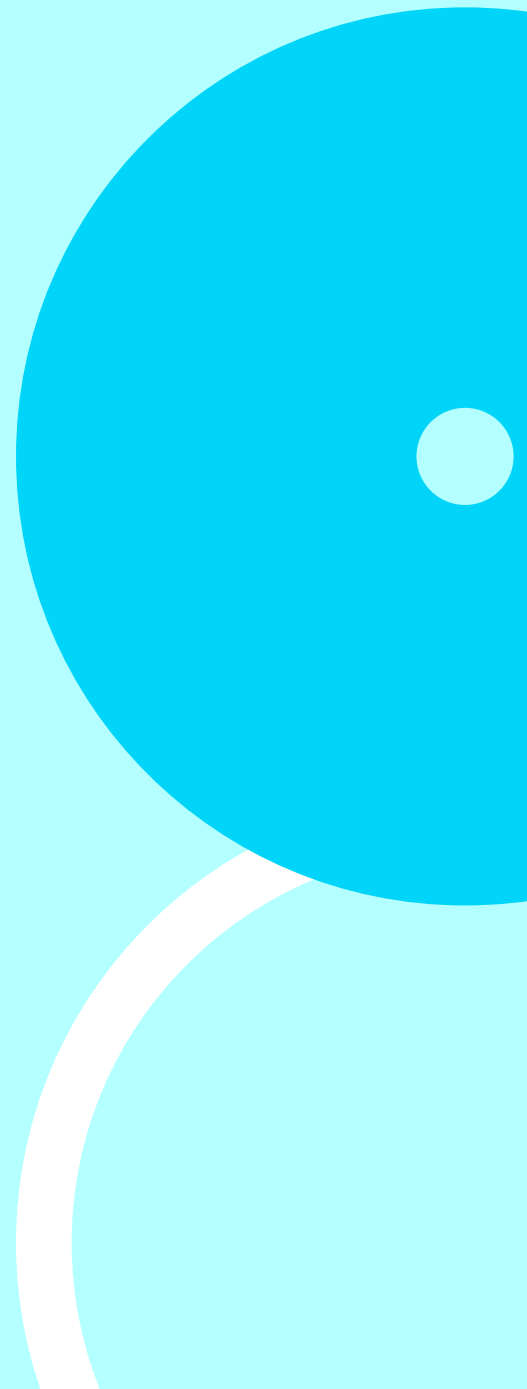
Ces dernières années, la gestion de la crise liée à la Covid-19 a eu un impact majeur sur la Région et les services de sécurité. Bien que le niveau d'alerte terroriste ait baissé, les efforts en matière de prévention de la radicalisation, de la polarisation et de lutte contre le terrorisme restent significatifs en 2022. Un travail considérable consacré à la prévention et à la réponse aux diverses formes de criminalité, avec un accent sur la protection des personnes et des biens, est mené au travers des réalisations et projets soutenus par safe.brussels et ses partenaires en 2022 à Bruxelles qui tient le rôle particulier de capitale nationale et européenne. Le Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) adopté par le Gouvernement bruxellois en 2021 dicte les actions et projets de tous les acteurs régionaux de la chaîne de prévention et de sécurité en les intégrant dans les thématiques et mesures définies dans le PGSP.

Cette année a aussi été marquée par la crise en Ukraine pour laquelle le Haut fonctionnaire a activé la phase provinciale avec le soutien des services de safe.brussels pour coordonner l'ensemble des institutions et des acteurs mobilisés pour accueillir les réfugiés fuyant la guerre dans leur pays.



VIVRE BRUXELLES EN TOUTE SÉCURITÉ

Le slogan de safe.brussels, « Vivre Bruxelles en toute sécurité », reflète l'engagement du Gouvernement à renforcer et approfondir le rôle de la Région en confiant à l'organisme la mission de « *coordonner les politiques de prévention et de sécurité* ». Cette mission se décline en 5 axes.



Le premier axe, qui poursuit le travail renommé de la direction Observatory est « **d'enrichir la connaissance publique concernant la prévention et la sécurité** » en réalisant des recherches et des analyses publiées dans le rapport annuel de l'Observatoire. À cela s'ajoutent en 2022 les données collectées et traitées par la direction Operations.

Le deuxième axe, dont les actions se basent sur les résultats du premier axe, est de « **coordonner les politiques et orchestrer les acteurs de la prévention de la sécurité et de la gestion du risque** ». Le référentiel stratégique, tant pour les plans d'action des partenaires que des plans d'action de safe.brussels est basé sur le déploiement du Plan régional de sécurité (PRS) et du Plan régional de formation (PRF), qui est traduit au sein de la Région dans le PGSP 2021-24, au travers des 9 thématiques et 77 mesures. Le suivi des résolutions du Gouvernement – Violence intrafamiliale (VIF) et Résolution Citoyen-Police (CiPol) – est aussi traité dans ce deuxième axe.

« **Soutenir l'exercice des compétences du Ministre-Président et du Haut fonctionnaire en matière de sécurité civile et d'ordre public** » est le troisième axe de cette mission, pour lequel safe.brussels, au travers d'une quatrième direction nommée Operations ajoutée à l'organigramme en 2022, met en œuvre tous les moyens nécessaires au suivi des événements et à une gestion maîtrisée des crises survenant en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), notamment par l'activation du Centre de Crise Régional (RCCR) et en assurant la coordination de toutes les disciplines intervenantes, ou encore en élaborant les plans d'urgences et d'intervention, responsabilité relevant du Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise.

Le quatrième axe est de « **développer des services de première ligne pour et avec les citoyens** ». Le premier volet géré par safe.brussels est le service aux citoyens et aux entités commerciales réglant les activités économiques et individuelles avec des armes, qui est une matière fédérale relevant du SPF Justice, dont la responsabilité au sein de la RBC relève du Haut fonctionnaire. Le second volet découle des projets relatifs au suivi de la résolution VIF traitée dans le second axe, qui a débouché sur la décision du Gouvernement de mettre en œuvre le projet d'ouverture d'un Centre VIF.

Enfin, pour le cinquième et dernier axe qui est de « **représenter la région et promouvoir les métiers de la prévention, de la sécurité et des secours** », les équipes de safe.brussels ont participé à divers événements à portée internationale.

2.1 ENRICHIR LA CONNAISSANCE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION, SÉCURITÉ ET GESTION DE CRISE

Afin de mettre en place des dispositifs efficaces et de pouvoir orienter les politiques de façon éclairée, il est essentiel de connaître, de comprendre et d'appréhender correctement les problématiques de sécurité et les phénomènes de criminalité qui se manifestent sur le territoire régional. Observer la situation, suivre les tendances et les évolutions, analyser les faits, mais aussi tenir compte des actions et mesures, et évaluer les politiques constituent autant de piliers fondamentaux pour la gestion et la coordination de la sécurité et de la prévention.

2.1.1 RECHERCHES ET ANALYSES

La direction Observatory de safe.brussels se présente comme un centre d'expertise menant des recherches scientifiques dans le but d'enrichir les connaissances du public sur les questions de sécurité au sens large et d'améliorer la qualité de la politique de sécurité.

Elle le fait en 1) collectant des données validées provenant de différentes sources, 2) produisant des informations basées sur la recherche scientifique et 3) augmentant ainsi la qualité des connaissances par des échanges structurels avec les acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité.

La direction se compose de deux cellules différentes, mais complémentaires. D'une part, la cellule Security Image suit, analyse et publie sur les phénomènes d'insécurité. D'autre part la cellule Evaluation of Security Policies contribue à une culture d'évaluation positive dans le secteur de la sécurité et de la prévention en appréciant et en améliorant l'évaluabilité de nouvelles initiatives en développant des outils de suivi et d'évaluation des activités et, enfin, en préparant des rapports d'évaluation basés sur des questions d'évaluation spécifiques.

IMAGE DE LA SÉCURITÉ



La cellule Security Image assure le suivi des phénomènes de criminalité au sens large, collecte des données, réalise des enquêtes et produit des analyses à destination des autorités, des acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention et du grand public à travers différents formats de publications consultables sur le site web de safe.brussels.

2022 a vu naître une nouvelle collection au sein des publications de la direction Observatory, les Flash Papers. Le monde connaît des changements perpétuels. Il en va de même en matière de sécurité : les problématiques d'aujourd'hui ne sont pas celles d'hier. Dans une volonté de suivre la réalité et d'objectiver certaines tendances apparaissant notamment dans la presse, il paraissait opportun de proposer à la fois des processus pour l'identification et le suivi – si nécessaire – de « nouveaux phénomènes de sécurité », mais aussi un format de publication spécifique et adapté. Le terme « phénomène » est à entendre ici au sens large, comme renvoyant à tout fait, infractionnel ou non, présentant un lien plus ou moins direct avec la criminalité ou la sécurité (objective ou subjective) en RBC. Le terme « phénomène » ici utilisé ne recoupe donc pas les « phénomènes » tels qu'entendus au sein des statistiques policières de criminalité, mais a une acception plus large. Il peut s'agir aussi bien d'un nouveau « phénomène » en tant que tel que d'un type de fait criminel bien connu qui varie en ampleur, qualité, mode opératoire, lieu, catégorie de victime et auteur. En ce sens, un premier Flash Paper consacré au « Needle spiking » a été publié (cf. infra – point publications).

La troisième Enquête régionale de sécurité à destination des citoyens, navetteurs et touristes a, par ailleurs, été déployée sur le terrain en 2022. Comme pour les deux exercices précédents (2018 et 2020), l'objectif est de recueillir des informations sur le sentiment de sécurité et la victimisation des citoyens afin de nourrir l'image de la sécurité régionale. Les résultats de l'enquête seront analysés en 2023.

Différents travaux relatifs à l'image de la sécurité ont abouti à une publication.

Rapport de l'Observatoire

Le Rapport de l'Observatoire, arborant une mouture repensée, poursuit un objectif de lisibilité accrue. Il permet une lecture à différents niveaux en fonction des besoins : un parcours rapide à travers des messages clés mis en évidence ; une vision d'ensemble via des figures simplifiées et récurrentes ; mais aussi une interprétation nuancée grâce à des compléments textuels explicatifs et par le biais de zooms, appréhendant certains phénomènes de manière plus spécifique. Enrichir la connaissance publique en partageant plus facilement et plus largement l'information sans faire l'économie d'une mise en perspective contextuelle indispensable, tel est le but de ce rapport. Le résultat est un équilibre entre accessibilité et technicité ; entre esprit de synthèse et esprit d'exhaustivité ; entre précision et généralisation.

Focus de l'Observatoire (n°3)

Focus consacré aux violences LGBTQIA+phobes en Région de Bruxelles-Capitale

Lors de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie (17 mai), safe.brussels a publié les résultats d'une analyse sur les violences LGBTQIA+phobes en Région bruxelloise. La direction Observatory a mobilisé des données inédites issues d'un partenariat entre administrations publiques (safe.brussels et equal.brussels) et l'association RainbowHouse Brussels. Grâce à la relation de confiance qui existe entre cette association et le public cible visé, des témoignages de victimes de faits LGBTQIA+phobes ont pu être récoltés. Ils montrent que, bien que peu rapportées à la police, les violences et discriminations vécues par des personnes en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité et expression de genre sont une réalité bien présente dans la Région, dans toutes les sphères de la vie quotidienne : espace public, domicile fami-



Retrouvez toutes les publications sur le site web de safe.brussels

lial, cafés et restaurants, magasins, lieux de travail, mais aussi lorsque l'on se rend chez le médecin, à la commune ou que l'on prend un taxi. Sur la base de son analyse, la direction Observatory a formulé des recommandations : travailler à recréer un lien de confiance avec la police, assurer un suivi des plaintes et une bonne information des victimes, mais aussi lutter contre les stéréotypes et normaliser l'existence d'orientations sexuelles et d'identités de genre multiples.

Premier Flash Paper (n°1)

Flash Paper faisant l'état des lieux du « Needle spiking » en Région de Bruxelles-Capitale

La question des piqûres d'aiguille/attaques à la seringue, ou « Needle spiking », faisait, à l'aube de l'été 2022, l'objet d'une grande attention dans les médias. Safe.brussels a mobilisé sa direction Observatory pour suivre les phénomènes de sécurité qui ressortent dans l'actualité et pour pouvoir informer les acteurs concernés à leur sujet. La direction Observatory s'est ainsi penchée sur le phénomène des piqûres d'aiguille et ses origines et a fait le point sur les informations disponibles. La situation en RBC est examinée en détail et des recommandations sont formulées en matière de prévention, de prise en charge des victimes, de récolte de données et de communication. Il en ressort, en particulier, un manque d'informations précises sur le phénomène : pas de trace avérée d'utilisation de drogues, en Belgique comme à l'international, pas de motif connu, pas d'autre fait criminel (ex. vols, violences sexuelles) associé à ces piqûres, ainsi que des craintes quant à des phénomènes de psychose collective lors des événements de masse de l'été alors à venir. Ce Flash a été l'occasion de sensibiliser les partenaires à cette problématique émergente.

Cahier de l'Observatoire (n°4)

Cahier comprenant les résultats de la deuxième Enquête régionale sur le sentiment de sécurité et la victimisation des résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale

Safe.brussels a publié les résultats de la seconde édition de l'Enquête régionale de sécurité (ERS) auprès des résidents, navetteurs et touristes en Région bruxelloise. Les résultats de cette enquête, menée en 2020, montrent que plus d'un tiers des résidents, un quart des navetteurs et 6 touristes sur 10 déclarent ne « jamais » ou « rarement » se sentir en insécurité sur le territoire de la RBC. Le déploiement d'enquêtes de ce type révèle également qu'une part importante des victimes ne porte pas plainte, particulièrement dans les cas de discrimination, harcèlement sexuel et violence psychologique (moins d'un tiers des victimes). Les résultats de l'enquête lèvent ainsi en partie le voile sur le chiffre noir de la criminalité au niveau régional. Aussi, dans ses recommandations, safe.brussels a souligné l'importance de sensibiliser le grand public à l'intérêt de porter plainte et de solliciter une aide, mais aussi de faire connaître les canaux et services disponibles pour effectuer ces démarches au moyen d'une communication claire des actions menées par l'ensemble des intervenants de la chaîne de prévention et de sécurité. Pour pouvoir adapter les dispositifs et les réponses, il est essentiel que les faits de victimisation soient rapportés.

Publications futures

Parallèlement à ces travaux publiés, d'autres **analyses ont été démarrées ou poursuivies** et feront l'objet d'une diffusion future. Citons notamment :

Le Rapport de l'Observatoire 2023 ;

+

Un cahier comprenant les résultats de l'enquête régionale de sécurité destinée aux entreprises présentes sur le territoire régional ;

+

Un Cahier consacré aux violences à l'encontre des métiers d'intérêt général en lien direct avec la sécurité (pompiers, policiers, gardiens de la paix, gardiens de parc) ;

+

Un Flash Paper portant sur les événements de la nuit de la Saint-Sylvestre au cours des dernières années en RBC ;

+

Une analyse géospécifique centrée sur le quartier Nord ;

+

Une analyse dédiée aux problématiques de sécurité (vols et accidents) liées aux vélos en RBC ;

+

Une version mise à jour du Guide méthodologique pour l'analyse et l'image des phénomènes a par ailleurs été réalisée et sera publiée en 2023.

EVALUATION OF SECURITY POLICIES

Au sein de safe.brussels, la cellule Evaluation of Security Policies de la direction Observatory contribue au développement de processus et d'outils permettant d'évaluer plus systématiquement la politique de sécurité.

Ainsi, en 2022, un nouveau système de monitoring et d'évaluation des Plans de Prévention et de Proximité bruxellois a été développé afin de soutenir la mission de coordination et de suivi de la direction Partnerships, d'identifier la contribution des communes au Plan Global de Sécurité et de Prévention, d'encourager l'autoévaluation des activités des communes et de faciliter la communication des résultats obtenus. Un tel outil nécessite une bonne coordination avec les différentes parties prenantes afin d'obtenir un résultat satisfaisant et utilisable, non seulement pour les communes qui doivent saisir les informations, mais aussi pour les analystes de la direction Observatory qui traitent l'information et les collègues qui utilisent le résultat de ces analyses.

La cellule Evaluation of Security Policies a développé un nouveau canevas pour l'échange d'informations entre safe.brussels et les zones de police dans le cadre de leur contribution au Plan Global de Sécurité et de Prévention. Ce canevas tient compte des besoins en informations de safe.brussels, mais aussi de la capacité administrative des zones à collecter et à partager ces informations avec nous.

L'évaluation à mi-parcours du PGSP 2021-2024 a été lancée en 2022. Ce projet a débuté par une analyse initiale de la politique, la définition des questions d'évaluation et la préparation de la conception de l'évaluation. Cette étude d'évaluation sera effectuée en 2023. La cellule a aussi préparé un plan d'évaluation de l'impact sur le quartier du centre intégré à bas seuil pour les usagers de drogues.

La cellule Evaluation of Security Policies aborde l'évaluation comme une confrontation entre les attentes et les résultats. Cela signifie qu'il ne suffit pas de développer des systèmes de suivi performants, mais qu'il est également important de travailler sur la transparence et la clarté des ambitions et des objectifs initiaux. Dans ce cadre, la cellule Evaluation of Security Policies fournit des conseils méthodologiques et terminologiques, veille à la cohérence transversale des différentes initiatives avec le PGSP et encourage la formulation d'objectifs et d'indicateurs mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps dans les différents plans et projets politiques.

2.1.2 INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES ET VEILLE DE PHÉNOMÈNES

Lors de sa prise de fonction en juillet 2021, le Directeur général de safe.brussels exerçant également les missions du Haut fonctionnaire de l'Agglomération bruxelloise s'est donné comme mission prioritaire le renforcement des structures opérationnelles présentes au sein de l'organisme en vue notamment d'accroître et d'optimiser la réactivité des services de sécurité et de secours lorsqu'une situation le nécessite.

Dès janvier 2022, dans la foulée de la mise en place de la nouvelle direction Operations, une nouvelle cellule, le Situation Centre (SITCEN) qui détient une fonction de veille et de soutien a été créée.

MISSION DE VEILLE, MONITORING, RECUEIL ET TRAITEMENT D'INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES



Concrètement, le SITCEN est une cellule de veille active 24/7, mise à la disposition du Ministre-Président et du Haut fonctionnaire pour d'une part, monitorer des situations pouvant impacter l'ordre public et/ou la sécurité civile sur le territoire de la RBC et d'autre part, offrir un appui à ces derniers lors de la gestion d'une crise.

La première mission qui consiste à monitorer des événements planifiés (manifestations, sommets, événements récréatifs ou festifs, compétitions sportives, opérations spéciales) ou inopinés (causés par l'homme, incident naturel, technologique, risque d'émeutes, conditions météorologiques), passe par le recueil d'informations puisées dans des sources en accès libre (internet, médias, réseaux sociaux), via les plateformes de partage et de communication entre les acteurs de la sécurité et de secours (Portail National de Sécurité ou policier) ou encore directement par le biais d'un réseau de partenaires (Police, SIAMU, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, STIB, etc.).

Ce recueil doit ensuite être vérifié, enrichi et mis en forme selon des procédures standardisées qui visent à en optimiser le classement pour les rendre accessibles et fiables en fonction du besoin (transmettre la bonne information à la bonne personne) et surtout afin de présenter l'image la plus juste d'une situation pour favoriser les choix décisionnels des autorités.

En effet, le produit issu de la gestion du flux d'informations revêt différentes formes selon le sujet traité et la périodicité. Ainsi, aux SITREPS (situation reports) ponctuels réalisés dans le cadre du suivi d'un événement, s'ajoute un rapport quotidien rétrospectif des actions menées par la permanence et la garde SITCEN au cours des 24 dernières heures ou du week-end (couplées à celles du personnel de la cellule Crisis Management) ainsi qu'un rapport hebdomadaire prospectif reprenant les événements des 7 prochains jours (manifestations, compétitions sportives, réunions à haut risque, visite de VIP) qui, toujours dans l'optique de la mission première du SITCEN, seraient susceptibles en raison de leur caractère, d'affecter l'ordre public et/ou la sécurité civile sur le territoire de la RBC.

Enfin, un quatrième type de rapportage est réalisé dans le cadre de dossiers thématiques ou de crises s'étalant sur du moyen ou long terme et qui nécessitent un suivi spécifique.

Par ailleurs, l'application rigoureuse de ces processus de traitement de l'information a permis de constituer des bases données de contacts et de compétences qui sont primordiales à l'exercice des missions du SITCEN et des autres directions de safe.brussels.

SOUTIEN À LA GESTION DE CRISE

La 2^e grande mission du SITCEN évoquée précédemment et qui consiste à soutenir le Haut fonctionnaire, la direction de safe.brussels et le Ministre-Président dans le cadre de la gestion d'une crise, se matérialise à travers diverses tâches connexes.

La cellule travaille en synergie avec Crisis Management en opérationnalisant en interne – au moyen de procédures – les plans d'urgences qu'ils ont rédigés et qui sont d'ordre stratégique.

Tout d'abord, en ce qui concerne le contenu, la cellule est en charge de la mise en place des procédures et de fiches réflexes afin de standardiser les mesures et actions à prendre dans le cadre d'une gestion de crise (activation du RCCR depuis juin 2022, déclenchement d'une phase provinciale, panne liée aux appels vers les CU112 & 101, conditions climatiques extrêmes, etc.), mais aussi de la transmission d'informations et le cas échéant, en mobilisant les chaînes d'alerte le plus efficacement possible (appel à la CU112, envoi de Be-Alert pour les partenaires internes, transmission de données de contacts, etc.) ou encore en soutenant la coordination stratégique par la production de rapports destinés à fournir une idée consolidée des faits sécuritaires et « ordre public » relatifs à la gestion de crise et ce, tout en maintenant la permanence et le suivi des affaires courantes (les boîtes mail, les appels).

En ce qui concerne la technologie, le SITCEN est responsable de l'activation du RCCR en tant qu'infrastructure, il coordonne les demandes des partenaires (multidisciplinaire ou monodisciplinaire policier) au moyen d'une procédure homogénéisée et accessible en ligne (145 activations pour 2022, dont 50 coordonnées par le SITCEN à partir du 2^e trimestre) et a de surcroît la charge de la mise à jour des listes d'accès.



Il travaille également en étroite collaboration avec le service IT pour ce qui a trait à l'utilisation du matériel de gestion de crise (écran/ ordinateurs) et est formé à l'utilisation des moyens de communication (applications ou autres plateformes telles qu'ICMS, Be-Alert, radio Astrid, Bolob).

Le meilleur exemple pour illustrer les missions du SITCEN est la crise ukrainienne. Peu après son avènement fin février 2022 et l'arrivée des premiers réfugiés, une phase provinciale de gestion de crise a été déclenchée par le Haut fonctionnaire en concertation avec le Ministre-Président et après consultation des Bourgmestres, pour coordonner au mieux l'accueil des personnes ayant fui le pays et affluant à la gare du Midi, point d'entrée dans le pays situé sur le territoire de la RBC. Les équipes du SITCEN ont soutenu et appuyé le Haut fonctionnaire dans cette démarche.

Dans ce cadre-là, les tâches du service ont consisté à coordonner l'organisation du dispositif à la gare du Midi, à faire office de point de contact régional pour les autorités locales et fédérales, à soutenir administrativement le Haut fonctionnaire lors des diverses réunions (CeEval, COFECO, Task Force, etc.), à rédiger et diffuser des rapports à destination des partenaires impliqués (monitoring hebdomadaire des chiffres relatifs aux flux migratoires), mais aussi à destination des communes bruxelloises annonçant les décisions prises ou encore à celle du grand public (variant en fonction du type d'information à communiquer).

Enfin, en ce qui concerne la levée de la phase de coordination provinciale le 30 juin 2022, SITCEN, en collaboration avec la cellule Crisis Management, a eu la tâche de transmettre la décision du Haut fonctionnaire aux partenaires fédéraux, régionaux et communaux.

SOUTIEN AUX PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Depuis sa création, le SITCEN s'est révélé être un acteur légitime auprès des partenaires actifs dans la chaîne de la sécurité bruxelloise. Il s'est également constitué un réseau de contacts auquel il apporte différents soutiens.

En outre, en collaboration avec les cellules IT et Facility (direction Organisational Support), il encadre avec ces mêmes services, la gestion et les occupations du RCCR décrites précédemment, le SITCEN étant le point de contact central pour toute activation et se situe à la base de la chaîne d'alerte en cas d'occupation inopinée.

Et enfin, dans ses tâches de cellule de veille, il réalise un recensement et un suivi étroit des (potentiels) « nouveaux phénomènes » sécuritaires et/ou impactant l'une des disciplines de secours et d'intervention en collaboration avec les analystes de la direction Observatory.

Pour 2022, une quinzaine de potentiels phénomènes a fait l'objet d'un suivi notamment à travers un recensement de plusieurs centaines d'articles de presse, de documents et de rapports émanant de partenaires internes et externes.

Par ailleurs et à court terme, le SITCEN veut se constituer – tant pour ses partenaires internes qu’externes – comme un centre de référence de 1^{er} ligne au niveau régional en mobilisant ses bases de données pour répondre aux besoins de partenaires et autres

institutions bruxelloises, souhaite consolider son rôle de relais entre les niveaux fédéraux, régionaux et communaux et poursuivra activement sa participation à l’élaboration d’une stratégie commune au niveau régional de prévention et de sécurité.

Activations du Centre de Crise Régional (RCCR) : 145 activations pour 2022 dont 50 coordonnées par le SITCEN à partir de juin 2022.

| | Ventilation des activations | Exemples |
|-----------------------------|---|--|
| Planifiées : 48 * | Ordre public : 18 dont Manifestations : 10 Risques de troubles à l’ordre public (émeutes) : 8 | Manifestations nationales en front commun, Gilets Jaune, Convoi de la liberté, etc. Matches lors de Fifa World Cup, etc. |
| | Événements récréatifs et/ou festifs : 14 | Fêtes populaires ou commémorations (bal, fête nationale, Armistice, Ommegang), concerts (Coldplay, Ed Sheeran etc.), journée sans voiture, cortège Saint-Verhaegen, Plaisirs d’hiver, Saint-Sylvestre, etc. |
| | Événements sportifs : 6 | Brussels Airport Marathon, BXL Tour, 20km de Bruxelles, match Europa ou Jupiler Pro League, etc. |
| | Réunions à haut risque et VIPs: 5 | Sommets (Européens/ Otan), Visite d’Etat (Suisse), mariage princier... |
| | Divers : 4 | Opérations spéciales (transferts de détenus de Berkendael et Forest vers la nouvelle prison de Haren). |
| Inopinées : 2 * | Exercice Multidisciplinaire: 1 | FTX Chapeau (organisé par safe.brussels) |
| | Incidents naturels, sanitaires, Man-Made, technologiques | Incident des terrasses du 26/08/2022 (soupçon d’acte terroriste) et fuite de gaz. |

* Comptabilisés à partir du 1er juin 2022

2.2 COORDONNER LES POLITIQUES ET ORCHESTRER LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA SÉCURITÉ

2.2.1 SUBSIDES

Le développement des partenariats s'inscrit dans une volonté d'assurer la coordination des politiques publiques de prévention et de sécurité tant sur la mise à disposition de moyens financiers que dans l'accompagnement méthodologique des partenaires en leur proposant des lieux d'échange et de collaboration ou encore en mettant à leur disposition toute forme d'expertise requise.

APPEL À PROJETS (ASBL)

En 2021, 52 projets émanant de 42 associations avaient été retenus et subsidiés dans le cadre de l'appel à projets de safe.brussels, pour un montant total de 3.323.900 €. Ces 52 projets lauréats ont été invités à introduire une demande de poursuite en 2022 à montants identiques à 2021. Ce sont finalement 50 projets émanant de 40 ASBL qui ont fait l'objet d'une reconduction en 2022 pour un montant total de 3.151.600 €.

Ces 50 projets, contribuant à 17 mesures du PGSP sur les 20 mesures initialement visées par l'appel à projets, sont répartis par thématiques du PGSP de la manière suivante :

| Thématique | Nombre de mesures auxquelles il a été répondu | Nombre de projets admis | Montants proposés par safe.brussels (€) |
|---|---|-------------------------|---|
| Intégrité physique et psychique des personnes | 4 | 13 | 559.000,00 |
| Polarisation et radicalisation | 5 | 21 | 1.392.600,00 |
| Drogues et assuétudes | 3 | 8 | 800.000,00 |
| Traite et trafic des êtres humains | 2 | 5 | 288.500,00 |
| Atteintes aux biens | 0 | 0 | 0,00 |
| Mobilité et sécurité routière | 1 | 1 | 36.000,00 |
| Environnement et incivilités | 1 | 1 | 54.600,00 |
| Trafic et fraude | 0 | 0 | 0,00 |
| Gestion de crise et résilience | 1 | 1 | 20.900,00 |
| Total | 17 | 50 | 3.151.600,00 |

Les contributions de ces projets sont riches et couvrent des problématiques très diverses sous les thématiques du PGSP visées.

T1 : Intégrité physique et psychique des personnes

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|-------------------|
| 2022 | 13 | 559,000.00 |
| 1.2 | 4 | 132,800.00 |
| 1.4 | 7 | 300,900.00 |
| 1.6 | 1 | 70,300.00 |
| 1.9 | 1 | 55,000.00 |

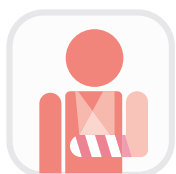
Quatre ASBL mettent en œuvre des projets relevant de la **mesure 1.2** qui soutient des campagnes et des actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention en matière d'intégrité physique et psychique des personnes se trouvant sur le territoire de la RBC.

Une ASBL s'attaque tout particulièrement aux phénomènes de (cyber)haine (harcèlement et discrimination). L'ASBL Habitat et Rénovation cible ainsi le harcèlement en ligne en poursuivant son projet LuCy-2 (lutte contre la cyberviolence). Faisant suite à LuCy-1, ce projet porte sur la cyberhaine et la cyberviolence au cœur des cités de logements sociaux et en faveur des jeunes, de leurs parents, mais aussi des travailleurs sociaux de première ligne. Les dispositifs d'information et de sensibilisation collective proposés par l'ASBL portent sur la construction de l'« esprit critique » des jeunes confrontés à un usage compulsif et dérégulé des réseaux sociaux.

Le nouveau projet LuCy doit permettre l'actualisation et la production de nouvelles générations d'outils de lutte contre la cyberhaine et prévoit la réalisation d'un moyen-métrage audiovisuel, des capsules vidéo, mais encore l'élaboration d'un outil éducatif d'animation (type « escape game »), et d'un guide « Médias Identités Relations Éducation (MIRE) ».

Deux ASBL traitent, quant à elles, de l'enjeu, également soulevé par la **mesure 1.2**, du signalement, de la plainte et de la poursuite de faits de discrimination et l'abordent dans le domaine de la prévention des violences sexistes. Avec son projet « Je comprends mes droits face aux violences », l'ASBL Femmes de droit - Droit des femmes met en place des permanences juridiques et sociales de proximité et de première ligne, mais aussi des ateliers d'information juridique à destination de femmes qui viennent de tout horizon.

L'ASBL Touche Pas à Ma Pote (TPAMP) travaille sur le « Harcèlement sexiste dans l'espace public » en proposant à la police des actions de sensibilisation et de formation au harcèlement de rue. Ce projet vise aussi l'élaboration d'une campagne de communication à destination d'un public large et moins spécialisé (jeunes) sur l'existence de la loi Sexisme



de 2014 et sur les possibilités de dépôt de plainte, ainsi que sur des comportements à adopter en tant que témoins/victimes pour répondre aux harceleurs.

L'espace public est aussi le lieu d'action de l'ASBL AtMOsphères, dans le cadre de son projet « Réponse aux tensions dans l'espace public entre policiers et jeunes ». L'espace public est ici abordé comme un lieu de vie et de sécurité avec la mise en place d'espaces de dialogue entre policiers et de jeunes à travers différentes méthodes d'animation permettant le dépôt d'une parole bienveillante et libérée.

C'est aussi par des formations que l'ASBL concrétise son projet, destinées aux jeunes et portant sur leurs droits et obligations dans l'espace public, mais aussi aux travailleurs sociaux (MJ, AMO, éducateurs de rue, etc.) en abordant les droits des jeunes face à la police. Ces formations incluent la participation de la police afin de permettre des échanges et la prise en considération des difficultés pouvant exister sur le terrain et d'envisager alors des pistes pour « déminer ces situations ».

L'ASBL organise aussi des animations dans les écoles sur la question « jeunes-police-espace public » afin de sensibiliser les jeunes et les enseignants à ces thématiques et a mis en place une permanence juridique gratuite pour les jeunes afin de (re)nouer la confiance dans les institutions.

Plusieurs ASBL traitent de violences intrafamiliales et/ou de violences sexuelles couvertes par la **mesure 1.4** et visent différents types de publics cibles. Dans tous les projets, il s'agit d'assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation.

Trois ASBL travaillent en faveur d'un public large : la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial (FLCPF) a mis en place le Projet « DPO - Violences conjugales et sexuelles : détection, prise en charge et orientation » qui cherche à améliorer la détection des violences conjugales et sexuelles, la prise en charge et l'orientation des victimes par la co-construction et la diffusion d'un dépliant d'information et de sensibilisation destiné aux professionnels, ainsi que l'organisation d'un nouveau colloque et de formations.

LE PROJET DPO

Le projet mis en place en 2021 a mobilisé plus de 300 professionnels issus de 14 secteurs différents : social, de la santé, du planning familial, des maisons médicales, de la police, de la justice, d'associations féministes, d'associations de lutte contre les violences, de l'enseignement, de la promotion santé, d'administrations publiques, du socioculturel, de la réinsertion professionnelle. Cette mobilisation s'est faite grâce à l'organisation de panel tests pour tester l'outil de sensibilisation (dépliant), d'évaluations de terrain, d'un colloque, de deux ateliers de sensibilisation à l'outil et de trois formations spécifiques sur les violences conjugales.

L'année 2022 a été une période charnière dans la continuation du projet. 14 ateliers de sensibilisation ont eu lieu représentant près de 150 personnes formées aux thématiques des violences sexuelles et conjugales, de connaître les besoins des victimes, de savoir détecter, prendre en charge et orienter les victimes et de permettre des échanges entre professionnels pour faciliter la mise en réseau. L'outil a été présenté officiellement le 9 novembre 2022, lors d'un colloque « Les violences conjugales et sexuelles : Quand "la nasse se referme" : des mécanismes d'emprise au harcèlement, comment prendre en compte le continuum des violences dans l'accompagnement des victimes ? » où plus de 270 personnes ont participé.



Le projet du Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales (CPVCF) « Améliorer l'aide des victimes de violences conjugales » couvre l'aide aux victimes de violences conjugales, par le renforcement de l'équipe de prise en charge des cas, ainsi que de la ligne d'écoute permettant d'apporter une première aide aux victimes, et la pérennisation du groupe de parole pour femmes victimes de violences conjugales.

Enfin, l'ASBL Casa legal travaille via le projet « Casa Assistance for Victims (CAV) » sur la « Lutte contre les Violences intrafamiliales et/ou sexuelles » autour de deux axes : 1) la mise en place d'ateliers de co-formation de Casa legal ASBL avec la section EVA de la police de Bruxelles à destination des professionnels de la région bruxelloise qui accompagnent et prennent en charge les victimes de VIS et 2) des prises en charge holistiques intégrées chez Casa legal pour des victimes de VIS impliquant un accompagnement multidisciplinaire (co-défense juridique grâce un binôme d'avocats ; l'accompagnement par un intervenant psychosocial ; la constitution d'une équipe multidisciplinaire autour de la personne ; et enfin, un soutien financier pour offrir un hébergement d'urgence aux victimes sans titre de séjour en Belgique et leurs enfants).

D'autres ASBL visent un public plus spécifique lié aux origines des victimes. Le Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles féminines (GAMS Belgique) réalise la phase II de son projet « Prévention, accueil et accompagnement de victimes de mutilations génitales féminines (MGF) et violences liées » en apportant une prise en charge globale (psycho-socio-médico-juridique) des personnes exposées à des MGF et autres violences liées dans un contexte migratoire (comme les mariages forcés) et en développant une expertise juridique coordonnée, transversale et efficace en français et néerlandais sur les MGF au niveau de la RBC.

Woman'Dō travaille sur l' « Accompagnement post-traumatique de personnes exilées en séjour précaire ayant fui des violences », qui sont en majo-

rité des femmes, exilées, ayant fui des violences et en séjour précaire sur le territoire belge. Cette ASBL propose des consultations psychologiques qui comprennent la dimension psychothérapeutique (dont psychocorporelle) et intègrent également l'accompagnement sociojuridique, des consultations médico-psychiatriques qui sont assurées par un psychiatre spécialisé en ethnopsychiatrie, et des cycles de groupes de prévention, de parole, thérapeutiques.

Le projet de l'ASBL Association pour le droit des étrangers (ADDE) vise essentiellement l' « Accompagnement des Victimes Étrangères de Violences Intrafamiliales » (AVEVI) et porte sur l'accompagnement sociojuridique gratuit, via deux permanences spécifiques, des victimes de violences intrafamiliales dans un contexte migratoire (hommes, femmes et enfants), pour les aider dans leurs démarches liées à la recherche d'un lieu d'accueil adapté et leur fournir des informations claires sur leurs droits, notamment en matière de maintien du droit de séjour. Le projet s'accompagne de séances annuelles d'information et de mise en réseau des travailleurs sociaux du secteur et des instances administratives.

Enfin, Oasis Belgium, dans le cadre de « Welcome Project », accompagne des femmes qui vivent à Bruxelles, travaillent à Bruxelles et/ou accèdent aux services à Bruxelles, en particulier (mais pas exclusivement) celles provenant d'Asie du Sud-Est, qui sont à risque de violence conjugale et familiale, d'exploitation sexuelle et d'autres abus. Il s'agit ainsi de prévenir leur exploitation et leur exclusion de la société active via la mise en place d'un service d'orientation, d'information et d'assistance en matière de violence conjugale ainsi qu'un service d'accompagnement à la formation et d'orientation professionnelle.

L'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, que couvre la **mesure 1.6**, sont l'objet du projet du Centre d'Appui bruxellois (CAB) intitulé « STOP IT NOW ! Bruxelles ». La mise en place d'un

site internet, d'une adresse mail, d'un chat, et d'une ligne d'écoute anonyme pour les personnes ayant des attirances pédophiles et qui craignent de passer à l'acte, ainsi que pour leur entourage et les professionnels, répond à l'exigence de prévention des abus sexuels sur mineurs par des actions d'information, de prévention et d'accompagnement auprès des adultes, des familles et de la société en général sur la question des abus sexuels.

La mesure 1.9, qui porte sur la conceptualisation et l'occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, afin de lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations, est reprise par le projet de l'ASBL Alias dont la mission s'articule ainsi : « Plan de lutte

contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations vécues par les hommes et personnes trans *prostitué·es / travailleur·ses du sexe dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale* ».

Ce soutien aux travailleurs du sexe masculins et trans victimes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations vise à favoriser l'occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public par des sensibilisations (tant vers le public spécifique de l'association que vers les autres intervenants de l'espace public), des ateliers d'autodéfense physique et verbale, des supports de sensibilisation grand public et une journée d'étude pour présenter les résultats du plan d'action à son terme.

T2 : Polarisation et radicalisation

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|---------------------|
| 2022 | 21 | 1,392,600.00 |
| 2.1 | 8 | 670,000.00 |
| 2.2 | 9 | 457,600.00 |
| 2.3 | 1 | 30,200.00 |
| 2.4 | 1 | 21,000.00 |
| 2.5 | 2 | 213,800.00 |



Le renforcement de la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés par la thématique Polarisation et Radicalisation, définie par la **mesure 2.1**, est couverte par des projets d'ASBL qui viennent valoriser l'expertise du terrain, perpétuer la mise en réseau, et enfin stimuler des échanges de bonnes pratiques. Certains projets portent principalement sur la coordination ou encore sur la formation des acteurs, alors que d'autres proposent une démarche plus holistique, qui inclut ces deux aspects, mais aussi l'élaboration d'outils ou la mise en place de projets avec leur public cible.

Teach for Belgium, dans le cadre de son projet « SUPERPROFS 2.0 » traite de la prévention des phénomènes de polarisation dans les écoles à encadrement différencié (écoles professionnelles et techniques, où le niveau socio-économique des jeunes est bas, et l'origine des jeunes variée) par le biais de plusieurs actions : 1) Consolider et numériser en collaboration avec différents experts une trajectoire de formation multidisciplinaire « DEI » (Diversité, Équité, Inclusion) pour enseignants débutants ; 2) Accompagner de manière individuelle et collective les enseignants sur le terrain afin de s'assurer que les pistes d'action issues du parcours de formation suivi soient réellement implémentées dans leurs pratiques ; 3) Co-construire avec les jeunes vulnérables et leurs enseignants des activités et des projets concrets qui favorisent le vivre-ensemble et la mixité sociale et culturelle ; 4) Utiliser une approche robuste de suivi, évaluation et apprentissage pour mesurer a) si la formation et les activités du projet affectent la capacité des enseignants et/ou étudiants à aborder les questions relatives à la lutte contre la polarisation ; b) les freins et leviers pour l'engagement des enseignants sur ces thèmes.

La prévention par la mise en réseau constitue aussi l'objet du projet développé par Belgian Forum for Urban Security (BeFUS asbl) qui propose la diffusion de supports bilingues, pédagogiques, participatifs et collaboratifs d'intelligence collective sur les stratégies locales de lutte contre la polarisation, à la suite

du développement de modules de sensibilisation pour les acteurs de terrain. Cette offre bilingue, participative et co-créative, vise à soutenir et renforcer les stratégies politiques locales contre la polarisation en activant l'intelligence collective belge afin de lutter de façon transversale contre la polarisation sociale. Une publication bilingue sera rédigée afin de servir de compte rendu des workshops, dans une perspective pragmatique à l'attention des acteurs de terrain.

D'autres ASBL développent également des projets de formation destinés aux acteurs de première ligne. « Je kiffe Bruxelles : Aan de Slag met Jongeren in de Grootstad », projet développé par l'ASBL JES, porte sur le renforcement de la relation entre les jeunes, la police et le secteur de la jeunesse par le biais d'une formation de deux jours intitulés « Je kiffe Bruxelles - se mettre au travail avec les jeunes dans la grande ville ». Les policiers bruxellois sont initiés au contexte métropolitain et hyperdiversifié de Bruxelles et au monde des jeunes, et des outils leur sont proposés pour interagir avec le public urbain.

De son côté, le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) entreprend la diffusion d'un outil spécifique existant intitulé « Kroiroupa », qui permet d'agir sur des thématiques particulièrement polarisantes comme les religions et la laïcité. Cet outil est construit dans une dynamique ludique et selon une méthodologie basée sur le savoir et le questionnement philosophique.

En 2022, 14 formations ont eu lieu, initiant 105 personnes à l'outil Kroiroupa. Le CCLJ propose désormais des formations sur mesure à la demande du terrain. De plus, 30 ateliers Kroiroupa ont été donnés dans les écoles, ce qui représente 355 jeunes sensibilisés (essentiellement sur les communes de Anderlecht, Forest, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et la Ville de Bruxelles)

« Conflits, agressivité, discrimination : la prévention par la formation », projet de l'ASBL Formeville, met à disposition des formations en faveur des acteurs de la prévention, gardiens de la paix, agents de proximité, éducateurs, éducateurs de rue, assistants sociaux, etc., travaillant dans le domaine de la prévention ou de la jeunesse. L'ASBL 2Bouts organise, via son projet « Formation, supervision, actions contre les extrémismes », des séances de supervision, de formation et d'animations spécifiques (ateliers vidéo et bande dessinée) abordant toutes les mesures de prévention possibles sur le radicalisme violent.

La formation à destination des professionnels est aussi reprise dans le projet « Séminaires et rencontres » de l'ASBL Prévention, Recherche et Formation : Emprise et Résilience (PREFER). Ce projet propose des formations de durées courtes (conférences, séminaires, etc.), moyennes (colloques, etc.) et longues (formation qualifiante, etc.) accompagnées d'exercices d'intervision avec l'objectif de renforcer d'une dimension psychologique la formation et la supervision des intervenants professionnels impliqués dans la prévention des radicalismes et/ou des polarisations. Ainsi ce projet fournit indirectement un soutien psychologique aux personnes en voie de radicalisation ou radicalisées, ainsi que leur entourage.

En matière de prévention des dynamiques de polarisation individuelle et groupale, nombre d'ASBL ont choisi d'élaborer des campagnes de sensibilisation afin de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique, objet de la **mesure 2.2**.

Certaines d'entre elles le font par le biais d'activités culturelles comme l'ASBL Les Grignoux, avec son projet « le cinéma comme outil de compréhension du monde et de sensibilisation aux phénomènes de polarisation et de radicalisation ». L'ASBL organise des activités cinématographiques autour d'une programmation définie et spécifique, où chaque film est choisi selon sa pertinence au vu des thématiques qu'il aborde. L'objectif est de susciter des espaces

de discussion et de réflexion autour d'enjeux liés à la question du vivre-ensemble et plus particulièrement autour de la question des idéologies radicales.

De même, l'ASBL Arts et Publics, avec « Citizen Craft », met en place des activités, des animations ou encore des événements visant à explorer la problématique de la polarisation en partant de la culture et de la création vidéoludique, notamment la mise en place d'une plateforme d'échange qui déconstruit les préjugés, ouvre les horizons et développe le dialogue entre les personnes et les cultures.

La Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) avec « Démocratisons la démocratie ! » organise, quant à elle, des rencontres entre des jeunes issus de différents milieux sociaux et culturels et de différents endroits de la Région bruxelloise, afin de débattre, réfléchir et questionner ensemble les façons de faire démocratie. Pendant ces rencontres, les jeunes participent à des ateliers de joutes oratoires, expérimentent des processus de débat et de prise de décision démocratiques, tout en se confrontant à la diversité des points de vue et des opinions, et réalisent une série de podcasts afin de relayer leur expérience et leurs propositions pour nourrir l'idéal démocratique.

Le Musée juif de Belgique (MJB) conduit l'initiative « Let's meet a Jew (LMAJ) » en invitant à rencontrer les identités juives dans leur diversité pour apprendre à nuancer le regard sur l'Autre et à construire des ponts entre individus culturellement différents par le biais de différents workshops qui mobilisent l'expérience muséale. Dans la même veine, le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) lance une « Campagne de lutte contre l'antisémitisme » visant à sensibiliser à la réalité de l'antisémitisme à Bruxelles. La déconstruction des stéréotypes et la visibilisation de la diversité de l'identité juive sont activées au moyen de ressources et outils pédagogiques, de formations en faveur des acteurs intermédiaires, de modules e-learning incluant un questionnaire d'évaluation des acquis, et une campagne média.

Certaines ASBL travaillent plus spécifiquement avec les jeunes, comme l'ASBL Dakira dont le projet « Sensibilisation au vivre-ensemble destinée à des Jeunes bruxellois de 12 à 25 ans » est mis en œuvre en milieu scolaire, ou encore l'ASBL Foyer qui propose l'« Atelier Mediawijs », un atelier éducatif sur la connaissance des médias qui se concentre spécifiquement sur les enfants et les jeunes dans un contexte métropolitain. Grâce à cet atelier, les jeunes apprennent de manière interactive à approcher de façon critique les dynamiques potentielles de polarisation et de radicalisation qui peuvent l'accompagner.

Enfin, le Centre d'Information et de Documentation pour Jeunes (CIDJ), avec son projet « Prévention radicalisme violent » développe des dispositifs d'animation au sein des structures scolaires et au niveau des centres de jeunes et la création d'espace de dialogues entre la police locale et les jeunes fréquentant certains quartiers.

Le Réseau Intersection a développé un projet qui répond à la **mesure 2.4** de promotion de la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens et le sentiment de sécurité. Son projet « Réseau Intersection : fonctionnement et extension » permet de développer un réseau entre zones de police bruxelloises afin de développer, concrétiser et promouvoir un modèle de police orienté vers la communauté (Community policing) ; de contribuer

à l'amélioration continue de l'organisation policière ; de favoriser le rapprochement entre les services de police et les citoyens ; de favoriser et renforcer la communication, les échanges d'expériences, la circulation des bonnes pratiques et ainsi la création de synergies entre les entités de police ; d'encourager la collaboration des services de police avec les autres partenaires actifs en matière de sécurité ; de mettre à disposition des membres une information utile, à jour et accessible en matière de Community policing ; et enfin de favoriser la communication et l'échange tant au niveau national qu'au niveau international.

Deux ASBL mettent en œuvre des projets répondant à la **mesure 2.5** assurant la prise en charge et la mise en place d'un relais adapté des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, auteurs et victimes potentiels, avec une attention particulière portée aux groupes cibles vulnérables.

Le projet de l'ASBL Abrusco porte sur le « Déploiement proactif de coachs de jeunes dans diverses écoles dont la population scolaire présente un risque accru de décrochage scolaire ou d'abandon précoce de l'école, ce qui augmente le risque de radicalisation ». Il s'agit donc d'impliquer un coach, en tant que superviseur externe, qui soutient les élèves et le personnel scolaire à l'école.

L'ASBL Prévention, Recherche et Formation : Emprise et Résilience (PREFER), quant à elle, propose l'« Accueil psychosocial », une offre de suivis psychologiques spécialisés de quatre types (individuel, de couple, de famille et de groupe), prévus en concertation avec les autres institutions impliquées (judiciaires, sociales, éducatives, etc.) et portant sur des problématiques mettant en scène une dérive de l'emprise, avec une priorité donnée aux dérives liées à la radicalisation.

T3 : Drogues et assuétudes

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|-------------------|
| 2022 | 8 | 800,000.00 |
| 3.1 | 3 | 326,400.00 |
| 3.2 | 2 | 91,800.00 |
| 3.8 | 3 | 381,800.00 |

Trois ASBL proposent des projets de renforcement des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale, tels que soutenus par la **mesure 3.1**.

Dépannage d'Urgence de Nuit et Échanges (DUNE), avec DUNE Mobile, met en place la « Prise en charge des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale via le renforcement du dispositif d'accompagnement social mobile », décliné en trois axes : 1) « Maraudes à pied » : rencontre des usagers de drogues en rue afin de proposer une prise en charge et un accompagnement vers la 1re ligne ; 2) « Médibus » : Dispositif mobile de réduction des risques et dispensaire infirmier ; 3) « Accompagnement mobile et liaison » : accompagnement physique des personnes vers les services de 1re ligne et travail de liaison avec les acteurs des secteurs du social et de la santé.

L'ASBL Modus Vivendi, avec le projet « Testing Mobile », vise au renforcement de l'accompagnement mobile pour public précarisé en proposant l'analyse de produits psychotropes. Cela est rendu possible en impliquant des accompagnateurs sociaux des centres bas seuil et des comptoirs de distribution de matériel de RdR, permettant de toucher un public fortement précarisé et/ou exclu socialement.



Enfin, l'ASBL LAMA, avec son équipe mobile « Artha », propose un dispositif d'accompagnement mobile des usagers de drogues en situation de précarité de séjour sur le territoire bruxellois.

L'axe de la **mesure 3.2** de constitution d'un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés est porté par deux ASBL.

En 2022, 165 maraudes ont été effectuées dont 53 avec le Médibus et 442 échanges de matériel de Réduction des Risques (RdR) ont eu lieu.

80 permanences du Médibus ont été tenues, ce qui représente 1492 contacts (1387 contacts homme et 105 contacts femme), avec une fréquentation moyenne par permanence de 18 personnes et 945 échanges de matériel qui ont eu lieu.

251 accompagnements mobiles ont été effectués dont 58 accompagnements ont été réalisés en soirée pour des situations d'urgence (médicale et psychologique).

268 nouveaux contacts ont été pris.



Dépannage d'Urgence de Nuit et Échanges (DUNE) propose de renforcer un outil existant « Le Bon Plan – Guide d'accès multisupport aux ressources sociales et santé à Bruxelles (répertoire et cartographie). Cet outil offre un guide d'accès aux ressources sociales et santé de la RBC (en français, néerlandais et anglais) aux personnes en situation de grande précarité, mais aussi à toute la population bruxelloise, aux acteurs de la chaîne prévention-sécurité ainsi qu'aux équipes de terrain issues des secteurs du social et de la santé. Actuellement disponible sous trois formes (agenda papier, application mobile, application sur des bornes interactives dans plus de 40 stations de métro), une version web doit être lancée. L'ASBL Medimmigrant, avec « Juridisch medewerker », souhaite recruter un assistant juridique afin d'approfondir ses activités : recherche juridique de situations spécifiques, mise à jour du site web, offre de formations, etc.

Trois ASBL visent à répondre à la **mesure 3.8** par des projets de mise en place et de diversification de l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes, mais aussi de renforcement de l'accompagnement des usagers. Infirmiers de rue ASBL propose avec « le logement modulaire » une solution innovante pour la réinsertion durable des personnes précarisées souffrant d'assuétudes. Grâce à la création rapide de loge-

ments qu'est l'habitat modulaire, le projet propose une offre de logement qui favorise intimité, sécurité et cadre propice à l'accompagnement, en vue d'une réinsertion sociale durable.

L'ASBL Modus Vivendi axe son projet sur la « centralisation des besoins, accessibilité et diversification du matériel de consommation à moindre risque à destination des services bruxellois pour répondre aux besoins des usagers ». La mise en œuvre de la centrale d'achat dans le cadre du Dispositif d'Accès au Matériel Stérile d'Injection & d'Inhalation (DAMSI2), permet aux services de RdR (principalement les comptoirs d'échange de seringues) de s'approvisionner en matériel d'injection et d'inhalation de qualité et moins coûteux destinés aux usagers de drogues les plus vulnérables.

Enfin, le projet de l'ASBL LAMA « Artha+ » porte sur la réduction des risques sociosanitaires des usagers de drogues en situation de précarité de séjour en favorisant leur insertion dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement ainsi que du système de soins de santé généralistes et/ou spécialisés, et en diversifiant l'offre de prise en charge par l'identification des phénomènes émergents (par exemple des Mineurs étrangers non accompagnés [MENA], publics migrants) et le renforcement de l'ancrage local.

T4 : Traite et trafic des êtres humains

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|-------------------|
| 2022 | 5 | 288,500.00 |
| 4.3 | 2 | 54,500.00 |
| 4.9 | 3 | 234,000.00 |

L'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que de campagnes de prévention en matière de traite et trafic des êtres humains que soutient la **mesure 4.3** est développée par deux ASBL.

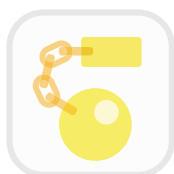
PAG-ASA propose « Communication, information et sensibilisation des groupes à risque et des acteurs de première ligne afin de prévenir la victimisation d'accélérer la détection et l'orientation vers les services appropriés ». Il s'agit de développer des initiatives de communication, d'information et de sensibilisation à Bruxelles adressées à deux groupes : 1) les groupes à risque vulnérables qui, en raison de leur vulnérabilité, pourraient être victimisés par des trafiquants et/ou des prédateurs et 2) les services de première ligne qui travaillent avec ces groupes à risque vulnérables.

Enfin, FAIRWORK Belgium, avec le projet « Une stratégie de communication de FAIRWORK Belgium ayant un impact contre l'exploitation par des employeurs malveillants » vise l'optimisation des canaux de communication en rendant disponibles et accessibles dans davantage de langues les informations de base sur le droit du travail. Pour ce faire, FAIRWORK Belgium utilise les médias sociaux comme outil de communication et d'information afin de faciliter le dépôt d'une première plainte et effectue une

campagne de sensibilisation auprès des consommateurs pour les impliquer dans la détection des violations au droit du travail.

Trois ASBL déclinent la **mesure 4.9** avec des projets d'amélioration de la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains. L'ASBL PAG-ASA propose une « Orientation des victimes vers des refuges spécialisés grâce à une approche de proximité et de réduction des seuils ». Il s'agit d'une extension de son travail de proximité à bas seuil afin que les victimes puissent accéder plus rapidement à un accueil spécialisé. À la demande de la police, de l'inspection sociale et de l'inspection du travail de Bruxelles, les membres du personnel de PAG-ASA seront en « stand-by » (joignables et disponibles) lors des inspections planifiées en matière de traite et/ou de trafic d'êtres humains. Cela contribuera à une affectation plus rapide des victimes à des services d'accueil et de conseil spécialisés.

FAIRWORK Belgium propose un « Accès sûr et efficace à la protection des travailleurs pour les victimes et les victimes potentielles de la traite des êtres humains » en délivrant une information aux travailleurs précaires et sans-papiers victimes d'exploitation économique sur leurs droits en matière de travail. FAIRWORK Belgium vise à les aider à faire valoir ces droits grâce, d'une part, au service d'assistance qui permet aux personnes de poser des questions sur leurs droits en matière de travail et sur l'accès à ces droits et, d'autre part, à un suivi juridique et à des conseils post-plainte afin de s'assurer que le client poursuit la procédure.



Enfin l'ASBL Isala propose le « Soutien à l'accompagnement des personnes en situation de prostitution : proposer des parcours de sortie cohérents et basés sur leurs besoins ».

En 2022, les équipes de l'ASBL Isala ont accompagné de manière régulière et constante 23 personnes, ce qui fait au total plus de 240 rendez-vous d'accompagnement et plus de 400 contacts virtuels (par téléphone) dans l'année. C'est au travers des permanences que l'ASBL identifie des personnes preneuses d'un accompagnement plus approfondi vers la sortie de la prostitution. En 2022, 45 permanences ont été tenues et ont été visitées par 38 personnes, de 10 nationalités différentes. En plus d'un accompagnement, Isala a donné plusieurs formations à la thématique de la prostitution notamment dans un centre Croix-Rouge.

T6 : Mobilité et sécurité routière

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|------------------|
| 2022 | 1 | 36,000.00 |
| 6.9 | 1 | 36,000.00 |

Une ASBL poursuit un projet qui s'aligne sur la **mesure 6.9** visant à renforcer et intégrer les différents dispositifs d'accompagnement, d'orientation et de prise en charge des personnes sans-abri et mendiante présentes sur les réseaux de transport en RBC. L'ASBL Diogènes propose dans le cadre de son projet « Métro-Liens / Metro-Verbindingen » de développer un travail de proximité avec les personnes vivant en rue présentes sur les réseaux de transport bruxellois afin de favoriser l'intégration sociale des sans-abri par la création de liens sociaux. Les cinq piliers du projet sont : 1) Travail de proximité avec les personnes de la rue dans leur contexte ; 2) Information, soutien et médiation pour le personnel, les voyageurs et les commerçants ; 3) Campagne de sensibilisation : informer le grand public ; 4) Consultation et formation : participation aux organes consultatifs et provision de formations ciblées ; 5) Recherche et analyse : groupe cible, méthode, etc.

En 2022, le projet Métro-Liens / Metro-Verbindingen c'est :

828 interventions auprès des sans-abri, soit

- 431 séances de conseil psychosocial
- 87 accompagnements en personnes vers les services, les institutions et les organisations ainsi que 71 orientations vers les services, les institutions et les organisations ;
- 72 activités de soins et d'assistance ;
- 4 consultations médicales ;
- 48 visites auprès des personnes à l'hôpital, au domicile ;
- 24 sessions de sensibilisation et 3 groupes de discussion sur la thématique du sans-abrisme auprès de professionnels qui sont susceptibles d'être en contact avec des personnes sans-abri.
- 12 représentations dans le réseau
- 13 suivis des dossiers sociaux
- 2 aides au déménagement ou au logement





T7 : Environnement et incivilités

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|------------------|
| 2022 | 1 | 54,600.00 |
| 7.4 | 1 | 54,600.00 |

Dans le cadre de la **mesure 7.4** qui vise l'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique Environnement et incivilités ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales, l'ASBL Bulle met en place le projet « Wasse-rette Mobile ». Cette permanence solidaire consiste en une offre de service de laverie mobile d'utilité publique aux « sans chez-soi » ou aux personnes précarisées comprenant la création de nouveaux lieux, projet de réinsertion socioprofessionnelle et projet de photographie.

En 2022, il y a eu 18,998 tonnes de vêtements lavés dans les camionnettes, c'est-à-dire 2714 machines réalisées lors des 262 permanences.

En moyenne, par permanence, l'ASBL Bulle a rendu service à minimum 11 personnes.

T9 : Gestion de crise et résilience

| Thématique | N° projets | Subvention |
|-------------|------------|------------------|
| 2022 | 1 | 20,900.00 |
| 9.3 | 1 | 20,900.00 |

Enfin, c'est l'ASBL Croix Rouge de Belgique - Éducation, Santé, Société qui répond à la **mesure 9.3** visant à organiser des campagnes de prévention aux citoyens sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence. Avec son projet « Osons agir ensemble », elle propose une séance de sensibilisation aux premiers secours pour les personnes

en situation de sans-abrisme afin de contribuer à construire des communautés résilientes en donnant à toute personne des compétences vitales. Depuis le lancement en mars 2022, 232 places ont été mises à disposition. 139 participants ont suivi cette sensibilisation jusqu'à son terme sur 144 inscrits.



SUBVENTION EN DEHORS DES APPELS À PROJETS

Le subventionnement d'acteurs issus du secteur associatif par safe.brussels intervient dans deux cadres : d'une part, dans celui de l'appel à projets portant sur différentes mesures du PGSP, et d'autre part, en dehors de celui-ci, dans le cadre d'un soutien financier ponctuel ou récurrent qui est fourni à des acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité apportant une contribution aux mesures et missions transversales du PGSP.

Transit

L'ASBL Transit est investie de plusieurs missions en lien avec la mise en œuvre du PGSP en tant qu'« Opérateur Régional Bruxelles Assuétudes (ORBA) » dans le cadre d'un contrat de gestion signé avec la RBC. Ce contrat de gestion définit les missions dont est investie l'ASBL et qui s'inscrivent dans le cadre des mesures de la thématique 3 du PGSP.

- Les contributions de Transit (Travail de rue ; accueil bas seuil et resocialisation ; réduction des risques ; accompagnement vers l'autonomie et le logement ; accompagnement psychomédicosocial ; travail en réseau et ORBA).
- Transit contribue aussi, de manière spécifique, à la mise en œuvre de la mesure 3.8 par la mise en place du Centre intégré pour usagers de drogues en grande précarité, projet mentionné expressément dans le PGSP.

Transit Rue

Une équipe de 8 travailleurs de rue accompagnée d'une infirmière, d'une psychologue et d'un coordinateur de terrain effectue des maraudes sur le territoire des 19 communes de la RBC, notamment dans le but de (ré)amorcer un lien avec les personnes les plus marginalisées.

L'ASBL Transit porte depuis sa création en 1995 des missions de prévention de la criminalité et d'accueil et de resocialisation des personnes souffrant d'assuétudes. Depuis 2016, safe.brussels s'assure de

l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de cette politique à travers un soutien des missions clés de prise en charge, de coordination, de formation et de sensibilisation par l'intermédiaire de cette ASBL.

En tant que structure d'accueil à bas seuil d'accès qui propose un accompagnement psychosocial non médicalisé et un hébergement de crise à toute personne majeure présentant une problématique d'usage de drogue, Transit se voit conférer au sein de la Région bruxelloise un double rôle, intégré et indissociable l'un vis-à-vis de l'autre, et formalisé dans le cadre d'un contrat de gestion 2016-2025, passé avec la RBC :

- Un rôle d'opérateur de terrain en matière de prévention, d'accueil et de resocialisation des usagers de drogues, un rôle que l'ASBL Transit assume depuis plus de 25 ans au service de la Région et de ses Communes ;



L'ASBL TRANSIT

Ce sont ainsi 402 personnes qui ont été suivies au sein des 19 communes de la RBC, 656 soins effectués en rue, 3665 accompagnements vers des services d'aide et de soins, 438 professionnels formés (acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention), 3 dossiers d'informations et 19 rapports communaux publiés à destination des autorités publiques.

- Un rôle d'Opérateur Régional Bruxelles As-suétudes – ORBA pour l'ensemble du territoire de la RBC confié par le Gouvernement à travers le contrat de gestion 2017-2021 dans le cadre de la thématique 3 du PGSP. L'ASBL Transit, en accord avec les finalités qui suivent, participe à la coordination et à l'opérationnalisation des mesures prises par la RBC en matière de politique de prévention des phénomènes de drogues et d'as-suétudes avec l'ensemble des acteurs de terrain tant publics que privés.

Sous ce double rôle, l'ASBL Transit participe à améliorer la sécurité, la prévention, la cohésion sociale, et le sentiment de bien-être de tous les habitants de la RBC en rendant accessible une prise en charge adaptée et émancipatrice à un public extrêmement marginalisé.

Infor Jeunes Bruxelles

L'ASBL Infor Jeunes Bruxelles a notamment pour mission de prévenir les risques de ruptures des jeunes en leur apportant une information, de les accompagner lorsqu'ils sont en difficulté passagère, et de les raccrocher à un parcours d'insertion durable. En 2021, l'ASBL a contribué aux thématiques 1, 2, 3 et 4 du PGSP grâce à l'octroi d'une subvention visant à consolider et d'accroître les actions d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de relais en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire, et qui ont contribué aux mesures suivantes :

Mesure 1.2 du PGSP

- Participation active aux parcours EVRAS (égalité homme-femme, lutte contre l'homophobie, sensibilisation aux IST, à la contraception, au harcèlement, etc.) ; animations sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP);

- Animations de sensibilisation au cyberharcèlement et à la cybercitoyenneté : utilisation critique, sécurisée et responsable d'internet et des réseaux sociaux ;
- Animations de sensibilisation aux stéréotypes de genre et à la citoyenneté dans un contexte sportif ;
- Information en ligne et sensibilisation aux orientations sexuelles avec Alter Visio par le biais du projet collaboratif et évolutif « Coming-In - le portail des orientations sexuelles » ;
- Sensibilisation dans le service d'orientation scolaire et professionnelle, animations sur la thématique de l'orientation visant la déconstruction des stéréotypes de genre dans les choix d'étude et de profession.

Mesure 1.5 du PGSP

- Création d'un service de lutte contre le harcèlement scolaire par la mise en place d'actions de prévention en milieu scolaire et d'intervention en situation de crise.

Mesure 2.2 du PGSP

- Nombreuses animations au Parlement bruxellois sur le fonctionnement de la démocratie et le droit de vote. L'animation est organisée en collaboration avec le service communication du Parlement au sein de l'hémicycle. L'animation aborde le positionnement politique et les extrêmes (droite et gauche) ;
- Participation à la mise en place du projet « DEBAGORA » (UCL, ULB, VUB, Musée Bellevue, Jeunes et Citoyens, Ligue des Droits Humains, Infor Jeunes Bruxelles). Ce dispositif d'animation permet de développer l'esprit critique et, par le débat, de déconstruire les mécanismes de polarisation ;
- Animation « Et si on parlait de justice » en collaboration avec l'AMO SDJ. Via le jeu de rôle, cette animation aborde les questions de présomption d'innocence, de justice équitable et le fonctionnement du système judiciaire. L'animation fait vivre un procès fictif dans lequel les jeunes endossent les rôles d'auteur, de victime, de juge, d'avocat, de journaliste ;

- Animation « SHARE VOISINS » : outil d'animation d'éducation aux médias et au vivre-ensemble. L'objectif est, à partir de la vidéo avec un smartphone, de poser un regard critique sur la production d'information et de pousser les jeunes à aller à la rencontre de personnes de leur voisinage qu'ils ne fréquentent pas d'habitude ;
- Réalisation et diffusion d'un guide de citoyenneté qui explique le fonctionnement de la démocratie aux jeunes et les modes de participation démocratique. Ce guide est aussi un support pédagogique pour les enseignants ; permanence en ligne sur Bruxelles-J sur toutes les questions de citoyenneté, dont en particulier celles relatives au droit de vote et aux mouvements politiques extrémistes.

Mesure 3.4 du PGSP

- Animation « L'échiquier » qui aborde avec les jeunes les questions de dépendance. Elle permet une réflexion dans laquelle tous les jeunes se sentent concernés sans être stigmatisés comme consommateur ou fumeur de joints ;
- Parcours « T'inquiète, je gère » : Organisation en partenariat d'un parcours de sensibilisation aux assuétudes et aux comportements à risque (consommations illicites, mais également dépendances aux jeux, aux écrans...) à destination des jeunes du campus du CERIA. De nombreux partenaires sont impliqués dans ce projet collaboratif : Le Pélican, Modus Vivendi, le Service prévention de Anderlecht, le CBPS, O'Yes, le PSE, le Fares, le PMS et Infor Jeunes Bruxelles. Diffusion de brochures d'information et collaboration dans la mise en place d'animation sur les assuétudes.

Mesure 4.9 du PGSP

- L'ASBL Infor Jeunes Bruxelles est confrontée en permanence à un nombre important de jeunes migrants qui méconnaissent leurs droits et ignorent souvent qu'ils sont exploités dans le cadre de leur travail ou comme locataire. Les problèmes de travail non déclaré, d'absence de protection sociale ou de logement insalubre sont très fréquents et nécessitent un travail de relais important et d'information sur les aides existantes pour défendre leurs droits. Les primo-arrivants représentent un public très vulnérable par manque d'information, vulnérabilité accentuée par la méconnaissance de l'une des langues nationales.

Outre les permanences physiques, un travail important est effectué en ligne pour répondre à des milliers de questions concernant la défense des droits sociaux.

École régionale et intercommunale de police (ERIP)

Contexte :

L'École régionale et intercommunale de Police (ERIP) est soutenue par la RBC par le biais d'un financement annuel et récurrent, qui poursuit deux objectifs : d'une part, financer les activités de formation qui sont propres à l'ERIP, et d'autre part, contribuer au développement de l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours (Brusafe).

Rôle de safe.brussels :

Safe.brussels est l'organisme chargé d'assurer l'élaboration et le suivi de ce financement. Il veille à ce que les crédits inscrits à son budget pour ce faire soient octroyés et utilisés pour les fins qu'il définit et qui sont approuvées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il s'assure en outre du lien entre ce financement et le PGSP.

Objectifs :

Ce faisant, safe.brussels a financé l'ERIP pour ses contributions à la mission transversale « *Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques* » du PGSP.

Résultats :

Les résultats de ce financement ne peuvent être communiqués de manière précise à ce stade, en ce que les informations y relatives ne sont transmises à safe.brussels qu'à compter du 1er décembre 2023.

Il peut cependant déjà être mentionné que le partenariat avec safe.brussels aura contribué à la mise en œuvre des actions suivantes de Brusafe :

- Le suivi de l'exécution du Plan régional de formation (PRF) ;
- L'organisation des réunions des pôles de compétences qui y sont mentionnés, et qui sont consacrés aux thèmes suivants : « *Transports En Commun/Openbaar Vervoer* » (TECOV), « *Lutte contre les violences intrafamiliales* » (VIF), « *Inclusion des personnes LGBT* » et « *Lutte contre le racisme* » ;
- Les investissements dans du matériel de formation, dont par exemple des outils liés à la réalité virtuelle (c.-à-d. des simulateurs de conduite et des logiciels XVR) ;
- Les activités de son département « Centre d'orientation et de recrutement » (COR), à savoir la promotion du recrutement et du maintien du personnel bruxellois dans les métiers de la sécurité, de la prévention et du secours (notamment par la présence du COR à plusieurs événements liés à l'emploi ou à l'information sur l'emploi), et l'aide des personnes s'y intéressant à passer et réussir les processus de sélection et de recrutement (notamment par des accompagnements individuels).

École régionale
d'Administration publique (ERAP)

Contexte :

À l'instar de l'ERIP, l'École régionale d'Administration publique (ERAP) fait l'objet d'un financement annuel et récurrent de la part de la RBC, pour son rôle en matière de formation des acteurs de la prévention et de la sécurité.

Rôle de safe.brussels :

Safe.brussels effectue l'élaboration et le suivi du soutien apporté à l'ERAP. Il en définit les objectifs et assure le lien dudit soutien avec le PGSP.

Objectifs :

Plus précisément, en finançant l'ERAP, safe.brussels veille à assurer l'exécution du PGSP, en particulier sa mission transversale « *Former les acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et développer des partenariats académiques* », et du PRF.

Résultats :

De manière générale, en 2022, safe.brussels a ainsi contribué à financer les activités suivantes de l'ERAP :

L'organisation de formations :

- Qui, si elles ne peuvent être rattachées à l'une ou l'autre mesure ou thématique du PGSP, s'inscrivent dans l'esprit général de ce dernier ;
- Dans le cadre de plusieurs thématiques du PGSP, dont les suivantes : 1, 2, 3, 4, 7, 8 et 9. À titre d'exemple, il s'agissait de formations sur la cybersécurité (mesure 8.3 du PGSP), ou encore sur la traite et le trafic des êtres humains (mesure 4.2 du PGSP).

La contribution, entre autres, aux activités suivantes menées par Brusafe :

- La participation à l'organisation de (et présence à) la journée portes ouvertes sur les métiers du secteur de la sécurité, de la prévention et du secours en RBC ;
- La contribution de ses équipes pédagogiques au catalogue monodisciplinaire du PRF et à son outil d'évaluation ;
- L'élaboration d'un manifeste pédagogique dont l'objectif est de présenter la vision à cinq ans des Écoles composant Brusafe en matière de pédagogie.

Brussel Onthaal et Le Service de traduction et d'interprétation en milieu social bruxellois

Contexte :

En réaction à la guerre en Ukraine et à l'afflux de nouveaux arrivants sur son territoire, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, en date du 31 mars 2022, une « *Stratégie d'intégration des Ukrainiens dans le tissu bruxellois* ». L'objectif de celle-ci était « *de mettre les institutions et les acteurs bruxellois en capacité d'accroître très significativement la capacité régionale d'intégration des nouveaux arrivants à Bruxelles* ».

Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail ont été établis, dont un qui était consacré à la communication et qui était présidé par safe.brussels. Chacun de ces groupes de travail avait pour mission de proposer des actions à entreprendre dans la thématique pour laquelle il était institué.

Parmi les actions définies par le groupe de travail consacré à la communication, figurait, entre autres, le financement de deux ASBL que sont Brussel Onthaal et Le Service de traduction et d'interprétation en milieu social bruxellois (SeTIS Bruxelles).

Rôle de safe.brussels :

Dans ce contexte, le rôle assigné à safe.brussels a été de financer ces deux ASBL, et d'élaborer le dossier de subventionnement y afférant, en définissant les modalités du partenariat et en précisant les objectifs poursuivis.

Objectifs :

Safe.brussels a ainsi soutenu ces deux associations afin de leur donner les moyens leur permettant de mettre en œuvre des actions d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de relais en matière de prévention primaire, secondaire et tertiaire, au profit de la population ukrainienne venue à Bruxelles dans le contexte de la guerre. Les ASBL financées avaient pour objectifs de mettre à disposition de ladite population des interprètes en langue ukrainienne, appelés à constituer des services de première ligne pour la prise de renseignements, et de développer une permanence à cet effet.

A fortiori, ces deux financements s'inscrivaient dans la mesure 9.5 du PGSP « *Améliorer la prise en charge des impliquées et intervenantes* ».

Résultats :

Ces deux subventions couvrant une période allant jusqu'au 31 décembre 2023, il n'est pas possible à ce stade d'en communiquer les résultats concrets.

COMMUNES

Les plans locaux de prévention et de proximité

Contexte :

Le PGSP définit les priorités régionales au niveau de la prévention et de la sécurité et offre un cadre de référence stratégique à tous les acteurs du secteur en RBC. La traduction de ce plan global au niveau local se réalise au travers du Plan bruxellois de Prévention et de Proximité (PBPP). Conformément au principe de subsidiarité, les autorités locales sont en effet les partenaires les plus appropriés pour assurer l'ancrage territorial du plan. Elles peuvent, pour ce faire, compter sur le soutien et l'expertise de safe.brussels.

Rôle de safe.brussels :

Safe.brussels est le « service administratif gestionnaire » de ce financement, au sens de l'ordonnance annuelle contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale : les crédits prévus pour la réalisation des plans locaux sont inscrits dans son budget annuel, et l'organisme est chargé de l'élaboration et du suivi du cadre entourant ce financement, qui prend concrètement la forme de subventions.

Concrètement, cela se réalise au travers de l'adoption de Plans locaux de Prévention et de Proximité (PLPP), qui sont des accords conclus entre chaque commune séparément et la RBC et qui traduisent le PGSP au niveau local (art. 2, 7° et 8° de l'ordonnance du 28 mai 2015).

Objectifs :

Les plans locaux de prévention et de proximité visent à mettre en œuvre, à l'échelle locale, le PGSP. Les activités incluses dans ces plans découlent concrètement des mesures énoncées dans le PGSP. Les communes ont la liberté de choisir à quelles mesures du PGSP elles souhaitent rattacher chaque activité de leur plan respectif. En effet, en fonction de la réalité locale, chaque activité repose sur une analyse approfondie de la situation et des problématiques ainsi que sur les solutions à mettre en œuvre pour y répondre.

Résultats :

Si 2021 a été une année de transition permettant de travailler sur de nouveaux plans locaux de prévention et de proximité, ceux-ci ont été adoptés dès 2022, pour la période 2022-2024. Ces nouveaux plans comprennent une présentation de l'organisation des services de prévention communaux, un bilan de la situation en matière de prévention et de sécurité au sein de la commune, des fiches reprenant les activités qui feront l'objet d'un subventionnement et le lien entre le bilan et ces activités.

L'opérationnalisation, le suivi et l'évaluation de ces activités ont également été revus. Contrairement à l'année 2021 où safe.brussels utilisait la plateforme Bibaat (Business Intelligence Based Analysis and Assessment Tool), safe.brussels a opté, dès 2022, pour un modèle en trois temps de façon à offrir une meilleure flexibilité aux communes et d'obtenir des données qui sont davantage en adéquation avec le suivi du PGSP. Chaque activité fait en effet l'objet d'une inscription, d'un suivi annuel et d'une clôture sur base de fiches distinctes comprenant des demandes spécifiques.

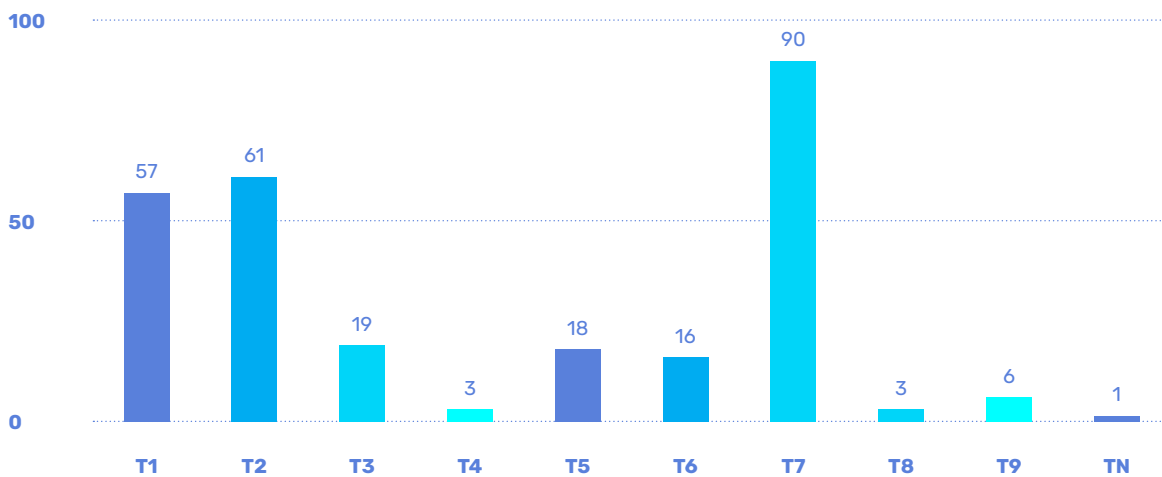
Si les subventions octroyées aux communes pour la réalisation des PLPP 2022 font l'objet d'un engagement annuel, elles sont désormais reprises dans un cadre légal pluriannuel 2022-2024 (arrêté et conventions de cycle) dans l'objectif de donner une plus grande prévisibilité budgétaire aux communes et de simplifier les démarches administratives durant le cycle.

Notez que les éventuelles mesures secondaires ne sont pas prises en compte dans la représentation graphique ci-dessus.

Subventions octroyées aux communes pour la réalisation des PLPP 2022-2024

| Année | Subside octroyé |
|-------|-----------------|
| 2022 | 27.566.467 € |

Évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2018 - 2021 (en milliers d'euros)



- T1** Intégrité physique et psychique des personnes
- T2** Polarisation et radicalisation
- T3** Drogues et assuétudes
- T4** Traite et le trafic des êtres humains
- T5** Atteintes aux biens
- T6** Mobilité et sécurité routière
- T7** Environnement et incivilités
- T8** Trafic et fraude
- T9** Gestion de crise et résilience
- TN** Activité sans thématique spécifiée

Appel à projets relatif au renforcement
ou à l'implémentation d'antennes de sécurité
intégrées au niveau local (LISA)

Contexte :

Afin de mettre en pratique l'ambition de « Vivre Bruxelles en toute sécurité » au travers des objectifs stratégiques définis dans le PGSP 2021-2024, le plan reprend des principes d'action dont le but est de donner une orientation et de concentrer les efforts autour de ce qui est souhaitable en RBC. Parmi ces principes d'action, un point de départ concret peut être trouvé dans l'ancrage territorial. Malgré le contexte multidimensionnel de Bruxelles, il existe souvent un ancrage spatial local. Il est donc important de monitorer les situations dans chaque quartier et d'être attentif à l'évolution des nouveaux phénomènes qui y sont présents.

Objectifs :

De façon à répondre aux phénomènes identifiés, le Gouvernement bruxellois souhaite soutenir l'implémentation d'antennes LISA. La création de ces antennes offrira l'occasion aux acteurs concernés, dans le respect de leurs compétences respectives, de travailler côte à côte, afin d'optimiser leur collaboration et leurs résultats sur le terrain. Ces antennes associent communes, zones de police et institutions régionales. Selon les situations spécifiques au sein des communes bruxelloises, le secteur associatif est également associé afin de répondre au mieux aux phénomènes auxquels la RBC est confrontée.

Rôle de safe.brussels :

Safe.brussels est le « service administratif gestionnaire » du financement de cet appel à projets, au sens de l'ordonnance annuelle contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale : les crédits prévus pour l'implémentation et/ou le renforcement d'antennes LISA sont inscrits dans son budget annuel, et l'organisme est chargé de l'élaboration et du suivi du cadre entourant ces financements, prenant concrètement la forme de subventions.

À cet égard, un montant de 2 629 000 € a été inscrit au budget administratif de safe.brussels pour l'année 2022.

L'appel à projets LISA fait également l'objet de points réguliers dans le cadre des réunions organisées entre safe.brussels et les fonctionnaires de prévention de la RBC.

Résultats :

En 2022, cinq projets d'antennes ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets LISA. Ce faisant, depuis 2019, safe.brussels a soutenu ou soutient l'implémentation de 16 antennes LISA, parmi lesquelles 6 sont déjà pleinement opérationnelles et 5 devraient ouvrir au plus tard en 2023.



Antennes LISA Opérationnelles 2022

| | Communes | Quartier | Date d'inauguration |
|---|-----------------------|---------------------|---------------------|
| 1 | Anderlecht | Peterbos | Jan-22 |
| 2 | Anderlecht | Quartier Historique | Mar-21 |
| 3 | Berchem-Sainte-Agathe | Cité Moderne | Jun-21 |
| 4 | Berchem-Sainte-Agathe | Hunderenveld | Nov-22 |
| 5 | Koekelberg | Rue Omer Lepreux | Nov-21 |
| 6 | Woluwe-Saint-Lambert | Galaxie | Jun-21 |

ZONES DE POLICE BRUXELLOISE

Contexte :

La RBC finance annuellement les zones de police bruxelloises à concurrence d'un montant de 35.000.000 euros dans le cadre des moyens qui lui sont octroyés en provenance du « Fonds Sommets Européens », tel qu'il a été créé par une loi du 10 août 2001, et dont l'objet est de financer les dépenses qui sont effectuées en lien, d'une part, avec la fonction de capitale nationale et européenne de Bruxelles, et d'autre part, avec le maintien de la sécurité dans celle-ci lors de l'organisation de Sommets européens.

Rôle de safe.brussels :

Safe.brussels est le « service administratif gestionnaire » de ce financement, au sens de l'ordonnance annuelle contenant le Budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale : les crédits prévus pour ce faire sont inscrits dans son budget annuel, et l'organisme est chargé de l'élaboration et du suivi du cadre entourant ce financement, qui prend concrètement la forme de subventions.

Objectifs :

En 2022, l'objectif principal qu'a réalisé safe.brussels a été d'aligner entièrement l'objet de ce financement avec le Plan global de Sécurité et de Prévention, afin de concrétiser la mission qui est assignée à ce dernier par la loi sur la police intégrée, à savoir « d'assurer une politique de sécurité urbaine intégrée sur le territoire de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ». Ce faisant, l'organisme a également pu matérialiser l'ambition suivante de la déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune : « Le prochain Plan Global de Sécurité et de Prévention (PGSP) développera une approche régionale et rassemblera les différents instruments de subvention au bénéfice des zones de police et communes dans un même cadre financier et juridique permettant de mieux développer une vision stratégique régionale. »

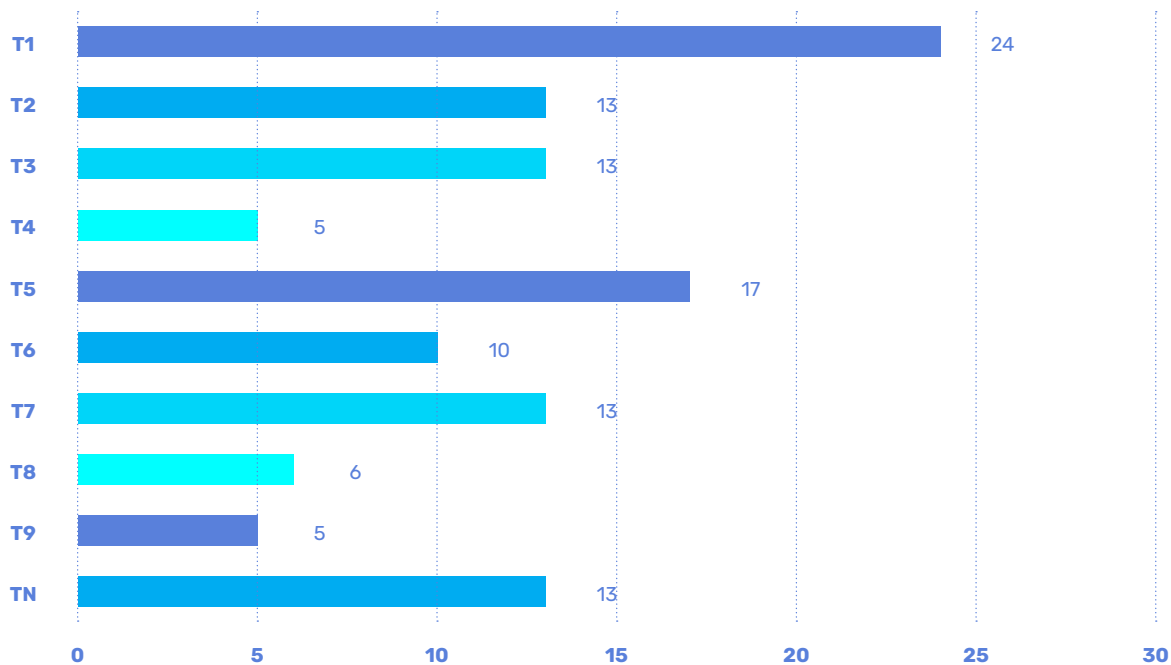
En outre, safe.brussels s'est assuré que deux mesures du Plan aient expressément été visées, afin de garantir le respect des engagements pris par la RBC dans le cadre du protocole du 9 avril 2012 visant au renforcement de la sécurité dans les transports en commun à Bruxelles : il s'agit des mesures 5.1 de la thématique « Atteinte aux biens » et 6.1 de la thématique « Mobilité et sécurité routière ».

Résultats :

Safe.brussels a également pour mission d'évaluer et d'analyser les contributions que les zones de police apportent au PGSP au moyen dudit financement. Cette analyse prend la forme d'un rapport de synthèse, qui met en lumière les initiatives, les projets et les actions mises en œuvre par les zones de police lors de l'année concernée. Ces initiatives ont non seulement produit des résultats significatifs, mais elles représentent également des approches et des contributions diverses aux neuf thématiques du PGSP.

Ces projets ne reflètent qu'une partie des efforts déployés par les zones de police locale en 2022. Au total, les six zones de police ont rapporté 55 initiatives/projets, dont 3 projets partagés par plusieurs zones. Chaque projet contribue à des aspects spécifiques du PGSP, et la diversité d'approches est large, allant des approches proactives, préparatoires, préventives, de suivi aux approches réactives, afin de promouvoir la sécurité et le sentiment de sécurité. De plus, les zones de police ont associé différents thèmes et types de contribution à ces projets, comme l'imagerie, la communication, la coopération avec les partenaires extérieurs, la présence visible, l'accompagnement des personnes, la formation, la technologie et l'innovation ainsi que la recherche. Cet aperçu détaillé des efforts déployés par les zones de police locale de Bruxelles pour réaliser le PGSP permet de comprendre la diversité et l'impact des projets mis en œuvre. Il souligne l'importance de la flexibilité et de l'adaptation au contexte local.

Plans d'action locaux et projets 2022



- T1** Intégrité physique et psychique des personnes
- T2** Polarisation et radicalisation
- T3** Drogues et assuétudes
- T4** Traite et le trafic des êtres humains
- T5** Atteintes aux biens
- T6** Mobilité et sécurité routière
- T7** Environnement et incivilités
- T8** Trafic et fraude
- T9** Gestion de crise et résilience
- TN** Activité sans thématique spécifiée

En examinant plus en détail le lien entre les actions/projets et les 9 thèmes du PGSP, nous constatons que 24 (42 %) des 55 actions/projets déclarés se rapportent à un seul thème. Le caractère transversal des projets est important : dans 19 (34 %) des 55 actions/projets, plusieurs thèmes sont attribués. Dans 13 (24 %) des 55 actions/projets, aucun thème n'a été attribué.

ORGANISMES RÉGIONAUX

Deux acteurs régionaux se sont vu octroyer des subventions en 2021 par safe.brussels : la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) et le Centre d'informatique pour la Région de Bruxelles-Capitale (Paradigm [ex CIRB]).

STIB

Le subventionnement de la STIB vise à lui fournir un soutien financier dans le cadre des dépenses destinées au renforcement de la sécurité sur son réseau et contribuant à la mise en œuvre des mesures de la thématique 6 « Mobilité et sécurité routière » du PGSP et de la thématique 5 « Atteinte aux biens », plus particulièrement, de la mesure 5.1 « *Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers* ».

Dans ce cadre, la STIB a œuvré en 2021 et en 2022 à augmenter la sécurisation de son réseau en assurant une présence visible de ses agents. Plus concrètement, cela s'est traduit, d'une part, par le renforcement de ses capacités en personnel de sécurité (recrutement, déploiement de mesures d'accompagnement pour ses agents, etc.), et d'autre part, par le maintien, l'entretien et l'acquisition de matériel destiné à cette fin (véhicules d'intervention, caméras embarquées, etc.) Il y a lieu de souligner que ce financement aura également permis à la STIB de contribuer par ses actions à d'autres thématiques du PGSP à savoir, entre autres, les thématiques 1 et 7.

Paradigm

Safe.brussels soutient également Paradigm (ex CIRB) dans le cadre de la mission transversale du PGSP « *Renforcer la cybersécurité et ancrer le développement et l'expertise des technologies de l'information et de la communication* » et de la mesure 7.5 « *Promouvoir les actions de contrôle conjointes (Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale* ». Plus spécifiquement, ce soutien visait à couvrir les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées notamment au déploiement, à l'exploitation et à la maintenance des technologies de l'information et de la communication, dont le parc de caméras ANPR installées sur le territoire de la RBC pour la LEZ et les services de police. Le soutien visait également la mise à disposition, l'exploitation et la maintenance de l'application de numérisation du processus d'enregistrement des demandes d'inscription domiciliaire au profit des zones de police partenaires.

En 2021 et 2022, Paradigm a ainsi pu financer les frais liés à son parc ANPR, mais également commencer les travaux du retrait progressif de l'application District Team.

Plus concrètement le financement a permis de couvrir :

- Les services récurrents liés à la maintenance (équipements et logiciels, redevances liées aux réseaux de fibre, etc.) du parc de caméras ANPR existant, celui-ci se composant de 263 caméras et de leurs infrastructures ;
- Le déploiement de 70 sites ANPR conformément au plan stratégique défini à cette fin, ce qui comprend plusieurs étapes et frais (études, plans, infrastructure, raccordement, etc.)

2.2.2 RÉSOLUTIONS, PROJETS ET PLATEFORMES

En 2022, safe.brussels a poursuivi l'organisation des réunions de coordination et d'échanges d'expertises établies (réunions quadrimestrielles des fonctionnaires de prévention, plateforme régionale, radicalisation, polarisation).

Safe.brussels a également mis en place 2 groupes de travail avec les zones de police et les communes afin de répondre aux recommandations des résolutions du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 10 décembre 2020 visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens, et la résolution du 5 juin 2020 visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales. Ces réunions ont permis d'instaurer une communication spécifique relative aux actions menées pour ces thématiques et ont pu stimuler l'échange de pratiques et la valorisation des actions menées au niveau local en ces matières.

VIOLENCES INTRAFAMILIALES (VIF)

Projets et actions s'inscrivant dans la thématique 1 du PGSP « Intégrité physique et psychique des personnes »

Résolution VIF (Violences intrafamiliales)

Contexte :

Dans un contexte de pandémie mondiale liée à la Covid-19, les mesures sanitaires telles que le confinement généralisé des personnes ont directement et particulièrement impacté les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales (VIF). Cet impact a notamment été mis en évidence par 2 publications de la direction Observatory. Face à cette situation, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale adoptait, le 5 juin 2020, une résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques

pour les personnes victimes de violences intrafamiliales et conjugales (la résolution VIF). Dans celle-ci, les Parlementaires bruxellois adressent des recommandations à l'attention de la Région, et particulièrement de safe.brussels dans plusieurs domaines d'intervention.

La prévention et la lutte contre le fléau des violences intrafamiliales ont toujours été un thème prioritaire pour safe.brussels et ses partenaires, comme explicité dans les mesures de la thématique 1 du premier PGSP (2017-2020), et de son successeur, le PGSP pour la période 2021-24. Diverses initiatives aux niveaux régional, zonal ou local contribuent directement à lutter contre les VIF et à soutenir les victimes, répondant ainsi aux inquiétudes et aux attentes exprimées par les Parlementaires dans la résolution.

Rôle de safe.brussels :

Depuis septembre 2021, un Groupe de Travail opérationnel « Violences intrafamiliales » (GT VIF) réunissant les zones de police et services de prévention communaux bruxellois a été organisé par safe.brussels pour permettre la diffusion et l'échange des pratiques existantes et proposer la mise en place de projets communs. Ce GT, qui se réunit régulièrement, a été mis en place pour faciliter le suivi de la résolution VIF du Parlement bruxellois et à la suite des discussions y relatives au sein du CoReS. Ce dernier a en effet approuvé la proposition d'une concertation sur ce thème.

Résultats :

L'existence de ce GT a déjà permis d'initier une concertation avec l'ensemble des zones de police bruxelloises sur leurs structures organisationnelles en ce qui concerne les VIF et l'accueil des victimes, mais aussi de mettre en avant les services et bonnes pratiques existantes en la matière au niveau local. Ce sont ainsi les représentants des 6 zones de police et de 15 communes bruxelloises qui ont participé de manière régulière à 3 rencontres du GT en 2022.

Ces rencontres ont permis d'aborder les thèmes et mener les actions suivantes :

- Présentation des actions régionales en cours ;
- Visibilité accrue des actions des partenaires locaux et zonaux ;
- Échange et collecte de bonnes pratiques en ce qui concerne la structure organisationnelle et les actions/projets menés par les acteurs locaux et zonaux ;
- Présentation et échanges avec d'autres acteurs pertinents, à divers échelons institutionnels, dans la lutte contre les VIF, tels que : equal.brussels, le SPF Intérieur et le parquet ;
- État des lieux et rapport de suivi de la résolution VIF.

Dans le cadre du GT VIF, safe.brussels prévoit notamment des rencontres avec des partenaires nationaux et internationaux porteurs d'initiatives innovantes et pertinentes pour le travail des membres du GT, qui permettent à ceux-ci de puiser des exemples de bonnes pratiques à adopter. C'est ainsi que, le 5 juillet 2022, une séance spéciale du GT a pris la forme d'une journée d'étude internationale en présence de représentants de la police nationale espagnole. Pendant cette journée ont été présentés et discutés des exemples de bonnes pratiques en Espagne et à Bruxelles concernant l'accueil et l'accompagnement des victimes de VIF par les services de police. Cette journée fut l'occasion pour les zones Midi et Bruxelles-Capitale-Ixelles de présenter en détail aux autres zones bruxelloises leur expérience en la matière avec la création des cellules EVA.

Pour rendre compte de ces initiatives, safe.brussels a entrepris en 2022 d'élaborer un rapportage sur les initiatives en matière de VIF en RBC. Y sont présentées les initiatives répertoriées notamment grâce aux contributions des participants au GT opérationnel VIF. Ce document constitue donc un rapport de suivi de la résolution VIF dont l'objectif est d'informer les Parlementaires et autorités régionales, de même

que le public, sur sa mise en œuvre par safe.brussels et les acteurs de la prévention et de la sécurité. Il concerne les actions menées dans la période comprise entre la date d'adoption de la résolution et juin 2022. Le rapport suit l'ordre des recommandations parlementaires, à savoir :

- Les initiatives en matière de dispositif de relais dans les pharmacies et d'orientation des victimes ;
- Les initiatives en matière de sensibilisation et formation des professionnels ;
- Les initiatives en matière de protection des victimes et de prise en charge des auteurs ;
- Les initiatives en matière de concertation et partage des bonnes pratiques.

Le rapport présente également des recommandations et perspectives en matière de lutte contre les VIF en RBC, telles qu'exprimées par les partenaires de safe.brussels au sein du GT VIF et touchant notamment aux aspects de logement d'accueil pour les situations d'urgence dans des cas de VIF, procédure d'interdiction temporaire de résidence, de renforcement de l'approche intersectorielle ou encore de renforcement de la concertation déjà entamée par la Région avec les entités fédérales et fédérées.

Le rapportage est disponible, consultable et téléchargeable dans son entièreté sur le site de safe.brussels.

Le Centre VIF – la plateforme intersectorielle

Rôle de safe.brussels :

Depuis septembre 2021 également, safe.brussels coordonne – avec l'appui technique et en concertation avec equal.brussels – le groupe de pilotage du projet pilote d'approche intersectorielle des VIF en RBC. Ce groupe réunit 13 partenaires issus de différents secteurs : police, parquet, Maisons de justice, services sociaux, juridiques et de santé spécialisée régionaux et communautaires ; acteurs associatifs spécialisés dans l'accompagnement de victimes. D'autres partenaires pressentis pour la

mise en œuvre du projet sont les services d'aide à la jeunesse et à l'enfance, les Maisons d'accueil, les services d'aide aux justiciables et les services d'accompagnement des auteurs. La composition du groupe reflète la volonté des deux communautés linguistiques d'apporter une réponse commune à des enjeux fondamentaux.

Objectifs :

Dans sa phase de mise en œuvre, le projet vise donc un large panel d'acteurs confrontés au phénomène des VIF ou pouvant apporter des éléments de réponse aux situations dites « complexes » : lorsque les enfants sont (in)directement impliqués, et lorsqu'un acteur du secteur associatif, judiciaire ou policier arrive aux limites de son propre fonctionnement et que la sécurité au sein de la famille ne peut dès lors plus être garantie. Le choix de se focaliser sur ce type de situation complexe pour le projet pilote se justifie par le besoin de tester les collaborations entre le maximum d'acteurs différents (y compris notamment le secteur de la protection de l'enfance). En fonction des résultats du projet pilote, l'approche intersectorielle adoptée pourra être étendue à d'autres types de situations de VIF.

Concrètement, le partage d'informations et la concertation de cas se feraient dans le cadre de l'élaboration d'un « protocole de concertation » qui devra être approuvé par le procureur du Roi et ce, sur base de l'article 458 ter du Code pénal.

À travers la mise en place d'une concertation de cas, le projet vise avant tout à améliorer la réponse des auteurs de la sécurité à des situations de VIF avancées et complexes, mais il comporte également un volet préventif. Les auteurs de violences conjugales ayant souvent eux-mêmes subi des violences durant leur enfance, le projet peut, en traitant correctement une situation impliquant des enfants, participer à la prévention de futurs actes. Mais surtout, le suivi des auteurs fera partie de la réflexion dans la mise en œuvre du projet et la concertation de cas.

Résultats :

En 2022, le groupe de pilotage de ce projet pilote s'est focalisé sur la recherche de procédures communes et de modalités de fonctionnement pour la concertation de cas, rendues complexes par le caractère multisectoriel et bicommunautaire des participants. Ces efforts ont débouché sur un premier projet de protocole de concertation qui devra être finalisé et mis en œuvre en 2023.

En novembre 2022, une inspectrice principale de police est détachée vers safe.brussels en tant que chargée de projet. Son mandat est de mettre en place un centre de prise en charge holistique des VIF pour la région bruxelloise – le Centre VIF.

Après avoir pris connaissance de la situation, des mesures déjà prises, de la littérature sur le sujet et avoir étudié les centres existant en Flandre et en construction en Wallonie, la chargée de projet prend contact avec les partenaires potentiels du futur Centre VIF et commence à les rencontrer.

Ces actions permettent d'affiner le projet et une note d'intention est rédigée. Cette note servira, ensuite, de base à la rédaction d'une note au gouvernement, qui sera soumis au Gouvernement en 2023.



RADICALISATION – POLARISATION

Projets et actions s'inscrivant dans la thématique 2 du PGSP « Polarisation et Radicalisation »

Plateforme régionale Radicalisation Polarisation (Plateforme RadPol)

Contexte :

Dans le cadre de la mesure 2.1 du PGSP 21-24, safe.brussels assure la mise en œuvre de la mission transversale du PGSP suivante : assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée.

Rôle de safe.brussels :

C'est dans ce contexte que safe.brussels organise la plateforme régionale Radicalisation Polarisation qui se réunit six fois par an et rassemble les représentants et experts des communes et zones de police bruxelloises ainsi que les services du Directeur coordinateur de Bruxelles. Quant aux ASBL subventionnées par safe.brussels, elles se joignent et prennent part une fois par an à la plateforme qui leur est dédiée spécifiquement.

Objectifs :

La plateforme RadPol offre un espace de formation pluridisciplinaire, d'échange de bonnes pratiques et de discussion entre les acteurs du terrain (commune, police) et les experts. C'est aussi un lieu d'échange d'informations sur les besoins en outils existants ou à développer. De nombreux spécialistes fédéraux et communautaires, ainsi que des experts, chercheurs et acteurs de terrain sont invités à enrichir ces échanges par des présentations thématiques (polarisation, extrême droite, extrême gauche, influence des sectes, etc.) ou fonctionnelles (le cadre légal d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale - Radicalisme (CSIL-R), l'accompagnement des justiciables, les outils développés par le monde associatif, etc.).

Résultats :

- 6 sessions d'échanges en 2022 ;
- 24 février 2022 : Situation actuelle et politique dans les prisons (bruxelloises) concernant la surveillance des détenus condamnés pour terrorisme, radicalisme violent ou extrémisme ;
- 24 mars 2022 : Conseils et suivi post-détention pour les personnes condamnées pour terrorisme, radicalisme violent ou extrémisme ;
- 30 juin 2022 : médiation entre les auteurs et les victimes de crimes de haine, de terrorisme et d'extrémisme, et médiation socioculturelle entre différentes communautés ;
- 29 septembre 2022 : discours de haine, désinformation et théories du complot et activités avec les jeunes pour remettre en question les idées et discours polarisants ;
- 27 octobre 2022 : CSIL-R et secret professionnel ;
- 24 novembre 2022 : Présentations de projets de certaines ASBL inscrites dans une mesure de la thématique 2 : ASBL Abrusco, PREFER et Les Grignoux ;
- 6 et 7 octobre 2022 : Formation sur les CSIL-R destinée aux agents de prévention des communes et zones de police de la RBC qui sont coordinateurs de CSIL-R.

Projets de soutien à la mise en place et l'exécution des CSIL (Formations et outils)

Formation Information Officer (IO) CSIL-R (Cellules de Sécurité intégrale locales - Radicalisme) :

Les Information Officers assurent le partage d'informations entre les Task Force locales (TFL) et les CSIL-R. Le IO est donc le seul partenaire présent au sein de ces deux groupes (TFL et CSIL-R). Il est donc le représentant de la TFL au sein de la CSIL-R. Depuis l'automne 2019, une formation IO est offerte par l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) visant à renforcer les acquis, d'harmoniser les approches et d'échanger les bonnes pratiques. À la suite du succès de cette formation, le GT Prévention (cité plus haut), coordonné par safe.brussels, a décidé d'organiser une formation similaire pour les coordinateurs et les participants des CSIL-R, axée sur leurs besoins spécifiques.

Formation Coordinateurs CSIL-R :

En juin 2022, le groupe de travail Prévention a approuvé le programme d'une formation de deux jours à organiser à partir d'octobre 2022. Une première formation en français a été dispensée par l'OCAM, et a eu lieu dans les locaux de safe.brussels les 6 et 7 octobre 2022. Parmi les 25 participants, pas moins de 10 personnes étaient référentes pour des communes bruxelloises. Cette formation a pour objectif de rappeler le cadre général des CSIL-R, le rôle des partenaires de sécurité et des Communautés et Régions, mais surtout de permettre l'échange de bonnes pratiques entre les participants. Cette formation est organisée en quatre volets :

- 1er volet : les aspects théoriques ;
- 2e volet : présentation des partenaires de la Task Force locale (attention particulière sur les IO ainsi et services des régions et des communautés) ;
- 3e volet : travail sur le tableau des menaces (décrit les tendances actuelles et sensibilise les coordinateurs et les membres de la CSIL-R aux différentes formes d'extrémisme et à certains phénomènes de polarisation en Belgique) ;

- 4e volet : présentation de cas pratiques aux participants.

La formation sera proposée régulièrement en fonction des besoins des coordinateurs et des participants à la CSIL-R.

Outil Alvéole :

Alvéole est un outil pédagogique de soutien à l'analyse de situations de radicalisation menant à la violence. Développé à partir de la littérature scientifique et de cas pris en charge par le CPRMV (Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence), Alvéole a pour objectif d'améliorer la compréhension des situations de radicalisation menant à la violence dans un cadre de formation, et de faciliter l'exploration des différentes facettes du phénomène dans une approche multidisciplinaire. Cet outil a été conçu pour aider les acteurs de première ligne à réfléchir à des situations complexes rendues plus simples, tout en améliorant leurs connaissances sous l'angle de leurs points de vue et de leurs expertises complémentaires. Il s'agit de comprendre pour mieux prévenir.

Safe.brussels a procédé à l'achat de 20 boîtes de l'outil Alvéole, une pour chaque commune de la RBC (+ 1 pour safe.brussels) et organisera une formation, dispensée par le CAPREV/CREA, en faveur des agents de prévention des 6 zones de police et des 19 communes de la RBC.



Outil Radix :

L'outil Radix Tool Antwerp (RTA), développé par la ville d'Anvers, est un outil d'analyse pour le suivi et la détection des personnes radicalisées dont l'objectif est d'élaborer un plan d'action et d'offrir l'aide appropriée à la personne radicalisée ou en cours de radicalisation. RTA permet donc de s'assurer que tous les partenaires parlent le même langage. Il vise aussi à établir une relation de confiance entre ces différents partenaires.

Safe.brussels dispose de l'outil en 2 langues (néerlandais et français, traduit par l'OCAM). La formation à et la diffusion de l'outil Radix lors d'une session de la plateforme Radicalisation-Polarisation coordonnée par safe.brussels, sont envisagées courant 2023.

Fiche de documentation « Ressources pour l'organisation d'une CSIL-R » :

En collaboration avec le GT Prévention, coordonné par safe.brussels en 2022, un document a été rédigé afin de centraliser toutes les informations utiles et existantes sur l'organisation d'une CSIL-R. Cette fiche de documentation constitue un outil et une ressource pour les personnes clés au sein d'une CSIL-R, qui souhaitent être guidées dans leur recherche d'informations sur la CSIL-R. Ce document sera finalisé en 2023 et sera diffusé auprès des bourgmestres et chefs de corps de la RBC. Les partenaires du Groupe national Prévention diffuseront ce document par leurs propres canaux.

RÉSOLUTION CITOYEN-POLICE (CIPOL)

Projets et actions s'inscrivant dans la thématique 2 du PGSP « Polarisation et Radicalisation »

Contexte :

Le 18 décembre 2020, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé une résolution visant à l'amélioration des relations entre citoyens et forces de l'ordre et entre forces de l'ordre et citoyens.

Cette résolution énumère des demandes au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, dont certaines sont adressées à safe.brussels et Brusafe. Il convient de noter que, parmi les recommandations qui ont fait l'objet d'un traitement, certaines d'entre elles ne relèvent pas nécessairement des compétences de safe.brussels, par exemple : les recommandations en matière de personnel et de recrutement, de formation.

Suite aux demandes formulées au Gouvernement, et dans le cadre de l'élaboration d'un rapport reprenant les initiatives existantes en matière de relation citoyen-police, les initiatives prises par les membres du groupe de travail CiPol, celles prises par safe.brussels et par Brusafe ont été examinées successivement.

La relation entre les citoyens et les forces de l'ordre a toujours été un thème prioritaire pour safe.brussels, et ses partenaires. Plusieurs initiatives au niveau régional, zonal ou local contribuent directement à améliorer les relations entre les citoyens et la police et donc à répondre aux préoccupations et aux attentes exprimées par les députés dans cette résolution. Ainsi, le rapport rédigé par safe.brussels à ce sujet « Rapportage sur les initiatives existantes en RBC visant à améliorer la relation entre les citoyens et les services de l'ordre public » est un outil de communication visant à expliquer ces initiatives à l'autorité et au grand public. Il couvre les activités répondant à la résolution sur la période de septembre 2021 à juin 2022, soit une année académique. Ce document a été rédigé en collaboration avec les membres du Groupe de travail Citoyen-Police (GT CiPol) créé en septembre 2021 et présidé par safe.brussels.

Rôle de safe.brussels :

En réponse aux recommandations de la résolution du 18 décembre 2020, safe.brussels réunit depuis 2021, trimestriellement, le GT CiPol. Ce groupe de

travail invite les référents des 6 zones de police, des 19 communes, de la police fédérale déconcentrée à expliquer leur travail dans le cadre de l'amélioration de la relation citoyen-police. Ce cénacle vise à donner plus de visibilité et d'appréciation aux pratiques existantes au niveau local. Il sert aussi de lieu d'interactions et de partage aux participants.

Objectifs :

À travers ce GT, safe.brussels souhaite mettre en avant les bonnes pratiques existantes, les diffuser en RBC et encourager les partenaires à transposer des initiatives similaires dans leur contexte local. Lors de ces réunions, le tissu associatif, les organisations civiques et d'autres structures sont également invitées à partager leur expertise.

Résultats

En 2022, lors de chaque GT CiPol, les membres ont donc eu l'occasion de présenter leurs bonnes pratiques, recommandations et expériences sur les thèmes abordés, par exemple :

- **18 février 2022 : Présentation des activités de safe.brussels pour le suivi de la résolution et présentation de projets concernant les jeunes (Projet « Second Wave » à Molenbeek-Saint-Jean et projet de l'ASBL AtMOsphères) ;**
- **25 mai 2022 : Présentation du rapport sur le suivi de la résolution citoyen-police, présentation du projet Community Policing Without Borders par l'Organisation Internationale pour les Migrations et présentation des recommandations sur l'utilisation des bodycams par des représentants de la Commission permanente de la police locale (CPPL) ;**
- **22 septembre 2022 : Présentation de la version finale du rapport sur le suivi de la résolution citoyen-police et du projet « Community Policing without Borders » financé par l'UE, coordonné par l'Organisation Internationale pour les Migrations en coopération avec les zones de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles et la zone de police de Bruxelles-Nord, entre autres.**

CENTRE INTÉGRÉ POUR USAGERS DE DROGUE EN GRANDE PRÉCARITÉ

Projets et actions s'inscrivant dans la thématique 3 du PGSP « Drogues et assuétudes »

Contexte :

Dans le cadre de ses compétences, la RBC développe plus spécifiquement l'accueil bas seuil des personnes souffrant d'assuétudes pour faciliter le recouvrement des besoins primaires qui ne semblent pas comblés actuellement de manière satisfaisante pour les personnes peu ou pas demandeuses d'accompagnement ou d'aide et de soins. Les personnes concernées souffrent d'une dégradation physique importante, sont très isolées socialement, sont en phase active de consommation, et ne sont pas (encore) à même de quitter la consommation de drogues. À pleine capacité, le secteur vers lequel ces usagers sont orientés est déjà à saturation et les dispositifs de première ligne existants ne répondent que trop difficilement aux besoins identifiés. Il est donc nécessaire d'offrir des capacités complémentaires en termes d'offres et de disponibilités ainsi que de mettre à disposition de nouveaux services.

Cela passe notamment par la création d'une nouvelle structure capable d'offrir le minimum vital comme moyen d'accroche et de création du lien. Intégrée de manière pertinente au sein du réseau existant, elle doit constituer une porte d'entrée efficace, notamment vers une aide plus spécialisée. C'est à cette fin que safe.brussels soutient le développement d'un centre intégré (CI) bas seuil qui sera construit avenue du port. L'ouverture de ce projet neuf de plus de 4.000 m² est prévue pour 2027.

Rôle de safe.brussels

Ce projet est repris expressément dans le cadre de la thématique 3 du PGSP 21-24, et de la mission transversale suivante : « Renforcer l'accompagnement des victimes et des auteurs ». Le rôle de safe.brussels est de superviser la conception et la

définition des missions opérationnelles du Centre en s'appuyant sur l'expertise de l'ASBL Transit. Safe.brussels accompagne l'ensemble du dossier, en mettant en place d'une part, un comité de pilotage réunissant les porteurs du projet à savoir safe.brussels, Transit, la Société d'Aménagement Urbain, le Port de Bruxelles, la Régie pour l'exécution du projet, et d'autre part, un comité d'accompagnement plus large, qui se réunit au moins deux fois par an, et associe ces premiers acteurs ainsi que la STIB, Bruxelles Environnement, les communes de Molenbeek-Saint-Jean et de Bruxelles-Ville et les zones de police concernées (ZP Ouest et ZP Bruxelles-Capitale-Ixelles).

Objectifs :

L'intégration de ce dispositif innovant de cohésion sociale, au bénéfice des publics fragilisés comme du quartier, constitue un point particulier d'attention de la part des autorités. L'usage des drogues et, de manière générale, le développement d'assuétudes sont des problématiques de santé publique au cœur de la sécurité urbaine, celle-ci pouvant être liée à des incivilités ou impacter la perception du cadre de vie des citoyens. En misant sur une prise en charge

Résultats :

- **7 février 2022 : Réunion de sensibilisation au Centre intégré en faveur des riverains au Centre Communautaire Maritime de Molenbeek-Saint-Jean ;**
- **22 septembre 2022 : Réunion du Comité d'accompagnement du Centre intégré (COMAC) qui couvrent les aspects administratifs et juridiques ; le projet architectural ; les actions de sensibilisation et de communication en faveur des partenaires, forces vives et citoyens**
- **21 octobre 2022 : Réunion de sensibilisation des partenaires.**

adaptée et cohérente des personnes concernées, le Centre intégré pour usagers de drogue en grande précarité est l'opportunité de créer du lien au sein de la RBC en offrant aux résidents du quartier, mais plus globalement à tous les Bruxellois, un cadre de vie convivial et un espace public sécurisant.

L'aboutissement du projet est donc précédé d'un processus d'information étendu auprès des riverains et des acteurs clés du quartier (acteurs locaux, associations, etc.) qui offre la possibilité d'échanger sur le long terme, de façon régulière. Dans ce cadre, les partenaires du projet, les acteurs du champ sanitaire et du champ de la prévention et de la sécurité (gardiens de la paix, police, justice, gardiens de parc, médecins, psychologues, travailleurs de rue, etc.) travaillent en convergence pour organiser et soutenir ce processus.

PLAN RÉGIONAL DE PROSTITUTION

Contexte :

Le travail du sexe et les personnes qui l'exercent présentent de multiples réalités. En effet, les activités d'échange économique sexuel se déroulent dans des lieux variés (vitrines, espace public, espace numérique, etc.) avec des conditions d'exercice également très variables (exercice forcé, volontaire, etc.).

Bruxelles n'est évidemment pas la seule ville-région du pays à être confrontée au phénomène de la prostitution.

Force est de constater qu'une approche globale et intégrée du phénomène fait largement défaut à Bruxelles. Bien qu'il existe des initiatives, la complexité du paysage institutionnel bruxellois rend plus compliquée l'émergence d'une telle approche. Ce faisant, de façon à répondre au phénomène prostitutionnel, la RBC a décidé de travailler sur un Plan d'action bruxellois relatif à la prostitution. Ce projet de plan constitue une étape importante et s'inscrit directement dans le cadre de la DPG 2019-2024 ainsi

que dans celui du PGSP 2021-2024, et notamment dans sa thématique 4 relative à la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains.

Rôle de safe.brussels :

Ce projet de plan s'inscrit dans la mission transversale de safe.brussels : « Assurer la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours (prévention, gestion de crise et maintien de l'ordre public) et développer l'approche administrative de la criminalité organisée ».

Objectifs :

Ce plan est destiné à mettre en œuvre un mécanisme de coordination intercommunal et contribuer à harmoniser les approches en matière de prostitution en RBC. Parmi les objectifs de ce futur plan, il se trouve la nécessité de permettre une meilleure détection des victimes d'exploitation sexuelle, mais également de renforcer l'accompagnement de celles-ci ou des personnes qui souhaiteraient quitter le système prostitutionnel.

Ce plan d'action nécessitera une collaboration étroite avec le Parquet, les zones de police, les communes et le secteur associatif spécialisé. Il vise notamment à contribuer à la réalisation de 7 mesures du PGSP ; le point suivant de la présente note reprend les projets d'objectifs opérationnels et de sous-objectifs nécessaires à cette fin.

Résultats :

En 2022, un exercice de benchmarking non exhaustif des politiques liées au phénomène dans les pays voisins a servi de base à 5 groupes de travail créés avec les partenaires externes de safe.brussels entre octobre et novembre 2022. Ces groupes de travail – qui rassemblaient un large panel de participants, allant de l'institutionnel jusqu'à l'associatif – ont permis de clarifier les objectifs, la structure et des projets concrets à inscrire dans ce plan.

PLATEFORME MOBILITÉ

Contexte :

La mobilité et la sécurité routière sont des enjeux majeurs en RBC. Dans le PGSP, ils sont visés par la thématique 6 « Mobilité Sécurité Routière » et sont également inscrits dans différents documents stratégiques régionaux portés par Bruxelles Mobilité (Good Move, Plan d'Action Sécurité Routière-PASR). Les actions visant à répondre aux enjeux de cette thématique sont par ailleurs portées par de nombreux acteurs (sociétés de transports, services de police, communes).

La mise en place d'une plateforme mobilité-sécurité routière comme un espace de rencontre stratégique dédié à la mobilité et la sécurité routière en étroite collaboration avec Bruxelles Mobilité au sein de safe.brussels est à l'étude.

Rôle de safe.brussels :

Le rôle de safe.brussels en 2022 est de proposer un cénacle de suivi stratégique pertinent et complémentaire dans cette thématique et d'en organiser les sessions dès 2023.

Objectif :

La plateforme permettrait d'opérer un suivi des mesures repris au sein de la thématique 6 du PGSP et d'établir le lien avec d'autres cénacles (PASR, Plateforme de coordination opérationnelle du Directeur coordinateur administratif de Bruxelles, Task Force vol de vélos, etc.) sans se substituer à ceux-ci.

Un tel forum présentera de nombreux avantages pour les partenaires qui pourront prendre connaissance des projets régionaux, anticiper leurs mises en œuvre, adapter leurs organisations, leurs processus de travail et les faciliter, ajuster leurs coordinations, et in fine, grâce à la coordination mise en place, améliorer le fonctionnement de la chaîne de sécurité.

Résultats :

Safe.brussels a participé aux réunions opérationnelles organisées pour ces matières par les services du Directeur coordinateur administratif de Bruxelles et aux réunions de suivi PASR organisées par Bruxelles Mobilité afin d'alimenter la méthode de travail de la future plateforme.

Par ailleurs, il est à noter qu'en tant que partenaire de la mise en œuvre du Plan d'action contre le vol de vélos mené par Bruxelles Mobilité, safe.brussels a participé à la Task Force sur le vol de vélos en 2022. Ainsi, safe.brussels a été désigné comme pilote sur deux points, à savoir la collecte de données chiffrées sur le vol de vélos et la prise en compte de la lutte contre le vol de vélos dans le PGSP.

SECURITY BY DESIGN

Contexte :

Depuis 2018, safe.brussels pilote l'approche multidisciplinaire « Security by Design » au niveau de la RBC, dans le but d'apporter une réponse aux nombreuses questions relatives à la sécurité des espaces publics. Cette approche a été reprise comme telle dans la Déclaration de politique générale et traduite dans le PGSP 2021-2024 en tant que mission transversale couvrant plusieurs thèmes, notamment :

- Thématique 1 – Intégrité physique et psychique des personnes
- Thématique 5 – Atteintes aux biens
- Thématique 6 – Mobilité et sécurité routière
- Thématique 9 – Gestion de crise et résilience

Rôle de safe.brussels :

Depuis 2018, safe.brussels coordonne un groupe de travail multidisciplinaire Security by Design, en collaboration avec plusieurs acteurs régionaux et de la sécurité. Safe.brussels facilite ainsi le partage d'expertise, l'échange d'informations et les activités



de sensibilisation à la sécurité dans l'espace public à l'aide de dossiers concrets, et coordonne le développement de projets communs.

Safe.brussels fournit également des conseils sur les questions écrites de Bruxelles Mobilité ou d'autres acteurs publics chargés de l'aménagement de l'espace public. Safe.brussels assure aussi le suivi des problématiques de sécurité dans l'espace public du quartier européen, en étroite collaboration avec le Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI) à Bruxelles.

Enfin, safe.brussels coordonne également la participation de la RBC au Partenariat européen de l'Agenda urbain de l'UE – Sécurité dans les Espaces publics et est partenaire du projet Secu4All subsidié par l'UE.

Objectifs :

L'objectif de cette mission transversale est d'intégrer des mesures de prévention et de sécurité dans la phase de conception de l'espace public. Le but est d'améliorer le vécu des espaces publics en les rendant plus sûrs, plus résistants, plus inclusifs et plus accessibles dès la phase de conception afin de renforcer la sécurité réelle et le sentiment de sécurité des citoyens.

En mettant en œuvre ce concept innovant, safe.brussels souhaite élargir ses partenariats avec des acteurs non traditionnels de la sécurité (urbanisme, planification urbaine, mobilité) et promouvoir une culture plus large de la sécurité et de la résilience sur le territoire bruxellois.

Enfin, cette approche contribue également au positionnement international de safe.brussels, notamment par la participation à des projets et partenariats européens sur le sujet.

Résultats :

En 2022, safe.brussels a entamé les travaux d'un deuxième guide Security by Design, en étroite collaboration avec ces partenaires. Ce guide, destiné aux communes ainsi qu'aux institutions régionales, a pour ambition de démontrer les bonnes pratiques en matière d'aménagement de l'espace public, conformément aux nouvelles normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en matière de prévention de la criminalité par la conception environnementale (CPTED) publiée en janvier 2021 (référence : ISO 22341 : 2021). Ce projet vise à contribuer au Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes ainsi qu'aux mesures 1.9 et 6.2 du PGSP.

Un comité d'accompagnement pluridisciplinaire a été mis en place. Ce dernier regroupe des experts en urbanisme et en genre du milieu académique, des acteurs de terrains comme les zones de police et le tissu associatif, des partenaires fédéraux, régionaux et locaux.

Il s'agit de la seconde édition du guide de sécurisation de l'espace public. Ce second guide s'adressera à tous les acteurs impliqués dans l'aménagement des espaces publics (décideurs politiques, maîtres d'ouvrage, concepteurs, urbanistes, architectes, promoteurs immobiliers, etc.) afin de servir d'outil méthodologique lors de travaux d'aménagement.

En 2022, safe.brussels a également poursuivi les travaux destinés à établir une méthode de cartographie des lieux sensibles au sein de la RBC, en concertation avec les pouvoirs locaux.

La méthodologie développée a fait l'objet en 2021 de plusieurs tests pratiques destinés à affiner la méthode et les instruments de travail. La méthodologie a été mise à jour et actualisée en 2022 à partir des suggestions pratiques des zones de police participantes. Par ailleurs, cette analyse a visé le RAC, où se trouve également le bâtiment de safe.brussels, lors d'un ultime exercice.

En 2022, safe.brussels a ainsi été sollicité dans divers dossiers, dont l'extension du métro 3, le contrat de rénovation urbaine de la Gare du Midi et le contrat de rénovation urbaine Esseghem. Outre le partage de ses conseils, safe.brussels propose également son expertise en fournissant à ses partenaires des éléments de référence.

Dans l'optique de développer davantage son expertise en la matière, safe.brussels reste présent sur la scène européenne notamment dans le cadre du projet européen Secu4All sur la protection des espaces publics lancé par l'European Forum for Urban Security (EFUS). Le projet Secu4All vise à renforcer les capacités des collectivités à assurer la sécurité des espaces publics et des cibles vulnérables (par exemple les installations sportives, les centres commerciaux, les écoles, les transports publics, etc.) contre les risques potentiels.

Les 23 et 24 novembre 2022, safe.brussels a organisé une conférence sur les espaces publics inclusifs et sûrs dans le cadre de Secu4all. Cette conférence, qui a réuni plus de 150 participants, a rassemblé des experts, des décideurs politiques, des experts en urbanisme, des services de police et des chercheurs universitaires de plus de 20 pays. Par ailleurs, en marge de cette conférence, différentes pratiques d'innovation bruxelloises ont été valorisées sous la forme de visites de terrain au Centre de Crise Régional, dans le quartier européen, dans le piétonnier de Bruxelles ou encore dans le Team drones de la police fédérale bruxelloise.

Dans le cadre de l'Urban Agenda de l'Union européenne, safe.brussels coordonne en tant que pilote les activités liées au Security by Design dans les espaces publics ou l'action 6, en coopération avec entre autres la ville d'Helsinki, Malines, Riga, etc. En 2022, safe.brussels a publié ainsi des fiches d'action qui aideront les autorités locales à intégrer les principes du Security by Design dans leur fonctionnement. C'est le guide SecureCity qui contient 10 règles de base pour l'approche Security by Design.

PLATEFORME TECHNOPRÉVENTION

Contexte :

La Direction Générale Sécurité Prévention (DGSP) du Service Public Fédéral Intérieur organise, avec l'appui des gouverneurs, et sur tout le territoire belge, les formations initiales et de recyclage en matière de technoprévention en faveur des Conseillers Prévention Vol (employés locaux des services de police ou encore des services de prévention). Ces formations sont, pour certaines d'entre elles, des formations barémiques.

Ces actions de formation prennent la forme d'ateliers de travail, de visites de sociétés et d'organisations travaillant dans le secteur de la technoprévention, et sont également le cadre de développement d'actions de sensibilisation organisées au niveau local, telles que « [1 jour sans](#) », ou encore l'opération « [Rosace](#) ». Une fois par an, une session plénière d'une journée est organisée dans chaque province, permettant à tous les bénéficiaires de la format@ion de l'année écoulée de discuter avec des intervenants extérieurs de thématiques théoriques et techniques en matière de technoprévention, mais aussi d'échanger les pratiques entre CPV.

Rôle de safe.brussels :

Pour la RBC, c'est le Haut fonctionnaire qui assume l'organisation de la plateforme plénière, avec l'appui d'un fonctionnaire de police référent pour la RBC, chargé de mettre en place les formations et de les faire reconnaître auprès de l'ERIP, en coopération étroite avec la DGSP. Safe.brussels, en partenariat logistique avec Brusafe, se charge de l'organisation opérationnelle de la session plénière annuelle et assure le soutien.

Un comité restreint de travail pour la RBC se réunit environ quatre fois par an dans les locaux de safe.brussels pour discuter de la stratégie et du plan de travail annuel. Il est composé de la DGSP, du référent police pour la RBC. En 2022, la direction Opé-

ration de safe.brussels, en étroite coopération avec le SPF Intérieur, le fonctionnaire de police référent et le soutien logistique de Brusafe, s'est chargée de l'organisation opérationnelle de la session plénière annuelle qui s'est tenue le 27 octobre.

Objectif :

Il s'agit pour safe.brussels de contribuer au cadre stratégique et opérationnel du PGSP comme suit, en proposant la complémentarité entre acteurs et en apportant une valeur ajoutée à la plateforme technoprévention de la RBC :

- Contribuer
 - à l'objectif stratégique 2 du PGSP « *accroître la qualité du service offert par les acteurs de la chaîne de sécurité, de prévention et du secours* » et 3 « Promouvoir la réflexion stratégique, la recherche et la diffusion de connaissance » ;
 - aux principes d'action 1 « approche intégrale », 2 « méthode de travail intégrée » (Renforcer les partenariats entre les agences de la RBC), 4 « ancrage territorial » et 5 « méthode fondée sur la connaissance » du PGSP.
- Répondre aux missions transversales de coordination des acteurs de la sécurité et de la prévention, de formation des acteurs de la chaîne de Sécurité, de Prévention et du Secours et de développement des partenariats académiques.
- Cette action répond notamment à la thématique 5 du PGSP (« *atteinte aux biens* ») et spécifiquement aux mesures suivantes :
 - 5.3. Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de tirer profit de l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain ;

- 5.4. Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyens à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens ;
- 5.5. Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos.

Résultats :

L'ensemble des CPV bruxellois a pu participer à la séance plénière du 27 octobre qui offrait le programme suivant :

- Présentation d'un jeu pour tablette permettant d'attirer les passants sur les stands de prévention de manière ludique ;
- Objectif : sensibiliser les citoyens aux mesures de prévention de base ;
- Exposé des dernières statistiques de la police fédérale sur les vols ;
- Analyse de risque sur les lieux de culte par le SPF Intérieur
 - Comment améliorer la sécurité existante des sites comme la Basilique de Koekelberg, ou la Grande Mosquée de Bruxelles, par exemple ? ;
- Présentation de solutions innovantes en matière de technoprévention par des intervenants du secteur privé.

Outre l'organisation de la plateforme, safe.brussels a également diffusé une communication spécifique sur son site internet en novembre 2022 intitulée « Anticiper pour mieux se protéger : pleins feux sur le rôle de Conseiller en prévention vol » permettant ainsi aux citoyens de s'informer sur le rôle et les services proposés par les CPV.

2.2.3 APPUI TECHNOLOGIQUE

Safe.brussels souhaite avec un appui technologique faciliter la coordination et la coopération entre les acteurs multidisciplinaires du contexte sécuritaire bruxellois. L'appui technologique consiste à (re)définir, à calibrer et à délivrer des services d'avantage intégrés pour garantir une continuité de fonctionnement et ainsi leur adéquation aux derniers développements techniques.

Cette mission se traduisait en 2022 par la gestion du RCCR, la mise en place d'un dispatching régional, la mise en place d'un hébergement informatique sécurisé, un service de caméras temporaires, l'achat de caméras ANPR (lecture automatique de plaques d'immatriculation), une gestion de la plateforme vidéoprotection, un soutien à l'équipe drones bruxellois et un investissement dans le cybercentre.

CENTRE DE CRISE RÉGIONAL (RCCR)

Tel que décrit dans son ordonnance, safe.brussels a déployé le RCCR dont les locaux sont destinés à recevoir les acteurs de la gestion de crise et répondre à leurs besoins techniques.

Le RCCR a pour objet d'optimiser la coordination et la gestion d'événements et de crises pouvant survenir sur le territoire de la RBC. Il est conçu de façon à pouvoir communiquer une information optimale permettant une gestion simultanée et intégrée des différents opérateurs de sécurité. Il intervient lors d'événements de grande envergure, ainsi que dans les situations d'urgence et de crise.

En effet, au regard de la nécessité de rassembler au sein d'un même bâtiment l'ensemble des acteurs du cycle de gestion de crise, safe.brussels est à même d'effectuer les tâches transversales pour la préparation, la gestion et l'analyse des crises liées aux compétences régionales.

Grâce au RCCR, safe.brussels se positionne comme centre de référence pour les partenaires.

Le RCCR est entièrement opérationnel 24/7 et utilisé depuis septembre 2020 pour le suivi de tous les événements de grande ampleur que compte le territoire régional. Il est presque quotidiennement activé par la zone de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles dans le cadre du suivi des manifestations que compte la Ville et a également été activé à la demande des zones de police de Bruxelles-Midi ou de Bruxelles-Nord. Lors de certains événements tels que les sommets OTAN, les sommets européens, la nuit de la Saint-Sylvestre, les festivités du 21 juillet ou encore lors de manifestations sportives de grande importance, un dispositif de commandement unique a pu être mis en place, ceci en accord avec l'ensemble des autorités régionales ou communales.



Des améliorations ont été apportées durant les années :

- **Dédoublage des serveurs du mur d'images PC Gold - 2021 ;**
- **Troisième mur d'images au niveau de la table stratégique - 2022 ;**
- **Gestion unitaire des écrans de la table stratégique - 2023 ;**
- **Couverture radio Indoor STIB et Entropia.**

Formations aux technologies RCCR

Un dispositif de formation a été implémenté afin de permettre aux acteurs de la sécurité de prendre en main les technologies mises à leur disposition dans le cadre des différents centres présents dans le bâtiment.

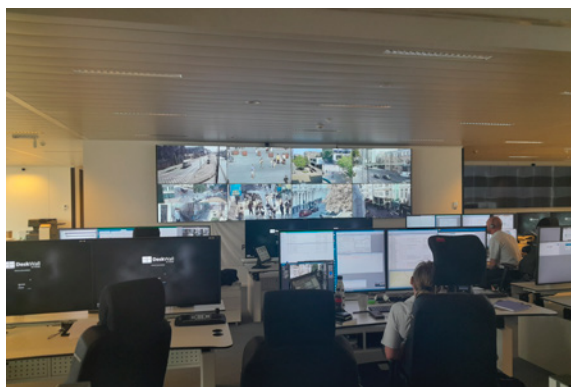
Un plan de formation a été mis en place et est disponible pour tout opérateur souhaitant se familiariser avec l'utilisation de la technologie. Ce plan s'est poursuivi en 2022, plus de 150 opérateurs de la police et des services d'urgence ont déjà été formés depuis 2020.

Le plan de formation s'est poursuivi en 2022, plus de 150 opérateurs de la police et des services d'urgence ont déjà été formés depuis 2020.

DISPATCHING RÉGIONAL

Le Dispatching Polices Zonales (DPZ) régional, dont la création était décrite dans l'ordonnance de BPS, est hébergé dans le bâtiment de safe.brussels, et a pour objectif de rassembler sur un plateau unique les opérateurs des dispatchings des 6 zones de police qui composent la police locale en région bruxelloise. En 2021, les 2 premières zones de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles et Marlow se sont installées. 2022 a permis la poursuite de cette installation avec l'arrivée notamment de la zone Midi et l'installation de deux postes de travail afin d'accueillir du personnel de permanence du SIAMU.

Le regroupement des dispatchings des polices locales et du Centre d'Information et de Communication (CIC) de la police fédérale au sein du bâtiment de safe.brussels facilite la communication entre les services, favorisant ainsi la coopération entre les acteurs de la prévention et de la sécurité dans la RBC. Cette initiative vise à unir les forces et les ressources pour optimiser la collaboration entre la police fédérale et les polices locales, grâce à un environnement de travail technologique de pointe.



Chaque zone de police dispose de :

- **Bureaux motorisés (6 pour Marlow, 18 pour PolBru, 8 pour Midi) avec chaises ergonomiques accessibles 24/7 ;**
- **Station de travail DeskWall ;**
- **Poste de télécommunications Abiom ;**
- **Mur d'image et logiciel de gestion de contenu ;**
- **Téléphonie ;**
- **Imprimantes ;**
- **Bureaux individuels pour les inspecteurs principaux (INPP).**

HÉBERGEMENT SÉCURISÉ ET DATA CENTRES

Dans le cadre de l'aménagement de son bâtiment et de ses infrastructures, safe.brussels a pris une décision stratégique en investissant dans un nouveau centre de données au sein de son bâtiment. Depuis 2021, il héberge notamment le matériel informatique des partenaires présents dans le bâtiment.

Cette initiative vise à optimiser l'aménagement de l'infrastructure tout en répondant aux besoins des partenaires de safe.brussels en matière d'hébergement informatique. En regroupant le matériel informatique des différents partenaires au sein d'un même centre de données, safe.brussels permet de faciliter la sécurisation, la gestion (notamment l'exécution de calculs et le refroidissement) et la maintenance des équipements et des données stockées.

SERVICE DE CAMÉRAS TEMPORAIRES

Safe.brussels joue un rôle crucial en soutenant financièrement et stratégiquement les 19 communes ainsi que les 6 zones de police locale, des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de leurs initiatives de prévention et de sécurité. Dans cette optique, safe.brussels a pris l'initiative de mettre en place un service de caméras temporaires au profit de ses partenaires. Pour ce faire, des contrats de sous-traitance ont été établis avec chaque partenaire, et un total de 48 dispositifs de caméras temporaires a été acquis par safe.brussels en 2021.

Safe.brussels est donc propriétaire des caméras temporaires fixes, mises à disposition dans le cadre d'une convention de services, pour :

- Des finalités policières de surveillance ;
- Des finalités autres de type surveillance de dépôt d'ordures, etc. – les équipes IT font du prétraitement d'image à la demande de Bruxelles Propreté et des communes.

Parmi les partenaires potentiels déjà identifiés figurent :

- Les zones de police ;
- Les services communaux ;
- Bruxelles Mobilité ;
- Bruxelles Environnement ;
- Bruxelles Propreté ;
- La STIB.

Safe.brussels a également mis en place un contrat de manutention sur une période de 4 ans pour assurer les divers aspects opérationnels des dispositifs. Par ailleurs, des protocoles de collaboration ainsi que des contrats de sous-traitance ont été élaborés par safe.brussels afin de proposer un cadre clair et structuré pour les partenaires potentiels du projet.

ANPR

Depuis 2018, plus de 400 caméras ANPR (lecture automatique de plaques d'immatriculation) ont été déployées en région bruxelloise pour le contrôle de la LEZ, les radars tronçons, les recherches policières et les zones à accès limités (ZAL). Ce dispositif a fait ses preuves et doit être étendu dans le cadre du renforcement des critères de la LEZ, des besoins policiers et des autres finalités.

Le déploiement ANPR lié au projet Smart Move et à l'extension de la LEZ a été approuvé par le gouvernement de la RBC en juillet 2021. 70 caméras ANPR ont été préfinancées en 2021 par safe.brussels en attendant le transfert budgétaire de 10 millions d'euros de Bruxelles Fiscalité et sont installées ou en cours de finalisation. L'acquisition des 312 caméras ANPR restantes a été approuvée par le cabinet fin septembre 2022 et les caméras sont maintenant en commande auprès des fournisseurs.

Safe.brussels est propriétaire des caméras ANPR, mais n'utilise aucune caméra d'aucune sorte pour des finalités propres. L'administration safe.brussels ne fait pas de traitement d'images dans le cadre de ses missions.

Le solde du budget 2022 a servi à l'acquisition des équipements (hardware et software) des centres de données – serveurs, stockage, licences logicielles – ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de lecture des caméras de première génération.

Les données issues des caméras temporaires doivent, selon les termes de la loi :

- Être transférées en temps réel au back-office national (AMS) pour y être traitées au niveau national par les logiciels policiers (CAD) ;
- Être sauvegardées 1 an au lieu de 1 mois actuellement sur la plateforme régionale.

Pour ces deux sujets, safe.brussels est en phase de signature d'un protocole de collaboration avec la police fédérale de l'arrondissement bruxellois. De nouveaux radars tronçons peuvent encore voir le jour et des adaptations découlant de modification des frontières de la LEZ par Bruxelles Environnement (parking de transits) doivent être mises en œuvre.

Le déploiement de zones à accès limités est prévu par différentes communes et Bruxelles Mobilité. Le financement est à charge des communes, mais les projets sont centralisés et gérés par safe.brussels afin de garantir une cohérence technologique et une mutualisation des données récoltées aux vues des différentes finalités.

VIDÉOPROTECTION

Le projet régional de vidéoprotection, prévu dans l'ordonnance créatrice de BPS, vise la mutualisation des images collectées par les caméras situées sur le territoire de la RBC, afin notamment d'améliorer la sécurité routière, la mobilité, la régulation des flux de transport, la gestion de l'espace public, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords, le secours aux personnes et la défense contre l'incendie, la protection civile, la prévention d'actes de terrorisme et d'assurer le maintien de l'ordre public.

Inaugurée en 2015, la plateforme régionale de vidéoprotection comme prévu dans l'ordonnance de BPS rassemble les images de vidéoprotection des caméras situées en lieux ouverts et en lieux fermés accessibles au public afin de permettre une utilisation de celles-ci dans le Centre de Crise Régional ainsi qu'un échange entre partenaires selon les besoins opérationnels.

Ce projet se fonde sur la volonté de laisser à chaque institution disposant d'images la qualité de responsable de traitement de celles-ci et de rassembler au sein d'une association de fait les différents acteurs concernés, à savoir les institutions publiques dont la mise à disposition d'images de caméras de vidéoprotection permettra de faciliter et d'améliorer l'exécution de leurs missions d'intérêt public, ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, dont elles sont investies.

Safe.brussels gère l'aspect technique du partage des images issues des caméras de vidéoprotection, au travers de la Vidéo Plateforme Régionale Bruxelloise (VPRB), sur décision des acteurs propriétaires des parcs de caméras. Les caméras VPRB sont la propriété des différents acteurs en région bruxelloise (Zones de police, communes, Port de Bruxelles, STIB, etc.).

En 2022, le projet initial est finalisé techniquement puisque les images des caméras de vidéoprotection de tous les membres du projet peuvent se retrouver sur la plateforme régionale pour y être partagées. Le point bloquant reste la signature des conventions permettant de donner une assise juridique à ces échanges.

Cette année, des évolutions de software et hardware ont aussi été nécessaires pour conserver la plateforme opérationnelle et à niveau, mais aussi pour faire évoluer les applications vers les besoins de safe.brussels (« Situation Awareness »).

DRONES

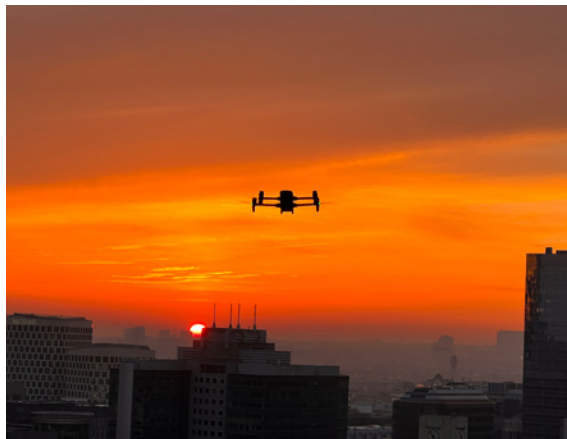
Dans sa note du 28 avril 2016 concernant l'exercice des compétences régionales bruxelloises en matière de prévention et de sécurité, et plus précisément au regard de la mesure 2 pour le soutien aux zones de police, la région, au travers de safe.brussels, a décidé d'acquérir des drones afin de limiter la dépendance des forces de police à la disponibilité d'un hélicoptère de la police fédérale. Safe.brussels est donc propriétaire en 2022 des 10 drones qu'elle met à disposition de la Police fédérale (équipe de pilotes) sur l'arrondissement de Bruxelles.

Les drones servent aux forces de police dans le cadre de la gestion d'événements, mais également lors de manifestations, de recherche d'individus, et même de détection de plantations de cannabis. Ils représentent aujourd'hui un soutien technologique indéniable pour les services de police.

À la suite du lancement de ce partenariat entre safe.brussels et la Police Fédérale de Bruxelles (DCA Bruxelles), une Team Drones est née en 2017. Cette cellule se charge de leur gestion et allocation aux forces de police demandresses, sur base d'un « Service Level Agreement » (SLA) élaboré par safe.brussels. La Team Drones compte 7 pilotes dont la licence est agréée par la DGTA (Direction générale du Transport aérien) et répond aux nouvelles normes européennes. Ces pilotes sont des membres de la Direction déconcentrée d'arrondissement de la police fédérale de Bruxelles.

En 2022, la Team Drones a exécuté 313 missions, ce qui porte à près de 1200 le nombre total de vols effectués depuis sa création en 2019.

En 2021, en plus de la gestion et l'entretien courant de la flotte, un nouveau projet complémentaire de photogrammétrie a été lancé avec notamment la formation des pilotes à cette technique. Une photogrammétrie est le résultat d'un nombre de photos qui se chevauchent et qui par le biais d'un programme rend une scène en 3D et en 2D mesurable



à l'échelle. Il s'agit donc là d'un outil complémentaire aux constatations d'une scène de crime ou d'un accident de la route. Le projet entrepris s'est poursuivi en 2022 et 27 photogrammétries ont été réalisées.

D'autres projets sont à l'étude, par exemple un nouveau projet de détection de drones. Celui-ci portera sur safe.brussels qui souhaite agréer son offre d'un service de gestion et détection des drones. Ce service permettrait un suivi des vols de drones enregistrés afin de garantir la sécurité des pilotes et de la population.

CYBERCENTRE

Les activités développées par safe.brussels liées au Cybercentre s'inscrivent dans la thématique 8 du PGSP, plus précisément dans la mesure 8.8 : « *Renforcer la cybersécurité et ancrer le développement et l'expertise des technologies de l'information et de la communication* ».

Safe.brussels a investi dans des équipements et logiciels mis à disposition du Regional Cyber Crime Unit (RCCU) de l'arrondissement de Bruxelles et utilisé par celui-ci au profit des zones de police locale. Un budget annuel est attribué au Cybercentre qui a fait l'objet d'un protocole d'accord tripartite signé par les zones de police locales, la police fédérale judiciaire de Bruxelles et safe.brussels.

Depuis 2019, safe.brussels réalise des investissements afin d'initier les projets du centre de cybersécurité en matière de lutte contre la criminalité sur le « darknet » et sur les réseaux sociaux. Des logiciels d'analyse de haute technologie ont également été acquis afin de permettre l'analyse de matériel saisi dans le cadre d'enquête ou d'accident. L'acquisition d'un logiciel permettant les recherches sur la criminalité liée à la prostitution sur le « darknet » a ainsi pu être menée en partenariat avec la zone de police de Bruxelles-Capitale-Ixelles et la police judiciaire fédérale (PJF) de Bruxelles.

En 2020, le centre a bénéficié d'une reconduction des licences de ses logiciels de recherche. Par ailleurs, la question de l'accueil des victimes de cybermenaces (hacking, cyberharcèlement, etc.) a aussi été considérée lors du développement du programme cyberaide. Ce développement a été réalisé en partenariat avec le centre de cybersécurité régional et la zone de police d'Uccle/Watermael-Boitsfort/Auderghem.

Très actif depuis le début de la crise sanitaire en 2020, le centre de cybersécurité a poursuivi son travail en 2021 et 2022 par l'analyse quotidienne des

réseaux sociaux permettant d'analyser en temps réel les réactions et d'anticiper certaines manifestations. Un rapport hebdomadaire est transmis vers les divers partenaires concernés.

Un projet nommé Kiosk a été approuvé en 2021. Kiosk est une solution informatique permettant de créer un réseau entre les zones de polices bruxelloises et la Police judiciaire fédérale de Bruxelles (PJF BRU) pour l'extraction et l'analyse forensique du matériel mobile.

Le projet Kiosk doit encore être concrétisé en 2023 par un marché public pour l'acquisition du logiciel sachant que les équipements réseau (switchs et pare-feux) destinés à ce projet, mais dimensionnés pour répondre par la suite à d'autres projets transversaux du cybercentre, ont été acquis en 2022 et sont en phase d'installation dans les locaux de safe.brussels.

De plus, une note est rédigée avec les acteurs régionaux safe.brussels et Paradigm, en collaboration avec le CCB (Centre pour la Cybersécurité Belgique) et la PJF afin de présenter un plan de lutte contre les cybermenaces et la cybercriminalité ciblant les institutions et infrastructures régionales.

2.3 REPRÉSENTER LA RÉGION EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

2.3.1 POINT INTERNATIONAL

L'un des objectifs stratégiques de safe.brussels est de renforcer le positionnement de la RBC au niveau fédéral, européen et international. Pour ce faire, l'administration s'implique dans des rencontres internationales, tant comme organisateur que comme participant actif. En 2022, les équipes de safe.brussels ont été mobilisées dans le cadre de trois événements internationaux importants.



7^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'OBSERVATION, L'ANALYSE ET LA PRÉVENTION DE L'INSÉCURITÉ : LA SÛRETÉ DES MOBILITÉS (CIPC)

Les 4, 5 et 6 octobre 2022, la « 7e conférence internationale sur l'observation, l'analyse et la prévention de l'insécurité : la sûreté des mobilités » a eu lieu à Paris (France). Cet événement, co-organisé par safe.brussels, était ouvert aux praticiens, chercheurs, techniciens, associations, étudiants, et journalistes concernés par l'observation et l'analyse de la criminalité que ce soit sur un plan théorique ou opérationnel. Cette conférence a réuni environ 200 experts dans le domaine de la sécurité routière et de la sécurité de la mobilité. Au total, pas moins de 7 présentations bruxelloises et belges ont été programmées (safe.brussels, STIB/MIVB, Bruxelles Mobilité, SNCB, ASBL Diogènes), notamment concernant la planification d'urgence et la gestion de crise, le sentiment d'insécurité et la prévention sociale, et l'analyse de la criminalité et de la sûreté dans les mobilités.

Safe.brussels a activement contribué à la constitution du programme proposant notamment d'animer des ateliers et workshops s'inscrivant dans la thématique 6 (mobilité et sécurité routière) et la thématique 9 (gestion de crise et résilience) du PGSP 2021-2024. Ainsi, une délégation de safe.brussels, composée de collègues des directions Observatory et Partnerships, de la cellule Communication et International Affairs, accompagnée par leur DG, s'est rendue sur place. En plus d'intervenir lors de la conférence, safe.brussels a également permis la participation de divers acteurs de la RBC, comme Bruxelles Mobilité par exemple.

SECU4ALL

Safe.brussels fait partie du consortium des partenaires du projet européen [Secu4All](#), un projet financé par le Fonds de sécurité intérieure de l'Union européenne (ISF Police). Ce projet vise à renforcer

les capacités des collectivités territoriales en termes de connaissances théoriques et d'outils pratiques pour assurer la sécurité des espaces publics et la protection des cibles vulnérables contre les risques. Les modules de formation intégrée seront disponibles via une plateforme e-learning. L'objectif est d'intégrer ces modules dans le travail de Brusafe et de les mettre à disposition des ZP et des communes bruxelloises. Le projet se poursuivra jusqu'en juillet 2023.

Dans le cadre de ce projet, safe.brussels a co-organisé avec le Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS) la conférence « Espaces publics inclusifs et plus sûrs » le 23 et le 24 novembre 2022. 150 délégués des autorités locales et régionales, des districts de police, du monde académique et des représentants des institutions européennes ont participé à cette conférence. Trois visites de terrain ont également fait partie de la conférence, montrant l'expertise dans la protection des espaces publics de la RBC, notamment en matière de Security by Design ; la plateforme régionale de vidéosurveillance ; et le Centre de Crise Régional. Cette organisation a mobilisé plusieurs équipes au sein de safe.brussels : Partnerships et International Affairs, mais également différentes cellules de la direction Organisational Support, ainsi que l'équipe de communication.

INTERNATIONAL CYBERSECURITY FORUM (FIC)

Du 7 au 9 juin 2022 safe.brussels a participé comme partenaire, à la demande du CCB (Centre pour la Cybersécurité Belgique), à l'International Cybersecurity Forum (FIC) afin de renforcer l'image de la Région et d'identifier les solutions existantes pour la mise en œuvre des activités « cyber » de l'institution. Afin de mettre sur pied le projet, un comité de pilotage, mené par la cellule Digital Transformations, et rassemblant des collègues des cellules Logistics, Communication, International Affairs et du General Management a été mis en place.

2.3.2 POINT COMMUNICATION

PRIX DAVID YANSENNE

En l'honneur de l'ancien chef de police David Yansenne, safe.brussels organise chaque année une cérémonie de remise de prix pour des initiatives visant à améliorer les services de prévention et de sécurité offerts aux citoyens. Les trois projets lauréats reçoivent respectivement 6000, 4000 et 2000 euros pour permettre aux initiateurs de renforcer leur projet. Le Prix David Yansenne récompense depuis 2015 des initiatives existantes dont les résultats concrets sont évalués par un jury composé d'experts et de professionnels du secteur de la sécurité et de la prévention.

Pour l'édition 2022, les prix ont été attribués aux projets suivants :

- **Pour le 1er prix : projet « Casa Assistance » de l'ASBL Casa legal**
- **Pour le 2e prix : à la section EVA (Emergency Victim Assistance)**
- **Pour le 3e prix : projet « Team School » de la zone de police Bruxelles-Nord**

REBRANDING : DE BPS À SAFE.BRUSSELS

Projet de rebranding de safe.brussels : insuffler une nouvelle dynamique.

À la suite d'un changement de direction et de l'introduction du nouveau binôme de directeurs, Sophie Lavaux et Yves Bastaerts, une volonté forte d'insuffler un vent nouveau à l'organisme safe.brussels est née. Pour mettre en avant la nouvelle dynamique que la direction souhaite prendre, il a été décidé d'opter pour un changement de nom et d'identité visuelle.

La simplification du nom et le rebranding de safe.brussels ont permis plusieurs démarches essentielles :

Renforcer les partenariats : l'objectif est d'asseoir davantage la dynamique partenariale de safe.brussels auprès de ses partenaires du secteur de la prévention et de la sécurité. Le nouveau logo et l'identité visuelle facilitent la clarification des missions et objectifs de safe.brussels.

Simplifier l'image : un logo plus simple et épuré est non seulement plus impactant, mais il permet également de simplifier le message de safe.brussels envers l'extérieur. Une version simplifiée du logo est plus facilement déclinable sur tous les supports, assurant ainsi une meilleure lisibilité auprès des publics cibles.

(Re)Communication : ce rebranding a également offert l'occasion de renforcer la communication externe et le discours de safe.brussels auprès de ses partenaires.

Ce projet a impliqué toutes les cellules de safe.brussels, encourageant un travail commun pour faire avancer l'organisme de manière cohérente. Voici les implications spécifiques des différentes cellules :



PARCE QUE POUR LES BRUXELLOIS.ES UNE VILLE PLUS SÛRE

EST UNE VILLE OÙ IL FAIT BON VIVRE,

SAFE.BRUSSELS APPUIE LE TRAVAIL DE 12.000 PROFESSIONNELS

DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DU SECOURS.

safe.brussels

VIVRE BRUXELLES EN TOUTE SÉCURITÉ

Communication : Une campagne de notoriété a été lancée pour annoncer le changement de nom, avec des spots radio et une campagne d'activation sur les réseaux sociaux. L'objectif était de faire connaître le nouveau nom d'abord aux partenaires, puis à la population. Un nouveau site internet a également été mis en place, et une charte graphique a été élaborée pour diffuser les nouvelles règles d'utilisation du logo et du nom. De même, l'intranet a été adapté pour refléter les couleurs et le design de la nouvelle identité et une mise à jour du contenu sera planifiée ultérieurement avec la création d'un groupe de travail spécifique (2023).

Facility : les équipes logistiques ont été impliquées pour mettre à jour la signalétique du bâtiment, notamment en ce qui concerne le changement de logo.

IT : le changement de nom a impliqué des changements d'URL des adresses e-mail, la mise à jour des signatures des courriels, et la reconfiguration des SharePoint et autres outils ont été pris en charge par l'équipe informatique.

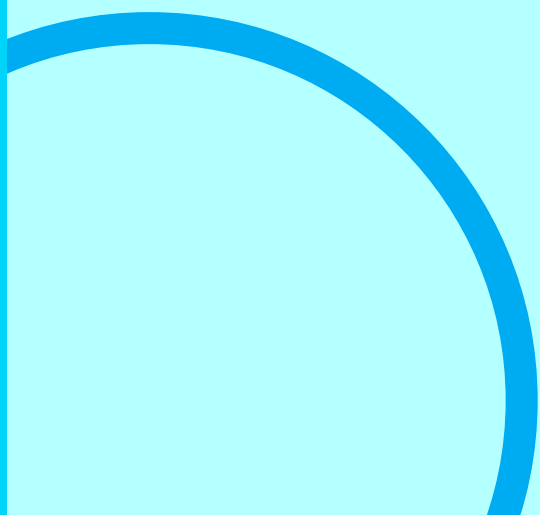
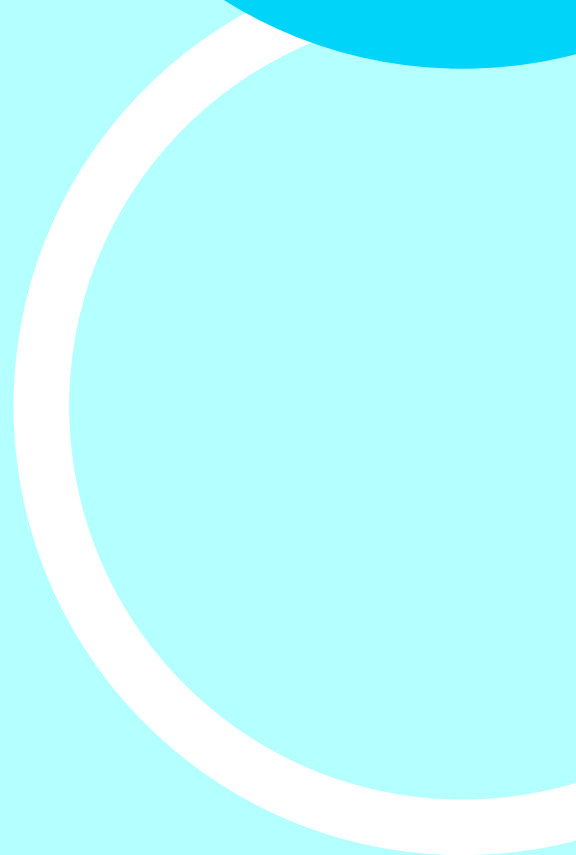
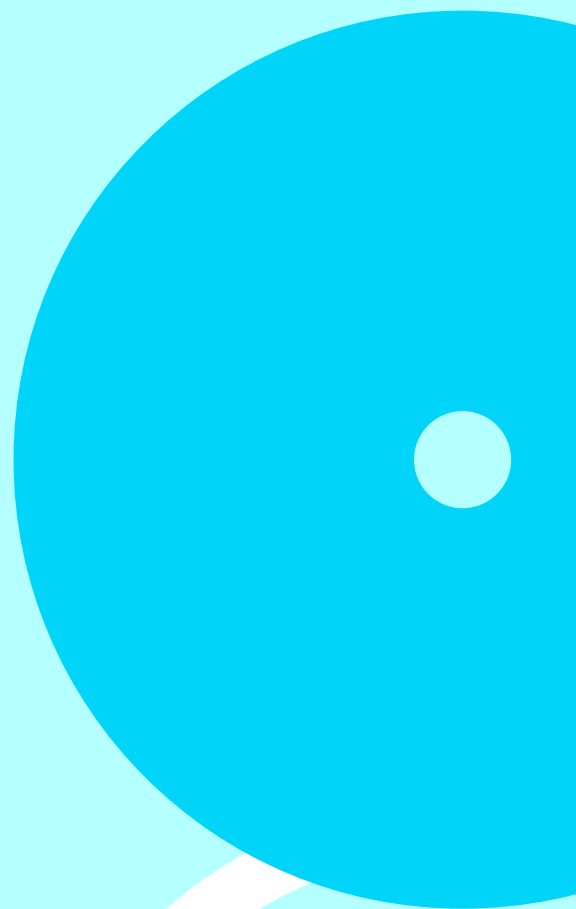
Legal : une vérification préalable a été effectuée par rapport aux aspects légaux, notamment en ce qui concerne l'ordonnance de safe.brussels.

Human Capital : cette cellule a procédé à l'adaptation du nouvel organigramme et des documents internes.

Finance : une analyse de l'impact budgétaire du rebranding a été réalisée, avec l'établissement d'une liste des actions à mener pour permettre à la cellule Finance de procéder à l'établissement d'un budget global.

Ce projet de rebranding de safe.brussels vise à insuffler une nouvelle vie à l'organisme en simplifiant son image, en renforçant ses partenariats, et en permettant une communication plus claire et efficace envers ses publics cibles. L'implication de toutes les cellules a garanti une mise en œuvre harmonieuse et coordonnée de cette transformation importante.

SAFE SOUS LA LOUPE



SAFE SOUS LA LOUPE

3.1 LES COLLABORATEURS DE SAFE.BRUSSELS

Comme pour toute structure, safe.brussels ne serait rien sans des collaborateurs dévoués et attachés à l'exercice des missions de service public en matière de prévention et de sécurité.

Afin de prendre en charge les missions dédiées à safe.brussels et de poursuivre le développement de l'organisme, safe.brussels poursuit sans relâche et prioritairement le renforcement de ses équipes dans un contexte de forte concurrence sur le marché du travail et de pénurie de nombreux profils. C'est pourquoi safe.brussels investit dans le développement de ses collaborateurs et des actions en faveur du bien-être.

3.1.1 ORGANIGRAMME

L'organigramme, fixé par le Conseil de direction de safe.brussels, représente les liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques au sein de l'organisme et se présente comme suit :



3.1.2 POINT HUMAN CAPITAL

Le plan de personnel détermine, par domaine d'activité, par niveau, rang et grade, le nombre de membres du personnel exprimé en équivalents temps plein (ETP) jugés nécessaires à l'exécution des missions assignées à l'organisme. Pour l'année 2022, l'effectif maximal autorisé pour safe.brussels s'élève à 100 ETP (tous niveaux confondus).

DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL (DONNÉES ARRÊTÉES AU 31/12/2022)

Ce résultat est le fruit d'un travail important de la cellule Human Capital en collaboration avec l'ensemble des directions de safe.brussels en matière de recrutement et sélection afin de renforcer les effectifs en place.

| Effectifs | Personnel régional | Personnel détaché ou mis à disposition de safe.brussels | Total |
|---------------|--------------------|---|-----------------|
| Au 31/12/2021 | 71 | 33 | 104 |
| Au 31/12/2022 | 89 | 36 | 125 |
| Évolution | +25,35 % | +9,09 % | +20,19 % |

| Sexe | Masculin | Féminin | Autres |
|---|-----------|-----------|----------|
| Personnel régional | 44 | 45 | 0 |
| Personnel détaché ou mis à disposition de safe.brussels | 23 | 13 | 0 |
| Total | 67 | 58 | 0 |
| % | 53,6% | 46,4% | 0% |

| Rôle linguistique | FR | NL |
|--------------------|----|----|
| Personnel régional | 64 | 25 |

Les cadres linguistiques applicables à safe.brussels ne visent que le personnel régional. Seuls ces agents sont affectés au rôle linguistique français ou néerlandais.

| Niveaux et rang/grades | Effectifs (uniquement personnel régional) |
|--|---|
| A5 : Directrice générale et Haut fonctionnaire | 1 |
| A4+ : Directeur général adjoint | 1 |
| A3 : Directeur/trice | 3 |
| A2 : Premièr(e) Attaché(e) | 8 |
| A1 : Attaché(e) | 34 |
| B2 : Assistant(e) principal(e) | 1 |
| B1 : Assistant(e) | 19 |
| C2 : Adjoint(e) principal(e) | 0 |
| C1 : Adjoint(e) | 12 |
| D2 : Commis(e) principal(e) | 0 |
| D1 : Commis(e) | 10 |

Affectations des effectifs selon l'organigramme

| | |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Direction General Management | 10 régionaux 15 détachés |
| Direction Organisational Support | 39 régionaux 7 détachés |
| Direction Partnerships | 16 régionaux 3 détachés |
| Direction Observatory | 14 régionaux |
| Direction Operations | 10 régionaux 11 détachés |

FORMATIONS

En 2022, un total de 80 formations différentes a été organisé dans le cadre de la formation continue, de la formation de recyclage et du bien-être des travailleurs. Il s'agit tant de formations individuelles que de formations en groupe. Trois travailleurs ont bénéficié d'une formation professionnelle volontaire pour poursuivre leur carrière.

En 2022, les équipes de safe.brussels ont bénéficié de 639 jours de formation (4 476 heures de formation, 7 heures par jour) au total.

TÉLÉTRAVAIL

Dans le cadre de l'implémentation du télétravail structurel et des New Ways of Working qui se sont mis en place lors de la crise de la Covid-19, safe.brussels a décidé de fournir à ses collaborateurs les conditions et le matériel adapté à celui-ci.

Les primes de télétravail ont été accordées, et du matériel ergonomique a été fourni à chaque collaborateur. Il s'agit d'une souris et d'un clavier ergonomiques, et d'un support réhausseur pour l'ordinateur portable qui est maintenant l'unique station de travail pour l'ensemble des agents. En effet, plus aucun agent ne dispose de station de travail fixe, elles sont à ce jour toutes mobiles.

De plus, la mise à disposition d'un GSM pour tous a été réalisée pour des raisons de disponibilités d'une part, et d'autre part pour la sécurité des accès informatiques via la double authentification qui est en cours d'implémentation.

3.1.3 PLAN DIVERSITÉ

La mise au point d'une politique de diversité à safe.brussels, comme prévu légalement¹, a pris sa voie en 2022 par la désignation, sur une base volontaire, d'un manager de la diversité.

Il s'en est suivi la constitution d'une Commission d'accompagnement diversité composée de 13 personnes volontaires, 5 hommes et 8 femmes, dont 9 membres du personnel et 4 représentants des organisations syndicales représentatives. Au sein de cette Commission ont été désignés un président, une présidente suppléante, et une secrétaire.

Ses membres ont suivi une formation d'UNIA (le service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances) relative aux lois anti-discrimination et se sont réunis 5 matinées afin de proposer un plan d'action 2023-2024. Ce plan a été établi sur la base d'une méthodologie préétablie reposant sur l'établissement d'un diagnostic quantitatif et d'un diagnostic qualitatif. Il a recueilli l'avis favorable du Comité de concertation de base (CoCoBa) et été adopté en Conseil de direction.

1 Ordonnance du 4 septembre 2008 visant à promouvoir la diversité et à lutter contre la discrimination dans la fonction publique régionale bruxelloise et son arrêté d'exécution du 3 mars 2011

Le plan prévoit les 11 mesures suivantes :

| Gestion des ressources humaines | | Exécution |
|--|---|---------------------|
| 1 | Former le personnel à l'anti-discrimination | 3ème trimestre 2023 |
| 2 | Créer un processus de transmission du savoir intergénérationnel | 2ème trimestre 2024 |
| 3 | Mettre en place un accompagnement des fins de carrière | 2ème trimestre 2024 |
| Modes généraux d'organisation du travail | | |
| 4 | Entretiens de sortie | 2ème trimestre 2023 |
| 5 | Formation personnes de confiance / CPPT « Réagir aux discriminations en tant que personnes de confiance : cadre légal et applications pratiques » | 3ème trimestre 2024 |
| 6 | Mettre en place un GT Inclusion | 2ème trimestre 2023 |
| 7 | Clarifier, homogénéiser et communiquer régulièrement sur les règles et procédures | 4ème trimestre 2023 |
| Culture organisationnelle | | |
| 8 | Concevoir et mettre en place des guidelines sur le langage inclusif | 3ème trimestre 2023 |
| 9 | Ajouter un encart sur la diversité lors de l'actualisation de la brochure d'accueil | 1er trimestre 2024 |
| Positionnement externe | | |
| 10 | Améliorer l'accessibilité du bâtiment | 4ème trimestre 2023 |
| 11 | Rendre l'image extérieure de l'organisation plus représentative de la diversité | 4ème trimestre 2023 |

En parallèle ont été adoptées en 2022 les actions/mesures suivantes :

- Le personnel a été invité à soutenir la campagne #sharethecolor lancée par equal.brussels². La manager de la diversité a tenu à disposition de ses collègues des flacons de vernis à ongles pour les encourager à s'engager dans cette action collective bruxelloise pour le respect des personnes LGBTQIA+ ainsi que la lutte contre les stéréotypes et les discriminations ;
- L'agenda de l'intranet reprend les journées mondiales et internationales en lien avec la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations, les réunions du réseau des managers de la diversité ainsi que celles de la Commission d'accompagnement diversité ;
- Une liste d'environ 150 mots en français et néerlandais a été ajoutée dans le screening de la presse préalable à l'élaboration de la revue de presse de safe.brussels afin que soient repris les articles traitant de la diversité, de l'inclusion et de la lutte contre les discriminations ;
- Le 20 octobre a été organisé, en collaboration avec UNIA, à titre d'entrée en matière, un atelier interactif sur la diversité et la lutte contre les discriminations au bénéfice du personnel (annexe 1). Les critères de discrimination ont été développés au départ d'exemples concrets. Des précisions ont été apportées sur les statistiques des plaintes introduites auprès d'UNIA : les secteurs, les critères les plus fréquemment discriminés, etc. Les éléments constitutifs d'une discrimination ont également été expliqués ainsi que les types de comportements discriminatoires ;
- Le 25 novembre, lors de la journée de sensibilisation aux violences faites aux femmes, safe.brussels a organisé un événement interne, à destination de l'ensemble du personnel, mais également ouvert à tous les partenaires présents dans le bâtiment.

Cet événement fut l'occasion de présenter le Focus n°3 de l'Observatoire sur les violences LGBTQIA+phobes à Bruxelles. Des initiatives soutenues par safe.brussels pour lutter contre les VIF ont aussi été exposées, incluant des groupes de travail pluridisciplinaires, la création d'un pôle de compétences sur les VIF et les discriminations via Brusafe ainsi que la campagne « Join the fam » contre le harcèlement sexiste et les violences sexistes, menée en partenariat avec equal.brussels.



En effet, safe.brussels s'engage non seulement en tant qu'employeur inclusif, mais, s'inscrivant dans le PGSP 2021-2024, soutient également la mise en place d'initiatives visant la protection de l'intégrité physique et psychique des Bruxellois et des usagers de la région.

Enfin, la manager de la diversité de safe.brussels procède au rapportage et participe aux réunions régulières du réseau des managers bruxellois de la diversité, au comité de coordination régional en matière de diversité, à la plateforme handicap ainsi qu'au groupe de travail 11 « durabilité sociale » du projet OPTIris.

3.1.4 ACTIONS BIEN-ÊTRE

L'année 2022 a été marquée par un engagement continu envers le bien-être des collaborateurs chez safe.brussels. La volonté constante de safe.brussels d'améliorer les conditions de travail et de créer un environnement propice à la productivité et à l'épanouissement personnel a guidé toute une série d'actions tout au long de l'année.

La mise en place d'un team building a été une étape clé pour renforcer la cohésion au sein des équipes. Cet événement a permis aux collaborateurs de tisser des liens plus étroits, favorisant ainsi un esprit d'équipe fort et une collaboration efficace.

Dans le cadre de l'engagement envers le bien-être, un questionnaire dédié a été administré à l'ensemble du personnel. Les résultats de cette évaluation ont été minutieusement analysés, permettant d'identifier les domaines spécifiques nécessitant une attention particulière et d'adapter des initiatives en conséquence.

La désignation d'un Mobility manager a également été une étape majeure pour promouvoir des modes de déplacement durables. En collaboration avec Pro-Vélo, le « Bike Project » a été lancé, offrant aux collaborateurs une formation pratique sur le cyclisme urbain, suivie d'une visite guidée à vélo en mai. Ces initiatives visent à encourager des modes de transport respectueux de l'environnement et à promouvoir une vie saine.

Dans un souci de favoriser des habitudes alimentaires saines, safe.brussels a entrepris d'élaborer un marché public afin de pouvoir s'approvisionner directement de façon permanente dans un magasin bio. Parallèlement, une corbeille de fruits et des soupes fraîches sont désormais disponibles pour le personnel, contribuant ainsi à promouvoir une alimentation équilibrée au quotidien.

Dans le cadre de son engagement envers la santé, safe.brussels a attribué le marché public pour l'installation d'une fontaine à eau au sein de ses locaux. Cette installation vise à garantir un accès facile à une source d'eau potable fraîche et propre pour tous les collaborateurs.

L'année 2022 a été une période riche en actions concrètes pour améliorer le bien-être des collaborateurs chez safe.brussels.



3.2 LES PARTENAIRES DE SAFE BRUSSELS

3.2.1 EXPLICATIONS

Le bâtiment de safe.brussels se dresse comme le cœur névralgique régional de la gestion de crise, de la sécurité et de la prévention, abritant non seulement les services stratégiques de safe.brussels, mais également des infrastructures cruciales des partenaires de safe.brussels.

Au-delà de ses murs, le bâtiment s'ouvre aux acteurs clés pour les services de secours et d'intervention, tissant une toile collaborative essentielle. Il y a parmi ces acteurs : le Dispatching de la Police zone Bruxelles-Capitale-Ixelles qui assure une coordination des interventions, ainsi que le Centre Régional de Traitement des Amendes (CRT), les équipes du CIC où les appels d'urgence arrivent et sont traités ainsi que des services de la police fédérale.

La responsabilité de safe.brussels ne se limite pas à la gestion du bâtiment, mais s'étend à l'entretien et à l'amélioration continue des infrastructures, tant pour les partenaires que pour les équipes internes. Cette approche holistique témoigne d'un engagement envers un environnement de travail efficace et propice à une collaboration fructueuse.



3.2.2 INFRASTRUCTURES

En 2022, la cellule Facility de safe.brussels s'est attelée à une mission d'amélioration majeure du cadre de travail ainsi que des installations du bâtiment.

Les infrastructures ont subi une transformation significative afin de se conformer aux normes écologiques tout en favorisant le bien-être des collaborateurs. Cela témoigne de la volonté constante de safe.brussels de créer un environnement harmonieux où chaque individu peut s'épanouir pleinement.

2022 a clairement marqué une période de transformation positive pour safe.brussels, avec une attention particulière pour les partenaires. En effet, l'intégration des différentes zones de police au sein de safe.brussels s'est poursuivie, avec l'accueil de la ZP Midi. Les travaux d'aménagement ont donc également contribué à créer un cadre de travail optimal pour nos partenaires présents dans le bâtiment. Cette synergie entre les différents acteurs renforce les liens et favorise une collaboration fructueuse au sein d'un environnement inspirant.

Une grande étape fut la finalisation d'une nouvelle cafétéria au rez-de-chaussée. Cet espace, accessible à tous les usagers du bâtiment, est équipé du matériel nécessaire pour préparer ou réchauffer un repas. Un atout pour les services qui doivent être disponibles 24/7. Grâce à un design moderne, mais apaisant, tous les utilisateurs peuvent y passer un moment de détente.

2022 a également été l'année du nouveau parking à vélos. Safe.brussels s'engage pour l'environnement et la santé de ses employés et partenaires. Le parking à vélos est situé au sous-sol du bâtiment et offre de l'espace pour environ 26 vélos. Grâce à une surveillance 24/7, les collègues et les partenaires peuvent y laisser leurs vélos en toute tranquillité.

3.3 BUDGET ET DÉPENSES

Safe.brussels est un organisme d'intérêt public autonome depuis le 1er janvier 2017. À partir de cette date, l'OIP a disposé, pour la première fois, de son propre budget.

Au terme de ce cinquième exercice comptable et budgétaire, safe.brussels continue son développement, tant au niveau du personnel que sur le plan d'investissements suivant une courbe évolutive constante au niveau de son fonctionnement.

Cependant, les subventions octroyées en 2022 restent stables par rapport à 2021.

La répartition budgétaire illustre toujours le souhait de safe.brussels de développer d'une part les outils modernes et innovants de gestion et, d'autre part, l'appui aux partenaires dans le renforcement ou le développement de leurs propres infrastructures et moyens.

Nous présentons, ici, les données financières de 2018 à 2022 en ce qui concerne les crédits budgétaires d'engagement et de liquidation des recettes et des dépenses.

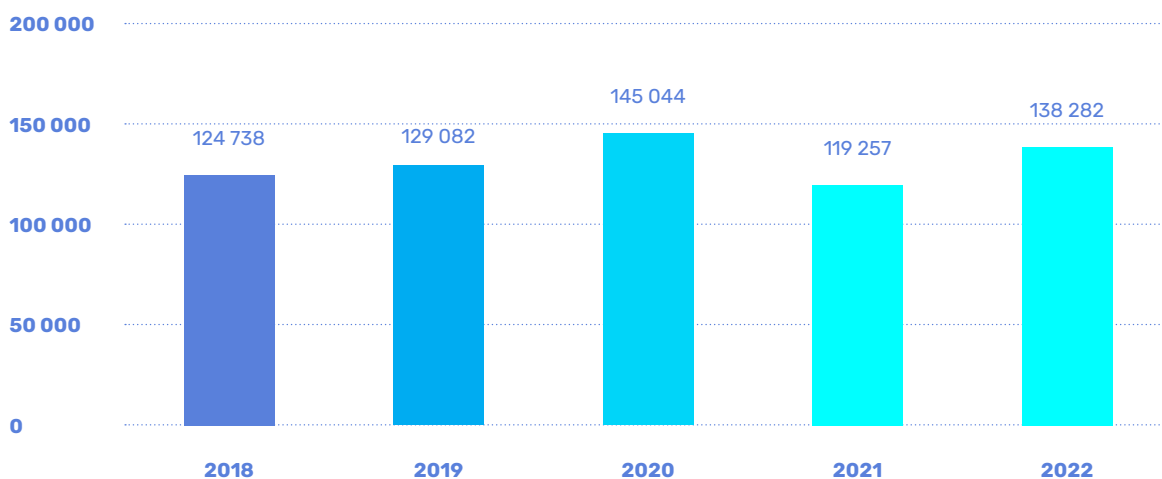
3.3.1 RECETTES

Pour couvrir les frais de fonctionnement et les subventions octroyées, safe.brussels reçoit une dotation de la Région et du Fédéral. Ces dotations représentent 99% des recettes totales de safe.brussels.

Recettes safe.brussels en millier d'euros

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Dotation SPRB | 124.738 | 129.082 | 145.044 | 119.257 | 138.282 |
| Dotation SPF Intérieur | 79 | 79 | 90 | 96 | 154 |
| Autres | 11 | 14 | 17 | 1.713 | 1.968 |
| Total des recettes | 124.828 | 129.175 | 145.151 | 121.066 | 140.403 |

Dotation SPRB - Evolution 2018 -2022



En 2022 cette dotation a augmenté de 19.025.000 d'euros par rapport à 2021. Cette augmentation couvre en partie le développement de l'infrastructure informatique du RCCR (4 millions d'euros), le financement de nouvelles caméras ANPR (10 millions d'euros) dans le cadre du projet SmartMove ainsi que la gestion de l'accueil des Ukrainiens ayant fui leur pays (2 millions d'euros).

Safe.brussels perçoit également une dotation servant à couvrir en partie les frais de fonctionnement liés au Haut fonctionnaire qui est identique à 2021.

Étant donné que les travaux ont été finalisés et que les partenaires se sont installés dans le bâtiment, safe.brussels a procédé à la refacturation des loyers depuis 2020.

3.3.2 DÉPENSES

Les crédits de safe.brussels sont essentiellement attribués aux transferts de revenus aux zones de police, aux communes, aux organismes régionaux consolidés (Paradigm, SLRB et STIB), mais également à l'ERIP et aux ASBL publiques et privées. En 2022, ces transferts représentent 77% des dépenses³.

Le reste des crédits, soit 23%, sont alloués aux dépenses propres liées à l'activité de safe.brussels. Il s'agit des frais de personnel, de fonctionnement (loyers, frais de bâtiment, téléphonie, gardiennage, etc.), des frais d'investissement tels que l'infrastructure informatique et les aménagements du bâtiment et qui accueille actuellement le RCCR, le CIC ainsi que les partenaires de safe.brussels, et l'achat des caméras ANPR lié au projet SmartMove.

En 2022, les frais de personnel représentent 26% du budget de la mission 1 et sont en augmentation de 23% par rapport à 2021 en conformité avec l'exécution du plan de personnel. Le nombre d'ETP entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 est passé de 71 à 89 ETP (+25%).

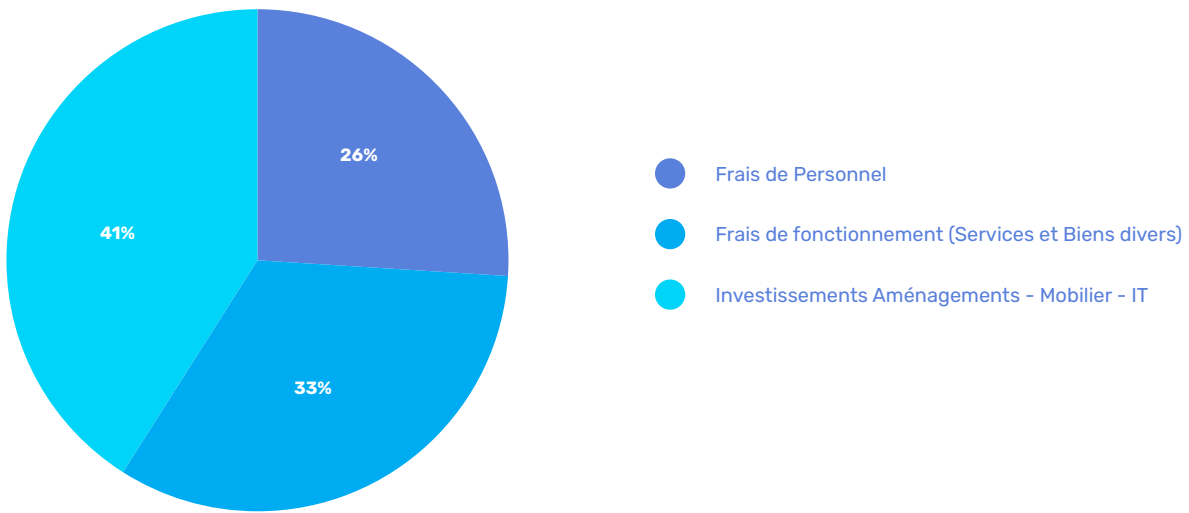
Avec une hausse de 25%, les frais liés au bâtiment continuent logiquement d'augmenter étant donné la passation de plusieurs marchés publics importants en lien avec l'augmentation du taux d'occupation et de la croissance de l'activité avec l'opérationnalisation du RCCR et du CIC et l'accueil des nouveaux agents et des partenaires. Ces services et biens divers représentent 33% du montant total des dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2022.

À noter que la hausse des prix de l'énergie n'a pas épargné safe.brussels avec une augmentation des coûts de 88 % par rapport à 2021 (+525 000 €) malgré les efforts au niveau de l'économie énergétique mis en place.

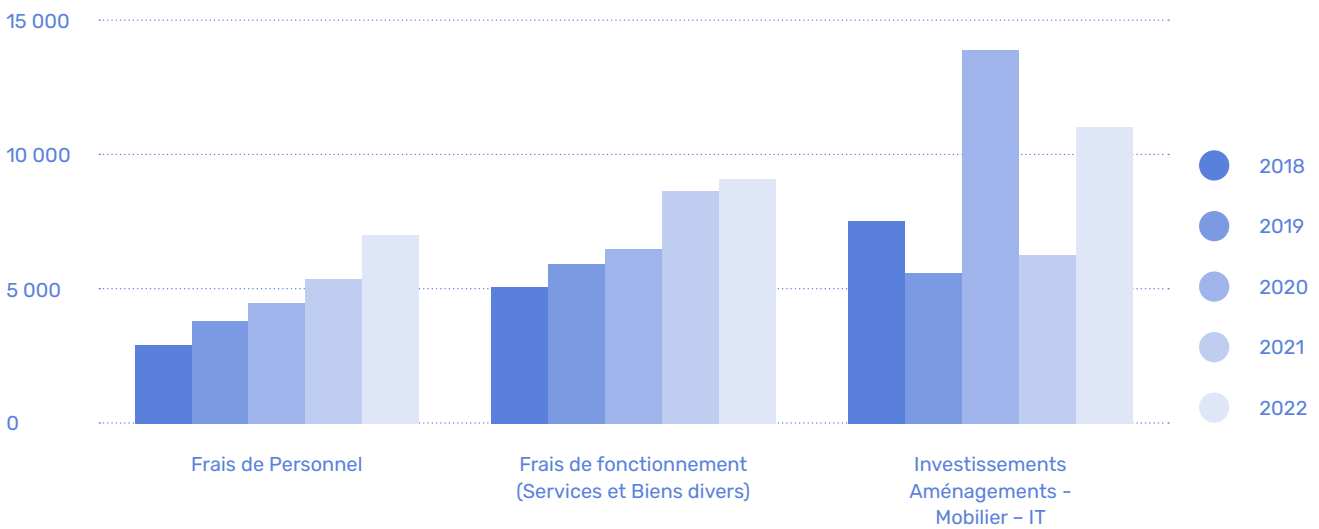
Les investissements représentent 41% des dépenses liées à l'activité propre de safe.brussels et de son infrastructure. Ils sont en augmentation de 43%. Cette augmentation couvre l'achat des caméras ANPR pour le projet SmartMove ainsi que les serveurs et logiciels liés pour 7,5 millions d'euros sur les 11 millions d'euros alloués aux investissements.

Evolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement 2018 - 2022 en millier d'euros

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Frais de Personnel | 2.917 | 3.801 | 4.490 | 5.367 | 7.012 |
| Frais de fonctionnement (Services et Biens divers) | 5.049 | 5.921 | 6.479 | 8.620 | 9.079 |
| Investissements Aménagements - Mobilier - IT | 7.505 | 5.592 | 13.869 | 6.256 | 11.014 |
| Total | 15.471 | 15.314 | 24.838 | 20.243 | 27.105 |



Evolution des dépenses de fonctionnement et d’investissement 2018 - 2022 (en millier d’euros)



3.3.3 COUR DES COMPTES ET CERTIFICATION DU COMPTE GÉNÉRAL 2022

En 2023, la Cour des comptes a considéré que le compte général 2022 a fourni une image fidèle de la situation financière et des résultats financiers et budgétaires de safe.brussels, conformément au cadre légal et réglementaire applicable. Elle a certifié les comptes 2022 en émettant une opinion sans réserve.

LEXIQUE

Sont définis et explicités ici certains termes qui apparaissent fréquemment dans cette publication de safe.brussels :

| | |
|--------------------|--|
| <u>ANPR</u> | Automatic Number Plate Recognition. Caméras permettant la lecture des plaques d'immatriculation de véhicules dans la circulation en temps réel et leur comparaison avec des banques de données (assurance, immatriculation, taxes, etc.). |
| <u>ARP</u> | Agence régionale pour la Propreté (Bruxelles-Propreté) |
| <u>BE</u> | Bruxelles Environnement |
| <u>BPS</u> | Bruxelles Prévention et Sécurité |
| <u>CIC</u> | Centre d'Information et de Communication de la police fédérale |
| <u>CoReS</u> | Conseil régional de sécurité |
| <u>CPV</u> | Conseillers en prévention en vol |
| <u>CPVCF</u> | Centre de prévention des violences conjugales et familiales |
| <u>CPVS</u> | Centre de prise en charge des violences sexuelles |
| <u>DCA</u> | Direction de coordination et d'appui |
| <u>DGR</u> | Direction générale de la gestion des ressources et de l'information |
| <u>Disciplines</u> | Lors d'une situation d'urgence, il ne faut pas faire référence à des services (service d'incendie, ambulances, police), mais à des disciplines (1, 2, 3, 4 ou 5). Par exemple, les opérations de secours (D1), les secours médicaux, sanitaires et psychosociaux (D2), la police du lieu de la situation d'urgence (D3), l'appui logistique (D4), et l'information ou la communication à la population (D5). |
| <u>DRI</u> | Direction de l'information policière et des moyens ICT |
| <u>ERS</u> | Enquête régionale de sécurité |
| <u>EVA</u> | Emergency Victim Assistance |
| <u>LEZ</u> | Low Emission Zone |
| <u>MENA</u> | Mineur étranger non accompagné |



| | |
|---------------------|--|
| <u>OCAM</u> | Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace |
| <u>PGSP</u> | Plan Global de Sécurité et de Prévention de la Région de Bruxelles-Capitale. Le premier plan a été adopté en 2017 et couvre la période 2017-2020. Le plan actuel couvre la période 2021-2024. Il constitue un cadre de référence stratégique pour l'ensemble des plans déclinés aux niveaux zonal et local et pour tous les acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité, appelés à travailler de concert et à collaborer pour garantir la sécurité dans la Région. |
| <u>PLPP</u> | Plans locaux de Prévention et de Proximité des 19 communes bruxelloises. Ensemble, ils constituent le PBPP. |
| <u>PBPP</u> | Plan bruxellois de Prévention et de Proximité. Il s'agit du volet préventif et local du PGSP, qui soutient le développement de projets communaux autour d'axes définis par le Gouvernement bruxellois. |
| <u>Polarisation</u> | Aggravation des contradictions entre des personnes ou des groupes de la société qui entraîne ou peut entraîner des tensions entre ces personnes ou ces groupes et des risques pour la sécurité. |
| <u>RBC</u> | Région de Bruxelles-Capitale |
| <u>RdR</u> | Réduction des Risques |
| <u>SIAMU</u> | Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, qui « <i>intervient en cas d'incendie et coordonne l'aide médicale urgente dans la Région bruxelloise. Il s'occupe également de prévention et de formation en matière d'incendie et veille à la sécurité des habitants de la Région bruxelloise</i> ». |
| <u>SITCEN</u> | Situation Centre |
| <u>SITREP</u> | situation reports |
| <u>VIF</u> | Violences intrafamiliales |



ANNEXES



ANNEXES

5.1 PUBLICATIONS DE SAFE.BRUSSELS

Résultats de la seconde édition de l'enquête régionale de sécurité (ERS) auprès des résidents, navetteurs et touristes en Région bruxelloise.

Flash Paper n°1 : État des lieux du Needle spiking en Région de Bruxelles-Capitale et recommandations.

Résultats d'une analyse sur les violences LGB-TQIA+phobes en Région bruxelloise.

Rapport de l'Observatoire.

Rapport 2021 de safe.brussels.

5.2 MESURES DU PGSP

| Mesure PGSP | Description mesure |
|-------------|--|
| 1.1 | Assurer la sensibilisation et la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs, en privilégiant une approche multidisciplinaire. |
| 1.2 | Organiser et favoriser la diffusion de campagnes et actions ciblées de communication, de sensibilisation et de prévention concernant la thématique et, avec une attention particulière, à destination des jeunes, sur les phénomènes de (cyber)-haine, -harcèlement et -discriminations ; sur la législation et les possibilités existantes en matière de signalement, plainte et poursuite de faits de discrimination ; sur l'importance du dépôt de plainte et les droits de la victime. |
| 1.3 | En vue de lutter contre les contrôles non motivés, un monitoring des contrôles d'identité effectués et de leur motif est organisé, ainsi que le rassemblement des bonnes pratiques en la matière. |
| 1.4 | En matière de violences intrafamiliales et de violences sexuelles, assurer la continuité et la coordination dans la détection et la prise en charge des victimes en offrant des modalités d'accueil et de soutien à bas seuil d'accès, en favorisant leur mise en sécurité, et en garantissant le suivi interdisciplinaire des différents aspects de la situation. |
| 1.5 | Améliorer la détection et intensifier la politique de recherche et de poursuite des faits de harcèlement, discours de haine et de discriminations en ligne et hors ligne (notamment en matière d'embauche et de logement), et favoriser la prise en charge des victimes. |
| 1.6 | Favoriser l'accompagnement et la prise en charge (y compris de manière préventive) des auteurs de violences sur les plans psychologique, administratif et judiciaire le cas échéant, en prêtant une attention particulière à la période de transition que constitue la sortie de prison et la réinsertion. |
| 1.7 | Affiner l'image (quantitative et qualitative) des phénomènes par la récolte de données – permettant de réduire le sous-rapportage des violences (notamment eu regard du genre) – le développement et le suivi d'indicateurs, ainsi que l'élaboration d'analyses afin d'identifier les réponses les plus adaptées. |

| | |
|-----|--|
| 1.8 | Mener une recherche-action sur le trajet d'une plainte et/ou d'un signalement jusqu'à sa judiciarisation afin d'identifier les améliorations possibles (du « front office » au moment du dépôt de la plainte/du signalement, en passant par la nomenclature jusqu'à la sanction des auteurs et l'accompagnement des victimes). |
| 1.9 | Promouvoir une conceptualisation et une occupation responsable, partagée et inclusive de l'espace public, visant à lutter contre les phénomènes de violences physiques, de harcèlement et de discriminations. |
| 2.1 | Renforcer la formation multidisciplinaire de l'ensemble des acteurs concernés afin de valoriser l'expertise du terrain, de perpétuer la mise en réseau, de stimuler des échanges de bonnes pratiques. |
| 2.2 | Soutenir l'élaboration des initiatives et des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les dynamiques de polarisation individuelle et groupale, de renforcer la résilience aux idéologies radicales et l'esprit critique. |
| 2.3 | Le développement d'initiatives et de campagnes visant à promouvoir la confiance et le respect réciproque entre la police et les citoyens, comme le monitoring systématique des processus sociaux et des méthodes de police influant sur la relation entre la police et les citoyens, ainsi que les rencontres systématiques entre services de sécurité et (organisations de) citoyens. |
| 2.4 | Promouvoir la communication des initiatives existantes à l'attention du public dans un souci de renforcer le lien avec les citoyens et le sentiment de sécurité. |
| 2.5 | Assurer une prise en charge et relais adaptés des individus ou groupes d'individus concernés par le phénomène de la radicalisation, auteurs et victimes potentiels, avec une attention particulière aux groupes cibles vulnérables. |
| 2.6 | Optimiser les actions locales par un système de coordination de projets. Une attention spécifique sera portée dans ce cadre aux violences à l'encontre des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours. |
| 2.7 | Travailler au développement de procédures d'évaluation et de plainte accessibles afin que les citoyens puissent facilement évaluer le travail des services de police (notamment en ligne) et déposer plainte pour des interventions de police qu'ils jugent non justifiées ou disproportionnées. |
| 2.8 | Produire une image affinée des phénomènes dans leur résonance bruxelloise et mettre des analyses thématiques à disposition des autorités locales afin de permettre des mesures adaptées et équilibrées. |
| 3.1 | Renforcer des dispositifs d'accompagnateurs sociaux mobiles à destination des usagers de drogues souffrant d'exclusion sociale. |

| | |
|-----|---|
| 3.2 | Constituer un répertoire actualisé des structures spécialisées en promotion de la santé et en prévention des assuétudes à destination des services non spécialisés. |
| 3.3 | Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain. |
| 3.4 | Organiser des campagnes de communication et de prévention liées à la thématique, ainsi que développer et renforcer la sensibilisation des consommateurs. |
| 3.5 | Améliorer la détection rapide et l'identification des producteurs (par exemple de cannabis) sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. |
| 3.6 | Diagnostiquer les besoins relatifs à une approche des marchés locaux de la drogue via internet. |
| 3.7 | Poursuivre la mise en réseau des équipes de recherche bruxelloises dans le domaine de drogues afin de développer l'expertise pour orienter la politique et améliorer la connaissance des produits en circulation. |
| 3.8 | Mettre en place et diversifier l'offre de prise en charge à destination des personnes souffrant d'assuétudes et renforcer l'accompagnement des usagers. |
| 3.9 | Affiner la connaissance et l'image des assuétudes en lien avec la sécurité et le sentiment de sécurité par la récolte de données, le développement et le suivi d'indicateurs et l'élaboration d'analyses permettant d'identifier des réponses adaptées. |
| 4.1 | Renforcer la lutte contre la mendicité organisée. |
| 4.2 | Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain. |
| 4.3 | Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ainsi que des campagnes de prévention. |
| 4.4 | Développer une collaboration autour de la problématique des marchands de sommeil entre les différents services compétents afin de fluidifier l'échange d'information. |
| 4.5 | Renforcer la lutte contre les infractions de droit pénal social. |
| 4.6 | Affiner l'image, de la traite et du trafic des êtres humains au niveau régional, en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés. |

| | |
|------|---|
| 4.7 | Harmoniser et développer les approches en matière de prostitution et sur l'espace public et sur internet. |
| 4.8 | Développer une approche coordonnée en matière de lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle. |
| 4.9 | Améliorer la prise en charge des victimes de traite et de trafic des êtres humains. |
| 4.10 | Faciliter l'enregistrement des données et les opérations de contrôle utiles à la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. |
| 5.1 | Poursuivre l'optimisation de la présence visible et dissuasive du personnel de sécurité dans l'espace public et sur le réseau de transport en commun afin de prévenir les phénomènes tels que le vol, l'extorsion, les dommages aux biens mobiliers et immobiliers. |
| 5.2 | Améliorer l'organisation de l'espace public dans le but de décourager les auteurs d'atteintes aux biens et d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens. |
| 5.3 | Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire portant sur les différents phénomènes d'atteintes aux biens afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges de bonnes pratiques entre acteurs de terrain. |
| 5.4 | Développer des campagnes de sensibilisation et d'information visant à associer plus étroitement les citoyens à la prévention de phénomènes spécifiques d'atteinte aux biens. |
| 5.5 | Renforcer une approche coordonnée pour lutter contre le vol de vélos. |
| 5.6 | Étendre la possibilité de signaler par voie numérique les atteintes aux biens afin d'abaisser le seuil d'accès au dépôt de plainte, de faciliter un suivi proactif des plaintes déposées et de permettre une professionnalisation accrue de l'aide aux victimes ainsi que d'améliorer la géolocalisation des phénomènes, des modes opératoires et des zones à risque. |
| 5.7 | Affiner l'image des tendances en matière d'atteintes aux biens et produire des analyses afin de pouvoir ajuster les politiques publiques de manière appropriée. |
| 6.1 | Prioriser une approche coordonnée autour des nuisances, la criminalité et d'autres problématiques de sûreté sur le réseau de transport public, en stations et dans les arrêts des transports en commun et ses infrastructures. |
| 6.2 | Promouvoir des bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement des infrastructures (voiries/espaces publics) afin de faciliter et sécuriser la coexistence d'une pluralité d'usagers de réseaux de transport et à partager l'espace public. |

| | |
|-----|---|
| 6.3 | Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité en privilégiant une approche multidisciplinaire des phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, depuis la prévention et la détection des victimes jusqu'à la prise en charge et l'accompagnement des victimes et auteurs. |
| 6.4 | Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation ciblées (professionnels, jeunes, âgés, etc.) en matière de comportements à risque, mobilité et autres dangers sur la route. |
| 6.5 | Améliorer la chaîne contrôle-sanction des infractions au Code de la route afin de fluidifier le suivi par le Parquet et le Tribunal et développer des sanctions alternatives en cas d'infraction grave. |
| 6.6 | Affiner l'image des phénomènes en rapport avec la thématique par la mise en œuvre et le suivi d'indicateurs en développant les synergies entre BPS et les parties prenantes en matière de mobilité. |
| 6.7 | Développer une approche régionale en termes de problèmes de sécurité et de sentiment d'insécurité liés aux nouvelles formes de mobilité. |
| 6.8 | Améliorer la prise en charge des personnes impliquées, directement ou indirectement, dans les accidents de la route et renforcer le suivi des auteurs d'infractions routières. |
| 6.9 | Renforcer et intégrer les différents dispositifs d'accompagnement, d'orientation et de prise en charge des personnes sans-abri et mendiante présentes sur les réseaux de transport en RBC. |
| 7.1 | Optimaliser la présence visible des différents acteurs de prévention et sécurité au niveau local sur base d'une analyse des besoins selon l'heure de la journée et nuit et d'une concertation entre ces services, afin de prévenir et diminuer les incivilités et de renforcer le sentiment de sécurité. |
| 7.2 | Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement urbains afin de renforcer la convivialité et la sécurité pour tous dans les parcs et espaces verts bruxellois. |
| 7.3 | Assurer la formation des acteurs de la prévention et de la sécurité sur les phénomènes couverts par la thématique et sur la manière de les gérer, en privilégiant une approche multidisciplinaire. |
| 7.4 | Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la thématique ou sur les bons gestes à avoir pour un espace public agréable, ainsi que des campagnes de prévention des incivilités et infractions environnementales. |

| | |
|-----|---|
| 7.5 | Promouvoir les actions de contrôle conjointes (Région/zones de police/communes) et l'usage des nouvelles technologies pour la recherche et la poursuite des infractions en matière environnementale. |
| 7.6 | Affiner l'image quantitative et qualitative des incivilités dans l'espace public et des infractions liées au cadre de vie et produire des analyses en développant les synergies entre BPS et les acteurs concernés. |
| 7.7 | Favoriser les mesures alternatives de type médiation et prestation citoyenne afin de répondre aux incivilités en responsabilisant les auteurs et en dédommageant les victimes. |
| 7.8 | Soutenir les acteurs de la sécurité et de la prévention afin d'assurer l'adéquation de leurs prérogatives et la mise à disposition des équipements nécessaires à l'exécution de leur mission de lutte contre les incivilités, ainsi qu'à l'adaptation de leurs propres équipements afin d'en réduire les nuisances environnementales. |
| 8.1 | Assurer le contrôle de la détention, de la revente et du recel des biens commercialisables au niveau local et supralocal (hors ligne et en ligne). |
| 8.2 | Dans la lutte contre la fraude et le trafic, développer une approche holistique afin de fluidifier l'échange d'informations et d'optimiser la concertation stratégique entre les services administratifs et judiciaires en vue de dissuader et/ou perturber la criminalité organisée. |
| 8.3 | Poursuivre le déploiement et le renforcement de l'offre de formation multidisciplinaire pour les autorités locales et supralocales afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain. |
| 8.4 | Organiser des campagnes de communication et de sensibilisation liées à la criminalité organisée et développer des campagnes de prévention sur l'importance de la cybersécurité. |
| 8.5 | Développer un centre de connaissances et des partenariats avec des universités sur le sujet de la cybercriminalité, la cybersécurité et la cyberrésilience afin d'élargir l'expertise et de soutenir le réseautage au sein de la Région. |
| 8.6 | Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels. |
| 8.7 | Renforcer les capacités de recherche et de poursuites efficaces sur le darknet et le deepweb afin notamment de lutter de manière proactive contre le développement de divers phénomènes criminels. |
| 8.8 | Veiller à une bonne prise en charge des victimes des actes de cybercriminalité. |

| | |
|-----|--|
| 9.1 | Promouvoir de bonnes pratiques afin de renforcer la résilience de la population lors de situation d'urgences. |
| 9.2 | Promouvoir de bonnes pratiques en termes de rénovation et aménagement des infrastructures afin de renforcer la résilience urbaine contre des menaces émergentes. |
| 9.3 | Organiser des campagnes de prévention aux citoyens sur les bons gestes à avoir en cas de situation de crise et d'urgence. |
| 9.4 | Consolider la « chaîne de sécurité bruxelloise » aux secteurs de la planification d'urgence et de la gestion de crise. |
| 9.5 | Améliorer la prise en charge des impliqués et intervenants. |
| 9.6 | Développer une approche de contrôle et une méthodologie d'inspection des itinéraires des convois de transport exceptionnel et de produits dangereux. |
| 9.7 | Identifier et mettre en œuvre des outils informatiques pour la préparation et la gestion des grands événements et situations de crise et d'urgence. |
| 9.8 | Élargir l'offre de formations et d'exercices pratiques proposée par Brusafe (ERAP, etc.) afin de capitaliser sur l'expertise existante au sein de la Région et de contribuer aux échanges et expériences entre acteurs de terrain. |
| 9.9 | Suivre les évolutions contextuelles (démographique, sociale, économique, urbaine, environnementale et de mobilité) de la vulnérabilité aux situations de crise et leurs liens avec le sentiment de sécurité des citoyens. |

CONTACT

safe.brussels

Tel: +32 (0)2 507.99.11

Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles

www.safe.brussels

ÉDITEUR RESPONSABLE

Sophie LAVAUX, Directrice générale

Rue de Ligne, 40

B-1000 Bruxelles

D/2023/14.168/20

© safe.brussels 2023 Tous droits réservés

La reproduction de ce Rapport, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme : « Rapport annuel 2022. Bruxelles : safe.brussels, 2023 ».

Rue de Ligne 40 de Lignestraat - Bruxelles 1000 Brussels
02/507.99.11
safe.brussels

